

Objet : Attribution du marché n° 2024-04-11– Elaboration du Plan Vélo de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

DECISION N° 044-2024
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu le projet de territoire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Considérant :

- Que la CCBTA souhaite se doter d'un Plan Vélo à l'échelle intercommunale, afin de structurer la politique cyclable intercommunale pour le développement progressif d'un territoire favorable à la pratique du vélo,
- Qu'eu égard à la technicité de la mission, il est nécessaire de recourir à un bureau d'études pour l'élaboration du Plan Vélo de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n° 2024-04-11 - Elaboration du Plan Vélo de la CCBTA, dans les conditions suivantes, à la société IMMERGIS, dont le siège est situé ESPACE VALSIERE - PARC EUROMEDECINE II, 44 RUE A.J. BALARD, 34790 GRABELS et le numéro de SIRET est le 53753321800039, pour un montant de 25 450 euros HT (en cas de besoin ou de souhait de la CCBTA, et selon les conditions indiquées dans l'acte d'engagement et l'offre financière du titulaire, deux tranches optionnelles sont prévues pour des ateliers de concertation en phase 1 et 2. Également, à la demande de la CCBTA, des réunions supplémentaires pourront être organisées).

Article 2 : Indique que le délai global d'exécution ne peut dépasser 12 mois à de la date de la réunion de lancement.

Article 3 : Que les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit :

Budget	Article-Fonction
Principal	2031-020

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

#signature#

Marché n° 2024-04-11

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du contrat	Elaboration du plan vélo de la CCBTA
L'entreprise	IMMERGIS
Représentée par Mme / M.	Vincent Lecamus
Agissant en qualité de	Président
Siège de l'entreprise	ESPACE VALSIERE - PARC EUROMEDECINE II, 44 RUE A.J.BALARD, 34790 GRABELS
Téléphone	(0)4 34 11 65 51
Courriel	vlcamus@immergis.fr – copie : mp@immergis.fr
N° de SIRET	53753321800039
Durée du marché	14 mois à compter de la notification
Délai d'exécution de la prestation	Phase 1 : 4 mois à compter de la réunion de lancement Phase 2 : 6 mois à compter de la date fixée par ordre de service Délai global d'exécution : 12 mois compter de la réunion de lancement
Montant forfaitaire HT	25 450 € HT
Montant TVA 20 %	5 090 €
Montant forfaitaire TTC	30 540 € TTC
Tranche optionnelle n° 1 : atelier de concertation phase 1	: 1 400 € HT
Tranche optionnelle n° 2 : atelier de concertation phase 2	: 1 450 € HT
Prix unitaire pour les éventuelles réunions supplémentaires (1 jour, HT)	: 800€HT
Prix unitaire pour les éventuelles réunions supplémentaires (1/2 jour, HT)	: 450€HT
Prix unitaire pour les éventuels ateliers de concertation supplémentaires (HT)	: 1000€HT

Le paiement est à effectuer sur le compte suivant :

Bénéficiaire	IMMERGIS SAS
IBAN	FR76 1660 7003 2118 0219 6858 918
BIC	CCBPFRRPPPG

Date, signature, cachet du titulaire

Fait à Beaucaire,

A Grabels,
Le 05/04/2024

IMMERGIS S.A.S

Immeuble Espace Valsière
44, rue Antoine Jérôme Balard
34790 GRABELS
Tél : 04 34 11 65 51 - Fax : 09 74 44 66 21
info@immergis.fr
Siren : 537 533 218

#signature#

COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE - ELABORATION DU PLAN VELO DE LA TERRE D'ARGENCE

Type de prestation	TOTAL Jours mobilisés	TOTAL en HT	Directeur de projet		Chef de projet, Urbaniste, Ingénieur aménagement		Consultant mobilité		Technicien SIG		Consultant Communication & Concertation	
			600 €		500 €		450 €		300 €		400 €	
			Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix	Jours mobilisés	Prix
Phase 1 : Diagnostic de l'offre cyclable, du potentiel de développement, et première ébauche du Plan Vélo	22,5	10 050 €	2	1 200 €	9,5	4 750 €	4	1 800 €	5	1 500 €	2	800 €
COTECH n°1 : cadrage de la mission et lancement (visio)	0,5	250 €	0	- €	0,5	250 €	0	- €	0	- €	0	- €
Réunion de lancement	1,5	850 €	1	600 €	0,5	250 €	0	- €	0	- €	0	- €
Analyse documentaire	1	500 €	0	- €	1	500 €	0	- €	0	- €	0	- €
Relevés terrains et état des lieux des aménagements existants	5	1 850 €	0	- €	1	500 €	1	450 €	3	900 €	0	- €
Enquête en ligne, papier et cartographie participative, enquêtes terrain	4	1 600 €	0	- €	1	500 €	0	- €	1	300 €	2	800 €
Etat des lieux des actions, de la gouvernance, des services	1,5	700 €	0	- €	0,5	250 €	1	450 €	0	- €	0	- €
Entretiens Communes et acteurs de la mobilité et de l'aménagement du territoire	3	1 600 €	1	600 €	2	1 000 €	0	- €	0	- €	0	- €
Réunion de travail avec les services du Département et de la CC	1	500 €	0	- €	1	500 €	0	- €	0	- €	0	- €
Analyse des flux, pôles générateurs de déplacements et cartographies de situation	2	750 €	0	- €	0	- €	1	450 €	1	300 €	0	- €
Analyse de l'offre existante, du potentiel intermodal et de développement de la mobilité cyclable	1	450 €	0	- €	0	- €	1	450 €	0	- €	0	- €
Analyse forces/faiblesses multicritère & AFOM	1	500 €	0	- €	1	500 €	0	- €	0	- €	0	- €
COTECH et COPIL n°1 : Présentation et validation du diagnostic et présentation au Bureau communautaire	1	500 €	0	- €	1	500 €	0	- €	0	- €	0	- €
Phase 2 : Définition du Plan vélo stratégie et plan d'actions	36	15 400 €	1,5	900 €	12,5	6 250 €	11	4 950 €	11	3 300 €	0	- €
Elaboration de scénario de maillage et plan d'actions sur la base de l'état des lieux	3	1 250 €	0	- €	1	500 €	1	450 €	1	300 €	0	- €
Elaboration des propositions d'actions et de services à mettre en place	5	2 000 €	0	- €	1	500 €	2	900 €	2	600 €	0	- €
COTECH/Atelier de travail - travail cartographique de scénarisation du maillage et d'identification des actions prioritaires	1	500 €	0	- €	1	500 €	0	- €	0	- €	0	- €
Définition des scénarios d'aménagements réalisables sur chaque itinéraires concertés	3	1 250 €	0	- €	1	500 €	1	450 €	1	300 €	0	- €
Définition des actions à mettre en œuvre et dimensionnement opérationnel	1	450 €	0	- €	0	- €	1	450 €	0	- €	0	- €
COTECH: présentation et validation de scénarios et du plan d'actions	1	500 €	0	- €	1	500 €	0	- €	0	- €	0	- €
Définition d'un scénario de gouvernance et de portage du plan vélo	1	550 €	0,5	300 €	0,5	250 €	0	- €	0	- €	0	- €
Définition d'une hiérarchie des itinéraires et du calendrier prévisionnel de réalisation	2	950 €	0	- €	1	500 €	1	450 €	0	- €	0	- €
Elaboration des fiches pré-opérationnelles et focalisations sur les axes identifiés	3,5	1 450 €	0	- €	0,5	250 €	2	900 €	1	300 €	0	- €
Evaluation des enjeux foncier de mise en œuvre, mise en cohérence du schéma avec les PLU	0,5	250 €	0	- €	0,5	250 €	0	- €	0	- €	0	- €
Elaboration des propositions signalétique, itinéraire et plan de jalonnement	4	1 550 €	0	- €	1	500 €	1	450 €	2	600 €	0	- €
Elaboration d'un plan de stationnement vélo, sur la base des pôles générateurs de déplacements retenus	2,5	1 000 €	0	- €	0,5	250 €	1	450 €	1	300 €	0	- €
Programmation du plan (PPI)	2	950 €	0	- €	1	500 €	1	450 €	0	- €	0	- €
Mise en place d'une méthodologie de suivi et d'évaluation du schéma	5	1 900 €	0	- €	2	1 000 €	0	- €	3	900 €	0	- €
COTECH et COPIL final: présentation du Plan Vélo: Bureau communautaire	1,5	850 €	1	600 €	0,5	250 €	0	- €	0	- €	0	- €
Total	58,5	25 450 €	4	2 100 €	22	11 000 €	15	6 750 €	16	4 800 €	2	800 €
TRANCHE OPTIONNELLE												
TRANCHE OPTIONNELLE 1 Atelier de concertation Phase 1	3,5	1 400 €	0	- €	0	- €	1	450 €	0,5	150 €	2	800 €
TRANCHE OPTIONNELLE 2 Atelier de concertation Phase 2	3,5	1 450 €	0	- €	1	500 €	0	- €	0,5	150 €	2	800 €
Total Mission HT	58,5	25 450 €										
TVA		5 090 €										
Total Mission TTC		30 540 €										

Coût unitaire pour les éventuelles réunions supplémentaires (1 jour, HT) : 800 €
Coût unitaire pour les éventuelles réunions supplémentaires (1/2 jour, HT) : 450 €
Coût unitaire pour les éventuels ateliers de concertation supplémentaires (HT) : 1000 €

 Grabels,
le 05/04/2024


#signature#



ELABORATION DU PLAN VELO DE LA TERRE D'ARGENCE

Cadrage des attendus de la CCBTA

1 / Contexte territorial

1.1 Présentation du territoire

La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence est une communauté de communes située à l'extrémité Est du département du Gard - région Occitanie- composée de 5 communes regroupant 31 143 habitants.

La Terre d'Argence se caractérise par :

- **Un territoire à échelle humaine** : le territoire de la Communauté de Communes est un territoire qui s'étend sur 205 km², avec une densité moyenne de 151,6 habitants/m², borné à l'ouest par la commune de Jonquières-Saint-Vincent, au Sud par la Commune de Bellegarde et au Nord par la commune de Vallabrègues. Beaucaire constitue la ville-centre.
- **Des paysages d'une grande diversité** à faire découvrir aux cyclotouristes comme aux habitants du territoire : plaine agricole, viticole, fleuve, canal, lacs, garrigue, patrimoine architectural des centres historiques, sites patrimoniaux emblématiques (château de Beaucaire et Abbaye de St Roman, etc) mais aussi des sites économiques qui marquent les paysages, avec notamment la présence de sites tournés vers les énergies renouvelables.
- **Un territoire engagé dans des démarches en faveur du renforcement de l'attractivité du territoire et de développement des alternatives à la voiture individuelle.**

1.2 Pratiques de mobilités sur le territoire

La Terre d'Argence se caractérise par :

- **Une bonne accessibilité multimodale** :
 - o Proximité de 3 villes moyennes Nîmes, Arles et Avignon dotées d'infrastructures majeures : aéroports, gares TGV avec notamment la gare TGV de « Nîmes Pont du Gard » située à moins de 15 minutes de Bellegarde,
 - o Beaucaire en bordure du Rhône ; la CCBTA irriguée par le canal du Rhône à Sète,
 - o Développement d'un Pôle d'Echange Multimodal à Beaucaire de niveau 2 (régional et local), en cohérence avec la stratégie du Scot Sud Gard qui vise le développement d'interfaces multimodales.
 - o Présence d'aires de covoiturage sur le territoire et navettes communales,
 - o Desserte par 3 lignes du réseau de bus Lio : Nîmes-Avignon, Beaucaire-Aramon-Avignon, et Arles-Nîmes,
 - o Présence de navettes communales sur Beaucaire et Bellegarde, etc.
- **Des pratiques de mobilité encore beaucoup tournées vers la voiture : des enjeux liés au développement des alternatives à la voiture individuelle**
 - o 47% des ménages au sein de la Communauté de communes possèdent une voiture, et 40% en possèdent deux. (RP INSEE 2017)
 - o Beaucaire Terre d'Argence est assez fréquenté, puisqu'on y recense 12 095 véhicules par jour (croisement de la D90 et de la D15) et 18 495 véhicules par jour sur la D15 en limite des Bouches-du-Rhône.
 - o 48% des actifs du territoire travaillent hors du territoire : En 2017, 7 000 actifs sortent de CCBTA pour travailler, lorsque 2 960 actifs entrent sur le territoire, et 4 480 actifs restent sur CCBTA.
 - o La CA de Nîmes Métropole et la CC Arles Crau Camargue Montagnette accueillent la majorité des actifs sortants de la CCBTA, avec respectivement 27 et 39% des actifs,
 - o La voiture représente 86% de la part modale pour les navettes domicile-travail : Avec 86% de part modale, la voiture est le principal mode de déplacement utilisé pour les navettes domicile-travail. **La marche à pied, les transports en commun, et les deux roues représentent seulement 5%, 2% et 3% des déplacements.**
- **L'éco-mobilité facilitée notamment grâce au déploiement de plusieurs grands itinéraires** et aux aménagements cyclables, parmi lesquels :
 - o La ViaRhôna (EV17) qui relie le lac Léman à la méditerranée. Sur le territoire de la CCBTA, la ViaRhôna se dédouble et poursuit son chemin vers Sète d'un côté (portion Beaucaire-Bellegarde et en 2024 Bellegarde-St Gilles), et vers Port Saint-Louis du Rhône de l'autre (portion Beaucaire-Fourques).
 - La ViaRhôna fait partie des gros investissements portés par la CCBTA aidée par ses partenaires, en faveur d'un territoire propice à la pratique du vélo.
 - o La méditerranée à vélo (EV 8 qui reliera à terme, Cadix en Espagne à Izmir, en Turquie) se superposant au même parcours que la ViaRhôna (Beaucaire - St Gilles).
 - o La voie verte Beaucaire-Uzès, qui passe par le Pont du Gard,
 - o Des itinéraires partagés provisoires (ViaRhôna / Méditerranée à vélo), futurs itinéraires intercommunaux.

Beaucaire Terre d'Argence compte également une « zone 30 » à Beaucaire (Quai Général de Gaulle, rue de la Révolution et rue du Champ de Foire) et une zone de rencontre à Bellegarde (Rue du Rieu, rue de Saint-Gilles) qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires cyclables (sans marquage).

Les communes du territoire ont développé des aménagements dédiés en faveur des modes actifs (chaussidoux, stationnement vélos, zone 30, etc.). On constate cependant des discontinuités dans les itinéraires cyclables qui ne sont pas satisfaisants en termes de sécurité, de lisibilité du réseau et de confort de circulation pour les cyclistes.

1.3 Le développement du vélo sur le territoire : un défi en cohérence avec les priorités et actions de la CCBTA

A travers son projet de territoire, la CCBTA porte l'ambition de [développer la pratique du vélo à l'échelle intercommunale](#) : pour les déplacements du quotidien, le vélo loisirs, et le vélo tourisme.

L'élaboration d'un plan vélo à l'échelle intercommunale fait partie des actions inscrites dans le projet de territoire 2021-2030 de la CCBTA, au titre des [orientations 6 et 12](#) :

- Développer des alternatives à la voiture individuelle
- Faire de la Terre d'Argence une destination touristique tournée vers le slow tourisme, et notamment le vélo tourisme.

La mobilité à vélo ressort comme un enjeu fort pour la CCBTA au titre : du cadre de vie, de l'économie/tourisme, de l'environnement, de la santé :

- [Améliorer le cadre de vie](#) : répondre à une pratique et des attentes croissantes des habitants en termes d'aménagements sécurisés pour le vélo du quotidien ou le vélo loisirs.
- [Développer l'attractivité et l'économie du territoire](#) : contribuer au développement d'une offre de loisirs et touristique sur le territoire ; permettre aux usagers du vélo de (re)découvrir le territoire et s'approprier le patrimoine ; permettre le développement d'une économie autour du vélo : développement de produits, vente et réparation, activités liés au tourisme à vélo, etc.
- [Faciliter l'accès à l'emploi](#) : permettre l'augmentation du pouvoir de mobilité, en réponse aux fragilités socio-économiques d'une partie des ménages du territoire,
- Participer à la lutte contre la sédentarité en faveur de [la santé](#) des habitants.
- [Favoriser la réduction de la pollution](#) atmosphérique en lien avec le désengorgement des réseaux routiers, conformément à ses engagements dans le cadre du PCAET,

Cette démarche [s'inscrit en cohérence avec les démarches de revitalisation engagées](#) (Petites Villes de Demain, Bourg Centre Occitanie), en faveur du renforcement de l'attractivité des territoires, de l'amélioration du cadre de vie, et de la prise en compte des défis de demain.

La CCBTA mène d'ores et déjà [plusieurs actions en faveur du vélo](#) :

- Plusieurs tronçons de la ViaRhôna ont été réalisés par la CCBTA -via délégation de Maitrise d'ouvrage du Département à la CCBTA- ou sont en projet.
- Elle accompagne les prestataires touristiques du territoire à l'obtention du label accueil vélo.
- Réflexion pour développer l'intermodalité (Aire de covoiturage, PEM),
- Réflexion sur la réalisation de boucles de découverte à vélo, etc.

La CCBTA souhaite pouvoir inscrire la ViaRhôna et les autres voies cyclables, dans un maillage structuré, permettant de relier des zones urbaines et rurales, des pôles d'activités et des sites touristiques.

1.4 Précisions sur les compétences de la CCBTA en matière de vélo

Il est précisé que la CCBTA n'a pas la compétence Transports et n'est pas Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM : la Région). A ce jour, les statuts de la CCBTA prévoit une intervention au titre des :

- Actions de développement économique ...dont :
 - o Actions sur les sentiers de randonnée :
 - Maillage du territoire par des réseaux de sentiers de randonnées,
 - Aménagement de pistes cyclables.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan vélo, le titulaire devra identifier les actions pouvant relever d'une intervention de l'intercommunalité, au regard de critères à définir en collaboration avec la CCBTA (cf. Détails de la mission).

2/ Objectifs de la mission et phasage

2.1 Objectifs de la mission : construire une politique cyclable intercommunale à travers l'élaboration du Plan Vélo de la Terre d'Argence

La CCBTA souhaite se doter d'un **Plan Vélo** afin de **structurer la politique cyclable intercommunale pour le développement d'un territoire favorable à la pratique du vélo.**

Avec la multiplication des plans et aides incitatives autour du Vélo, aux différentes échelles de politiques publiques (nationale, régionale, départementale, etc), la CCBTA y voit également une opportunité pour structurer et prioriser ses actions, et être en capacité d'actionner les leviers disponibles et de plus en plus nombreux sur le sujet.

Le plan Vélo favorisera le développement :

- D'un **maillage cyclable cohérent, sécurisé, balisé et attractif** qui permet les déplacements à vélos :
 - o Vers les **polarités voisines de la CCBTA** (ex : communes voisines hors CCBTA, infrastructures majeures telle que TGV Manduel, site touristique majeur),
 - o Entre les **communes** de la CCBTA,
 - o Entre les **points d'intérêt majeurs**, générateurs de flux, du territoire (appareil commercial, équipements majeurs -scolaires, sportifs, etc- sites touristiques, zones économiques),
 - o Entre les différents **itinéraires cyclables existants** ou en projet sur notre territoire (itinéraires touristiques structurants, voies vertes et boucles existantes), pour un parcours continu, fluide et sécurisé,
- De **services vélos** pour faciliter et sécuriser la pratique du vélo (quotidien, vélo loisirs et touristes) : stationnement vélo, casier, aire de pique-nique, point d'information touristiques, signalétique, etc.
- De **l'intermodalité** (vélo/train, vélo/covoiturage, vélo/bus, etc) ;
- De la **sensibilisation, communication** autour de la pratique du vélo.

Il devra répondre aux différents motifs de déplacements, qu'ils soient **utilitaires, récréatifs ou sportifs.**

La mission doit permettre de :

- o Partager une **culture commune** autour du développement d'une politique cyclable :
 - Enjeux, opportunités liées au développement de la pratique du vélo ;
 - « Qui fait quoi ? » sur la thématique du vélo, les cadres réglementaires de référence, les porteurs potentiels, les cofinancements disponibles ;
 - Recommandations pour un urbanisme cyclable de qualité.
- o Avoir une **photographie d'ensemble de l'offre cyclable** du territoire (aménagement, services vélo, actions d'animation, etc) ainsi qu'une analyse du **potentiel de développement** de la cyclabilité du territoire, au regard des atouts, faiblesses et enjeux propres au territoire ;
- o Disposer d'une **feuille de route** pour les **10 prochaines années**, des actions à mettre en œuvre à court, moyen, long terme pour développer la pratique du vélo.
 - Il est d'ores et déjà précisé qu'il est attendu l'identification d'actions à porter par la CCBTA mais aussi par les autres partenaires de la mobilité (notamment communes, Département, Région). Ce qui permettra à la CCBTA d'avoir une vue globale de l'ensemble des leviers en projet ou à activer sur le territoire et le cas échéant, de faciliter la mise en œuvre d'actions à porter par les partenaires.
 - Le plan vélo sera établi en cohérence et **en articulation avec les démarches vélos** en cours déployées aux **différentes échelles de territoires** (Région, Département, intercommunalités voisines, communes, etc). Le plan vélo devra également être **en cohérence avec les grands projets** structurants à l'échelle de l'intercommunalité et au-delà.
- o **Faciliter la mobilisation des subventions** d'actions futures, grâce à la mise en avant d'une stratégie Vélo structurée, au repérage des financements potentiels dans le cadre du plan d'actions et à la définition de recommandations en cohérence avec les exigences des financeurs.
- o Servir de **base de réflexion aux communes** pour **alimenter leur propre démarche** à l'échelle du territoire communal.

Cette étude est donc à visée **pédagogique, stratégique** et **pré-opérationnelle.**

2.2 Phasage de la mission

La présente mission d'élaboration du plan Vélo se décompose en 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic de l'offre cyclable, du potentiel de développement et première ébauche du Plan Vélo
- Phase 2 : Définition du plan vélo (stratégie et plan d'actions)

3/ Détails de la mission

3. 1 Phase 1 : Diagnostic de l'offre cyclable, du potentiel de développement, et première ébauche du Plan Vélo

En cohérence avec l'objectif de la mission décrit au 2., le contenu du diagnostic sera le suivant :

- **A. Introduction - Eléments de cadrage** : Bref rappel pédagogique des éléments de cadrage, en vue de la définition d'une politique de développement de l'offre cyclable. Cela pourra se faire notamment, à travers le rappel succinct des éléments suivants :
 - Enjeux et opportunités liés au développement de l'offre cyclable pour le territoire de la CCBTA et à l'élaboration d'un plan vélo, (=pourquoi un plan vélo ?)
 - Les composantes d'une offre cyclable performante (=référentiel commun).
 - Les différents pratiquants du vélo, leur profils d'usagers du vélo/modes d'utilisation du vélo et leurs attentes. (=cibles d'intervention),
 - « Qui fait quoi ? » : répartition de la compétence vélo sur le territoire/différentes maitrises d'ouvrage potentielles + différents cadres réglementaires ou stratégiques avec lesquels s'articuler, (=acteurs clés et porteurs potentiels)
 - Méthodologie d'étude pour définir le Plan Vélo : identifier les « trous dans la raquette » et définir une stratégie.
- **B. Identification des pôles à desservir ou générateurs de flux** :
 - En lien avec les objectifs décrits au 2.1, identification des pôles à desservir et/ou générateurs de flux de déplacements à relier (équipements scolaires, sportifs, appareil commercial, autres équipements communaux et intercommunaux, sites d'intérêt touristique ou de loisirs, zones économiques, infrastructures liée à la mobilité);
- **C. Identification de l'offre cyclable du territoire** : **Recensement et repérage** des infrastructures cyclables existantes ou en projet, services associés et autres actions autour du vélo, qui bénéficient aux différentes cibles du Plan Vélo. Notamment :

1. Infrastructures cyclables	Itinéraires : Pistes cyclables, bandes, voies vertes, etc.
	Zones de rencontre, zones 20,30, etc.
	Stationnement, bornes de recharge, abri, dont signalétique
	Aires de services
	Jalonnement
	Autres mobiliers (casiers, kit de réparation, consigne, etc)
2. Services vélo et leurs relais : Acteurs publics, économiques et associatifs présents dans le domaine cyclable	Point d'information
	Services spécialisés type -location-vente-réparation - libre-service (vélo, VAE, etc.), services favorisant l'intermodalité vélo/transports publics + autres entreprises autour du vélo ?
	Adaptation des services courants (commerces, etc) à l'accueil du vélo
	Vélo Ecole, permis vélo, bourses aux vélos,
3. Actions et outils de sensibilisation, communication, animation autour du vélo / Acteurs	En direction des usagers du vélo, par cibles identifiées
	En direction des prestataires vélo du territoire
	En direction des élus
4. Autres actions favorisant le développement de la pratique du vélo (ex : aide à l'achat, etc)	A différencier selon les cibles. <i>Cela peut être des actions portées par les partenaires Région ou autre, dès lors que cela peut bénéficier aux habitants du territoire.</i>

En plus du recensement et repérage, le diagnostic devra caractériser et analyser l'offre cyclable.

Pour les **infrastructures**, il pourra s'agir : type d'offre, description, localisation (cartographie), quantité (nombre, km, etc), gestionnaire, vocation (touristiques et/ou utilitaire), qualité/points faibles de l'offre cyclable (ex : état, insuffisance, niveau de sécurité, confort, cohérence/continuité du réseau cyclable, sécurité des usagers notamment aux intersections, la qualité du revêtement, possibilité d'intermodalité/de rabattement vers un autre moyen de transport, cohérence avec les recommandations techniques, etc). Seront recensés et repérés : les points durs et ruptures de continuités cyclables. Seront analysés : l'accidentologie vélo sur le territoire, détaillée le plus possible.

Pour les **services et actions en faveur du vélo**, il s'agira d'identifier l'offre déjà développée et les porteurs, les besoins identifiés, les projets à venir, le cas échéant, les freins de résistance au développement de services et actions au vélo.

Cette étape servira à identifier les **manques et besoins** en vue de la définition du Plan Vélo ; également, elle servira de base pour le suivi du Plan Vélo qui nécessite la construction **d'indicateurs de référence** pour en suivre l'évolution (nombre de rack à vélo, nombre de km de voies cyclables, etc).

▪ **D. Identification du potentiel de développement cyclable du territoire :**

Le diagnostic identifiera le potentiel de développement de l'offre cyclable domicile-travail, domicile-étude, loisirs et cyclotouristique. Cette étape nécessite un travail de :

- Identification des **principales contraintes, atouts, opportunités du territoire** pour la pratique du vélo,
- Analyse du **potentiel captable** : flux domicile-travail, domicile-étude, flux loisirs, flux cyclotouristique. (Distances compatibles avec des trajets vélo utilitaire ? loisirs ? Quel potentiel captable parmi les flux pendulaires de courtes distances ? Potentiel de développement de l'intermodalité vélo + transports en communs ?)
- Analyse des **pratiques vélo** sur le territoire **et attentes** des différentes cibles :
 - o Motifs de déplacement (domicile-travail, études, courses, etc) et pratiques, itinéraires empruntés,
 - o Difficultés rencontrées, freins/facteurs de résistance à la pratique du vélo identifiés, etc. (contraintes financières, contraintes techniques, etc).
 - o Besoins et envies des usagers.
- Identification **des structures/personnes ressources** sur lesquelles s'appuyer pour le développement de la pratique du vélo.

E. Conclusions : A l'issue de la phase de diagnostic, seront identifiés :

- Les manques de l'offre cyclable et les enjeux de développement de l'offre cyclable du territoire,
- Une première ébauche du « Plan Vélo - idéal » (c'est-à-dire carte de l'offre cyclable optimale à développer + Plan d'actions non priorisé)
- Des propositions de méthode pour engager la phase 2, notamment :
 - o Critères de priorisation des actions.
 - o Critères pour définir ce qui pourrait relever de l'intérêt communautaire : types d'actions pour lesquels la CCBTA pourrait potentiellement intervenir.

Livrables Phase 1 :

- **Rapport pédagogique**, comprenant les éléments décrits ci-avant, avec une partie littérale d'analyse et un cahier cartographique illustrant les différents items.
- Les **cartes** devront à minima intégrer un état de l'existant et des projets :
 - o Pôles d'intérêts à desservir (écoles/collèges, administrations/services, zones économiques, équipements culturels, appareil commercial, communes voisines, sites touristiques, aires de covoiturage, gare routière et ferroviaire et autres lieux d'intermodalité, etc),
 - o Offre cyclable par typologie,
 - o Dynamiques de flux,
 - o Repérage des points de qualité et de dysfonctionnements et besoins majeurs ; dont repérage de l'accidentologie.
 - o Contraintes/atouts/opportunités du territoire, enjeux de développement de l'offre cyclable.
 - o Domanialité/compétences des voiries
 - *Les cartographies devront être simples, lisibles et communicantes car elles auront pour objectifs de faciliter la connaissance, la compréhension des points essentiels et la prise de décision. Elles devront à la fois illustrer l'état des lieux et les enjeux de développement de l'offre cyclable.*
 - *Les cartographies seront remis en fichier pdf, détaillant l'offre cyclable du territoire. Un fichier avec données vectorisées sera fourni pour intégration au SIG intercommunal.*
 - *Elles seront réalisées à plusieurs échelles pour favoriser à la fois une vue d'ensemble et une synthèse à l'échelle communale. Il est attendu des **vues par commune et des vues globales** pour les liaisons supra communales.*
- **Première ébauche du Plan Vélo** (carte de l'offre cyclable à développer+ trame du plan d'actions)
- Proposition **de méthode** pour structurer le plan vélo en phase 2 (=critères de priorisation, intérêt communautaire).

METHODOLOGIE pour la Phase 1 de Diagnostic

La phase 1 de diagnostic est déclinée en 2 temps :

Temps 1 : Diagnostic à partir des données existantes, le terrain et les enquêtes en ligne

>Données documentaires issues d'études/statistiques/documents programmatiques :

Pour réaliser la phase 1 de Diagnostic, plusieurs données sont disponibles et pourront être analysées :

- Les cartes en ligne, de l'AF3V et l'office de tourisme.
- Le [référentiel partenarial des aménagements cyclables](#) (source : A'U, OSM, juin 2022).
- [L'accidentologie vélo - OMISR](#) ;
- [L'enquête de la FUB « Baromètre des villes cyclables »](#). Elle ne concerne que ponctuellement les communes de Beaucaire et Bellegarde.
- Exploitations issues des [données Insee](#) (domicile-travail ; domicile-étude) ;
- Les [comptages mis en place](#) dans le cadre de l'aménagement des Via Rhôna (en lien avec le Conseil Départemental du Gard) : enquêtes ViaRhôna sur la fréquentation et le profil des usagers de la voie.
- [Les données issues des PLU et des démarches PVD, BCO](#) (caractéristiques du territoire, projets à venir) et autres documents stratégiques des partenaires de la mobilité (Région, Département, etc).
- [Cadre d'intervention](#) des collectivités en faveur du vélo
- [Autres données](#) disponibles (PETR, agence d'urbanisme, CCBTA, etc).

>Données de terrain

Pour compléter le diagnostic décrit au 3.1, des [enquêtes de terrain](#) seront réalisées, notamment pour faire le diagnostic de l'offre cyclable et identifier les manques.

>Enquêtes sur les pratiques, freins et envies à destination des habitants

La CCBTA [s'interroge sur l'opportunité de lancer une enquête en ligne](#), notamment au vu des caractéristiques du territoire (peu dense). Le candidat devra préciser la plus-value qu'il voit à lancer une enquête en ligne en direction des habitants du territoire. Le cas échéant, le candidat indiquera les modalités de mises en œuvre et notamment les besoins d'intervention de la CCBTA pour la réalisation de cette tâche.

Les questionnaires porteront sur les différents motifs de déplacement (déplacement domicile-travail ; domicile-école ; domicile-loisirs). La CCBTA pourra identifier les acteurs-relais pour faciliter la diffusion des enquêtes (grandes entreprises, écoles, collège, mairie, etc).

Temps 2 : Concertation pour préciser et approfondir le diagnostic, faire émerger les besoins et pistes d'actions

Plusieurs rendez-vous seront réalisés avec les différentes personnes ressources, selon l'ordre suivant :

- [Rendez-vous avec les techniciens des 5 communes et de la CCBTA](#)
- [Rendez-vous avec les Autres acteurs Vélos](#) Le format pressenti est celui d'un atelier commun. Si cela ne semble pas adapté, des entretiens bilatéraux pourront être réalisés.
- [Rendez-vous - Elus des 5 communes](#) : un rdv par commune devra être réalisé pour rencontrer les élus communaux.

Les rdv successifs devront permettre de :

- Faire un bref rappel pédagogique des éléments de cadrage en vue de la définition d'une politique de développement de l'offre cyclable (cf. 3.1 A.) et informer de la méthode.
- Consolider le diagnostic réalisé à partir des données disponibles, le travail de terrain et d'enquêtes.
- Compléter les projets, les enjeux de développement et recenser des pistes d'actions.

Les rdv pourront se faire en présentiel (en mairie ou à la CCBTA) ou en visio. Pour une meilleure contribution, les participants devront avoir été destinataires des supports en amont de la réunion.

En amont des rendez-vous :

Les supports utilisés au cours des rendez-vous seront préalablement validés par la CCBTA. Ces supports s'appuient sur les premiers éléments du Diagnostic (3.1) : cartes des pôles générateurs de flux actuels et en projet, cartes et état des lieux de l'offre cyclable (infrastructures et services, aides existantes, etc), identification du potentiel de développement, etc..

Si les informations ne sont pas accessibles, un échange pourra être nécessaire avec d'autres acteurs du vélo tels que : la Région, Département, les intercommunalités voisines, Gard Tourisme, PETR, CDC/BDT.

Et ce, pour mieux identifier :

- Leur rôle, niveau et cadre d'intervention,
- Les démarches vélos déployées, les actions et leviers mis en place ou en projet (et notamment les subventions) au bénéfice du territoire et des habitants

Sur le volet Vélotourisme, un entretien sera fait avec la direction de l'OT Rhône Gordes de l'Ardèche, territoire bien structuré d'un point de vue des infrastructures cyclo, pour faire un benchmark des actions déployées.

Les échanges feront l'objet de comptes-rendus synthétiques à produire par le titulaire.

RESTITUTION ET VALIDATION

Les livrables de la phase 1 intégrant une première ébauche du Plan Vélo seront présentés au [comité technique](#), à l'occasion d'une réunion. La méthode de structuration du Plan Vélo utilisée dans le cadre de la phase 2 sera également proposée : critères pour prioriser les actions du plan Vélos, critères pour définir ce qui pourrait relever de l'intérêt communautaire. Un compte-rendu sera produit par le titulaire. La CCBTA fera remonter ses demandes d'ajustements sous 2 semaines après réception du compte-rendu.

Après les ajustements réalisés, le diagnostic et la première ébauche du Plan Vélo sera présentée [en bureau communautaire](#), pour validation. Un compte-rendu sera produit par le titulaire.

3. 2 Phase 2 : Définition du Plan vélo : stratégie et plan d'actions

La stratégie du [Plan Vélo](#) vise à définir les actions à mettre en œuvre [sur une période de 5 à 10 ans](#), pour [développer de manière progressive l'offre cyclable du territoire](#) afin d'encourager la pratique du vélo et répondre aux différents enjeux rappelés au paragraphe 1.3.

Le plan Vélo intégrera :

- Des actions de [différentes natures](#). A titre d'exemple :
 - Aménagements cyclables (création, requalification, mise en sécurité des itinéraires cyclables, des stationnements vélo, etc.)
 - Dont liaisons cyclables interurbaines et connexions avec les voies cyclables structurantes.
 - Dont accessibilité des collèges à vélo
 - Dont en rabattement d'une gare LiO.
 - Services vélos : information, réparation, location, etc.
 - Aides financières,
 - Actions pour développer la filière vélo,
 - Etudes à lancer (marketing, études opérationnelles, signalétique, etc),
 - Actions de sensibilisation et de communication,
 - Action d'animation et de suivi du Plan Vélo, etc.
 - Autres actions complémentaires.
- Des actions à porter par [différents maîtres d'ouvrage](#) potentiels :
 - Seront identifiées des actions/projets à porter par la CCBTA,
 - Seront également identifiés, les actions/projets à porter par d'autres porteurs : communes, CD30, Région, école, collège, etc.
- Des [actions spécifiques sur le vélotourisme](#).
 - Un volet développement du vélotourisme devra être défini ;
 - Il est d'ores et déjà précisé que la CCBTA souhaite des boucles cyclo de découverte du territoire. Elles seront en lien avec les sites remarquables du territoire pour la valorisation du patrimoine, et peuvent aller au-delà du territoire intercommunal.

Le plan d'actions devra être révélateur d'une [vision stratégique et opérationnelle](#) de la politique cyclable. Les actions devront être [priorisées et réalisables](#). A partir de critères qui seront proposés par le titulaire à l'issue de la phase 1, un travail de priorisation des actions et de structuration du Plan Vélo devra être réalisé. A titre d'exemple : niveau d'importance de l'infrastructure (structurant/secondaire/tertiaire) dans le maillage cyclable?, projets matures? « popularité » de l'action/demande importante, dureté foncière/facilité de mise en œuvre, faisabilité technique et financière, etc. pour favoriser l'opérationnalité, etc. Les actions à porter par la CCBTA seront définies selon les critères définis (projet d'importance intercommunale?).

Le plan d'actions devra suivre une [logique stratégique, pour une montée en puissance progressive de l'offre cyclable](#) (stratégie déclinée en plan d'actions séquencé en plusieurs phases).

Livrables souhaités Phase 2

Le plan vélo comportera :

- **Cartographie** qui précise le plan d'implantation des infrastructures cyclables à développer (nouveaux itinéraires, zones de rencontre, stationnement, aire de services, etc)
 - Vue d'ensemble et vue par commune.
 - A court terme
 - Moyen terme
 - Long terme
- **Plan d'actions pluriannuel** global et détaillé, décliné en :
 - Phases,
 - Axes,
 - Objectifs quantitatifs et qualitatifs (en termes de part modale dédiée au vélo, en termes de km de linéaires cyclables, de nombre de services à développer, etc.),
 - Actions formalisées dans des fiches-actions, Projets (avec maîtrise d'ouvrage identifiée),
 - synthèse d'ensemble et par commune.
- **Tableau détaillé de synthèse et de suivi des actions et projets**, avec identification des actions, Axes/objectifs associés, descriptif qualitatif et quantitatif, cout estimatif, projets, maîtrise d'ouvrage, calendrier de mise en œuvre, localisation précise du projet, partenaires associés, etc.
- Un **document de présentation synthétique** du plan vélo (maximum 8 pages), à destination du grand public, en version modifiable.

La CCBTA attend les précisions suivantes :

- descriptif de l'action,
- axe associé à l'action,
- rappel des données clefs de départ, des enjeux et résultats attendus (si possible quantifiés)
- spatialisation sur cartographie,
- maîtrise d'ouvrage potentielle,
- freins/facilitateurs
- estimation des quantités, des couts (investissements/fonctionnement), des sources de financements (estimation haute et basse en fonction de l'ambition)
- acteurs associés,
- calendrier et étapes à mettre en œuvre,
- des recommandations/solutions opérationnelles (qualité, sécurité, intégration paysagère, intégration des enjeux environnementaux) en lien avec les exigences des financeurs potentiels et les recommandations du CEREMA. L'idée est d'identifier les équipements/aménagements qu'il est recommandé de privilégier car ils ont fait leurs preuves et/ou qu'ils sont subventionnés. Ces recommandations devront faire référence et servir aux différents maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire. Des coupes-type, illustration, coût moyen, etc. seront utilement fournis.
- indicateur de suivi/résultats.

METHODOLOGIE pour la Phase 2

A minima **un atelier avec le comité technique sera réalisé pour prioriser et structurer le plan d'actions**, au regard des critères préalablement définis. L'atelier pourra être élargi à d'autres participants (à définir au regard des expériences des premières réunions).

RESTITUTION ET VALIDATION

Plusieurs allers-retours entre la CCBTA et le titulaire permettront d'aboutir à la version consolidée du Plan Vélo.

A la fin de la phase 2, une restitution finale de la version consolidée du Plan Vélo sera faite au bureau communautaire : rappel des éléments de diagnostics et présentation du Plan Vélo. Un compte-rendu sera produit par le titulaire.

En fonction des besoins, une réunion supplémentaire de présentation pourra être demandée au titulaire.

Personnes ressources :

- Elus CCBTA :
 - Juan Martinez - Président
 - Judith Florent - Déplacements doux
 - Gilles Dumas - Développement économique
 - Myriam Nesti - Culture et traditions - Présidente du conseil d'exploitation de Beaucaire Terre d'Argence Tourisme.

- Elus communaux :
- Messieurs les maires et les élus - à désigner par les maires.

- Techniciens CCBTA :
 - Hervé Boule - Directeur Général des Services
 - Emeline DINH - Cheffe de projet Petites Villes de Demain - chargée du suivi du Plan Vélo.
 - Laure Jouvenel - Directrice de l'Urbanisme - en appui du suivi de l'étude.
 - Christophe Hagopian, directeur de l'Office de Tourisme.
 - Valérie Normand, directrice Développement Economique.
 - Maewa Monsel, cheffe de projet ViaRhôna.
 - Sophie Andreu, commerciale, Office de Tourisme.
 - Alicia Deleuze, animatrice Vélo, Office de Tourisme.
 - Olivier Maillard, SIG.

- Techniciens communaux :
 - Beaucaire : DGS, DST, Urbanisme.
 - Bellegarde : DGS, DST.
 - Jonquières Saint Vincent : DGS, DST.
 - Vallabrègues : DGS, DST.

- Autres personnes ressources du territoire.
 - Acteurs publics :
 - Etat,
 - Conseil Régional,
 - Conseil Départemental,
 - Gard Tourisme,
 - PETR,
 - Intercommunalités/collectivités voisines,
 - Vaucluse Provence Attractivité,
 - Vélo Loisirs Provence, Coordination ViaRhôna SUD (Avignon à la Méditerranée)
 - Office de tourisme de Rhône Gordes de l'Ardèche,
 - Ademe
 - Cerema
 - Prestataires :
 - Prestataires label accueil Vélo (une 20ne : hébergement, restauration, réparateur)
 - Associations :
 - AF3V
 - Gard O Vélo
 - Booster 2.0
 - Cefae
 - Collège, écoles primaires :
 - Beaucaire : Collège Eugène vigne, Elsa Triolet, D'Alzon.
 - Bellegarde : Collège Federico Garcia Lorca.
 - Ecoles primaires : à définir.

Comité technique du Plan Vélo :

- Techniciens de la CCBTA.

Instance de décision

- Bureau communautaire

Calendrier prévisionnel :

Le calendrier optimal sera proposé par le titulaire. Il sera détaillé par phase et par mission.

MEMOIRE

ELABORATION DU PLAN VELO DE LA TERRE D'ARGENCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE



CONTACT

Immergis :
Vincent Lecamus
vlecamus@immergis.fr
+33 (0)4 34 11 65 51



SOMMAIRE

- 01 LETTRE DE MISSION
- 02 NOTRE ÉQUIPE
- 03 RÉFÉRENCES
- 04 CONTEXTE
- 05 MÉTHODOLOGIE
- 06 CALENDRIER
- 07 ANNEXES



01

LETTRE DE MISSION

Par Vincent Lecamus
Président Immergis

Madame, Monsieur,

La société Immergis, bureau d'études œuvrant pour une gestion optimisée de l'espace public et des mobilités, développe son activité autour du conseil aux collectivités dans le cadre de la gestion des flux de déplacements et mobilités et des infrastructures associées (voirie, route, transport en commun, aménagements cyclables/modes actifs, randonnées, tourisme, équipements sportifs et biens d'affaires (hôtels d'entreprises, centre des congrès), ZAE, ...).

Nous accompagnons nos clients avec une prestation globale : du diagnostic territorial à la proposition de politiques de mobilités et de gestion du patrimoine tout en y intégrant un panel de compétences connexes (SIG, ingénierie routière, concertation et démarche participative, marketing territorial)

Forte d'une équipe de 40 personnes expérimentées avec plus de dix ans d'expérience, notre bureau d'étude a déjà conquis la confiance de nombreux clients.

Pour répondre aux attentes de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, nous avons constitué une équipe pluridisciplinaire (consultants mobilités, en management de projet, experts VRD, experts SIG, expert politiques publiques, expert communication...) dotée d'une expertise poussée dans chacun des domaines attendus par votre structure. L'ensemble des prestations proposées seront réalisées en interne et feront appels aux experts de nos différents services (Mobilités, SIG, Communication et concertation,...).

La méthode préconisée dans le cahier des charges est en adéquation avec nos modes opératoires qui ont été largement approuvés auprès de nos clients sur des problématiques similaires. Immergis assure depuis plus de 8 ans de nombreux projets similaires sur le volet mobilité active (CA Quimper Communauté, CU Grand Reims,...., ...) et à **proximité: CA Terre de Provence, CA ACCM,...**

Et dans le cadre d'études de voirie: Ville de Beaucaire (2014-2015), Ville d'Avignon (en cours),...

En vous souhaitant une excellente lecture,

Vincent Lecamus,

Directeur Général Immergis

IMMERGIS, UN BUREAU D'ÉTUDE RESPONSABLE ET ENGAGÉ

Au sein de la société Immergis nous sommes sensibilisés aux enjeux du développement durable et avons à cœur de participer à rendre notre monde plus respectueux des hommes et du territoire.

Depuis 2016, notre bureau d'étude a mis en place des engagements pour encourager les actions de nos collaborateurs en faveur du développement durable. Au quotidien, nous essayons de préserver l'environnement par un ensemble d'écogestes dans l'organisation de nos activités, au siège comme en déplacement, dans nos échanges avec nos clients mais également dans le choix de nos fournisseurs. Nous encourageons également la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail de nos salariés, et lorsque cela le permet dans le cadre de leur déplacement professionnels.

Notre bureau d'étude s'est engagé dans une démarche de labellisation à 2 niveaux :



Label RSE* :

Immergis adopte depuis plusieurs années un comportement responsable en matière sociale et environnementale.

En nous engageant dans la démarche de labélisation, nous souhaitons continuer à nous engager et à mettre en œuvre de nouvelles actions pertinentes pour notre bureau d'étude.



Label Numérique Responsable :

Immergis agit pour réduire l'empreinte écologique du numérique.

En nous engageant dans la démarche de labélisation, nous visons à améliorer de façon continue notre gestion des outils numériques de façon à réduire l'impact écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC).

**LUCIE est le label RSE de référence aligné sur la norme ISO 26000, la norme internationale de responsabilité sociétale des organisations.*

Au sein de la société Immergis nous sommes sensibilisés aux enjeux du développement durable et nous avons mis en place des **engagements pour encourager les actions de nos collaborateurs en faveur du développement durable**. Au quotidien, nous essayons de préserver l'environnement par un ensemble d'écogestes dans l'organisation de nos activités, au siège comme en déplacement, dans nos échanges avec nos clients mais également dans le choix de nos fournisseurs.

Déplacements

Dans le cadre de nos activités, nous sommes amenés à nous déplacer régulièrement. Afin de limiter l'impact de nos déplacements sur l'environnement, nous encourageons nos collaborateurs à :

- Utiliser les transports en commun ou le covoiturage
- Rester sur le lieu de déplacement toute la durée de la mission pour limiter les allers-retours
- Louer des véhicules sur les lieux de relevés plutôt que de déplacer nos véhicules de sociétés
- Choisir les véhicules les plus écologiques proposés par les sociétés de location avec lesquelles nous avons un contrat

Lorsque nos missions le permettent, et notamment pour les réunions de suivi de projet, nous favorisons la tenue des réunions en visioconférence.

Organisation du travail

Chez Immergis, nous travaillons en gardant à l'esprit que nos gestes quotidiens ont un impact sur l'environnement. Au quotidien, nous veillons à :

- Favoriser l'envoi de documents dématérialisés : la majorité de nos échanges avec nos clients et fournisseurs s'effectue par courriel
- Imprimer en recto verso et dans la mesure du possible en noir & blanc et réutiliser les papiers imprimés sur une face en feuilles de brouillon
- Utiliser du papier issu de forêts renouvelables d'Europe, provenant d'usines certifiées FSC ou PEFC et labellisés ISO14001 100% biodégradable et recyclable
- Éteindre les ordinateurs le soir
- Choisir de se fournir auprès d'entreprises locales et selon des critères environnementaux et sociaux
- Utiliser des encres permettant de réduire au maximum l'empreinte environnementale (les cartouches usagées sont collectées et remanufacturées, le fournisseur est labellisé ISO14001 et fait le choix de l'économie circulaire)

Gestion des déchets

Nous apportons une attention particulière à la gestion des déchets produits et avons mis en place des actions de tri et recyclage :

- Réutilisation des déchets dans la mesure du possible : réutilisation des cartons d'emballages provenant de nos fournisseurs
- Des box papier pour la récupération des déchets papiers (papiers, dossiers, classeurs, revues, enveloppes...) sont disposés dans chaque bureau et près du poste d'impression
- Tri sélectif des déchets non réutilisables (des bacs de tri sont disposés dans les locaux)
- Apport des déchets dangereux (piles) en bac de collecte adapté
- Des cendriers fermés sont installés dans l'espace fumeur à l'extérieur et sont régulièrement vidés
- Contrat avec une entreprise de ménage qui récupère les produits recyclables préalablement triés par les collaborateurs

Aménagements des bureaux

Nos bureaux ont été choisis et aménagés pour favoriser le bien-être de nos salariés et permettre de travailler dans un environnement favorable au développement durable :

- Des locaux avec de larges baies vitrées favorisant la luminosité naturelle des bureaux
- Un éclairage par ampoules LED pour réduire la consommation d'énergie et réduire les impacts sur l'environnement (durée de vie allongée, ampoules sans mercure, sans plomb, sans rayons ultra-violets)
- Une cuisine pour permettre aux salariés de déjeuner sur place (en encourageant l'utilisation de contenants réutilisables)
- L'utilisation de torchons et serviettes pour les mains en tissu et donc lavables
- Des WC équipés d'une chasse d'eau à double flux pour réduire la consommation d'eau
- Des salles de réunion et bureaux équipés de tableaux d'affichage blanc pour limiter la consommation de papier
- Un environnement de travail sain et régulièrement nettoyé dans lequel nos employés peuvent travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, l'aménagement des bureaux a été revu afin de garantir le respect des gestes barrières. Les mesures d'hygiène ont été renforcées, et nos collaborateurs ont été sensibilisés afin de garantir un cadre de travail sécurisant et agréable.



02. NOTRE ÉQUIPE



VINCENT LECAMUS

Directeur de Projet, Consultant Senior, issu d'une formation en développement local et passionné de vélo, il conduit depuis plus de 10 ans des études de conseil auprès des EPCI pour la gestion de leur patrimoine de voirie et de pistes cyclables et dans l'accompagnement au transfert de compétences.

Vincent Lecamus est aussi un pratiquant régulier de Trail moyenne et longue distance, de vélo de route et VTTiste.



THOMAS VAUTHIER

Chargé de mission Aménagements et Environnement, il accompagne Alban LURDOS dans la définition des aménagements adaptés au territoire. Il réalise les études pré-opérationnelles et encadre leurs réalisation, ainsi que la définition du jalonnement et de la signalétique adaptés.



ARTHUR BERNHARD

Urbaniste Mobilité active il pilote des projets de diagnostic technique (relevé terrain, SIG, BD, expertise...) des aménagements cyclables. Il apporte également son expertise pour préconiser des actions adaptées aux besoins du territoire.



LAURENT FRILLEUX

Consultant senior Mobilité, Laurent est en charge de projets modes actifs et de l'élaboration de plans de circulation à l'échelle des communes. Il intervient dans nos projets de mobilité et plus globalement apporte son expertise technique SIG sur les enjeux de mobilité.



CORENTIN GUEANT

Chef de Projet, Consultant Secteur Public - Mobilité, Il apporte son expertise en mobilités et finances sur nos projets mobilités. Il est notamment en charge de l'accompagnement stratégique et des analyses juridiques et financières.



ESTELLA VIGNON

Chargée de mission écologie et Biodiversité, elle sera en charge du diagnostic environnemental et des préconisations d'aménagements dans le respect du milieu naturel.



ALBAN LURDOS

Ingénieur spécialité écomobilité – Alban réalise l'ensemble des analyses techniques et élabore avec l'équipe de techniciens les scénarios de plan d'actions, sur les aspects mobilité partagée et écomobilité.



LÉONARD COLLOB

Chargé de mission Aménagements et Environnement, il épaulé Arthur Bernhard dans la réalisation des études pré-opérationnelle, la définition des aménagements et la préparation des dossiers de travaux. Il évalue également l'impact environnemental des projets proposés.

NOTRE ÉQUIPE – PÔLE CONCERTATION ET COMMUNICATION



MARION MARTINET

Consultante en communication, marketing territorial et graphisme, elle accompagne et coordonne la réalisation des actions de communication autour des projets d'aménagements de l'espace public et assure le réalisation de nos prestations graphiques.

Spécialisée dans le positionnement de marque, elle coordonne la stratégie de communication, marketing et de concertation publique pour nos clients.



LOLA MORIN

Consultante en concertation publique et mobilités, elle accompagne la réalisation des actions de concertation du projet dans la détermination des objectifs de la concertation à la mise en place d'animations.

Lola est également spécialisée dans le diagnostic territorial des destinations touristiques.



SYLVAIN ZORZAN

Géomaticien, Cartographe et Graphiste, IL met sa triple compétence au service de la réalisation de cartes, supports des projets touristiques.

Il gère toute la chaîne de traitement de l'information cartographique, de la recherche, compilation, traitement de la donnée à la conception cartographique.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MOBILISABLE

Vincent LECAMUS - Directeur de Projet :

Vincent Lecamus, (vlecamus@immergis.fr), Directeur Général d'Immergis S.A.S, Directeur de Projet, aura en charge :

- La gestion de l'affaire (gestion administrative et financière du marché);
- La gestion organisationnelle, le planning d'intervention ;
- La validation interne de la nomenclature et des rendus ;
- La participation aux Copil et Cotech, à la concertation publique et éventuellement au Conseil communautaire et comité des partenaires

Il planifiera le travail des différents membres de l'équipe et assurera les relations avec le Maître d'Ouvrage.

En outre, il aura en charge le contrôle qualité et la validation des éléments techniques et de communication produits par l'équipe.

PÔLE TRANSPORTS & MOBILITES

Corentin GUEANT –Consultant Secteur Public - Mobilité

Dans le cadre de nos projets de mobilité, il intervient comme chef de projet et réalise les analyses organisationnelles (compétence d'aménageur, concertation, ...) et apporte son expertise en finances (montage de dossier, recherche de financements), aménagement du territoire et orientation des politiques publiques.

Laurent FRILLEUX – Consultant senior Mobilité

Il secondera le directeur de projet. Chef de projet sur nos plans de mobilité et schéma directeur cyclable, Laurent travaille plus particulièrement sur la stratégie du réseau, l'intermodalité et la concertation auprès des usagers.

Il intervient sur la rencontre avec les communes, les acteurs institutionnels. Au sein d'Immergis, il est régulièrement le chef de projet des schémas cyclables communaux.

Thomas Vauthier– Chef de Projet, Chef de projet Aménagements et Environnement

Il est épaulé par Arthur Bernhard dans la réalisation des études pré-opérationnelle, la définition des aménagements et la préparation des dossiers de travaux. Il évalue également l'impact environnemental des projets proposés.



Alban LURDOS- Ingénieur spécialité écomobilité

Sera en charge de la définition pré-opérationnelle, du chiffrage et de l'élaboration du PPI. Fort de plusieurs expériences d'ingénieur en aménagement du territoire en faveur des mobilités, Il apporte son savoir-faire technique aux études pour les propositions d'aménagements, et leurs aspects pré-opérationnels.

Arthur Bernhard– Urbaniste mobilité cyclable

Arthur assure le suivi du projet en interne de l'élaboration du diagnostic à la définition du maillage territorial et de la hiérarchie du réseau. Il intervient ensuite en support des ingénieurs sur la définition des aménagements.

Il assure la définition des aménagements adaptés au territoire. Il réalise les études pré-opérationnelles et encadre leur réalisation, ainsi que la définition du jalonnement et de la signalétique adaptés.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MOBILISABLE

PÔLE MOBILITES ACTIVES

Andoni HENTGEN – Urbaniste Mobilités actives

Andoni appui Arthur dans la réalisation du diagnostic et dans la définition des aménagements et du jalonnement.

Léandre FABRI – Technicien Aménagements et Environnement

Il épaula Thomas VAUTHIER dans la réalisation des études pré-opérationnelle, la définition des aménagements et la préparation des dossiers de travaux. Il évalue également l'impact environnemental des projets proposés.

Maeva ROUGER – Chargée de mission Mobilités

En charge de la réalisation du diagnostic territorial et de l'intermodalité, elle intervient dans la mise en place des protocoles, la gestion des équipes de production, l'analyse des données. Elle participe également au dimensionnement des services et à la mise en place d'une stratégie globale en faveur des mobilités actives

Valérie RONZETTI – Cartographe & Graphiste

Elle assurera les restitutions cartographiques, notamment à visée communication à destination du grand public et leur intégration dans le document final. Elle intervient également sur les actions de concertation.

PÔLE COMMUNICATION

Marion MARTINET – Consultante en communication, marketing territorial et graphisme

Elle prendra en charge les études de marketing et préconisation des actions marketing et de communication selon le contexte et les enjeux. Elle est également spécialisée dans la création d'identités visuelles et positionnement de marque ainsi que de la création d'une stratégie de de communication en fonction du marché, cible et objectifs définis.

Lola MORIN – Consultante en concertation publique et mobilités

Spécialisée en communication publique, elle sera en charge des actions de concertation au cours du projet. Elle est également en charge de la recherche des partenariats pour améliorer le positionnement de marque.

Sylvain ZORZAN - Géomaticien, Cartographe et Graphiste, IL met sa triple compétence au service de la réalisation de cartes, supports des projets touristiques.

Il gère toute la chaîne de traitement de l'information cartographique, de la recherche, compilation, traitement de la donnée à la conception cartographique.

PÔLE DIAGNOSTIC

Samuel MASSON – Chargé de mission diagnostic

En charge de la réalisation du diagnostic technique des aménagements existants, il intervient dans la mise en place des protocoles, la gestion des équipes de production, l'analyse des données, le contrôle et la préparation des rendus. Il participe également à la mise en place des scénarii d'aménagement.

Raphaël AGU – Chargé de mission SIG et relevé terrain

Raphaël Agu intervient en support de Samuel MASSON et est en charge de :

- Piloter l'équipe de 2 techniciens terrain spécialisés en VRD et d'un technicien SIG
- Élaborer la BD SIG et les livrables.

3 techniciens terrain et SIG

L'équipe complémentaire sera composée de :

- 2 techniciens terrain spécialisés dans la collecte de données en VRD,
- 1 technicien SIG.

Cette équipe aura en charge la réalisation de la collecte des données sur le terrain et la préparation de la base de données.

ÉQUIPE TECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE :

Hamza DEBABI - Géomètre topographe

Il sera en charge des relevés pour les études pré-opérationnelles

Jean-Luc GRASSET - Expert Ingénieur VRD (voirie et réseaux) :

Après un parcours professionnel spécialisé dans la gestion de l'entretien des réseaux d'infrastructures routières (Atemac, VRData, Vectra, Aramis Développement...), Jean-Luc Grasset a mis à disposition des communes, des EPCI et des bureaux d'études, ses compétences et celles de son réseau d'experts qu'il fédère et organise pour répondre au besoin d'optimisation de l'entretien des patrimoines viaires.

Il interviendra en appui de la définition, du chiffrage des travaux à prévoir et de la programmation des études.

Immergis dispose de différentes solutions techniques d'acquisition à grand rendement, rapides et faciles à mettre en place, basées sur diverses technologies spécialisées pour la collecte d'informations géographiques.

Synthèse de nos principaux capteurs mobilisés :

SYSTEMES D'ACQUISITION	IMAJBOX 2 & 3	ISTAR PULSAR+
		
TYPE DE CAPTEUR	 Image	 360°
CONSTRUCTEUR	 imaging	 nctech
VECTEUR D'ACQUISITION		
USAGE	Collecte de données géographiques à grand rendement	Publication Street View – base de données image
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	80° à 100° 5 à 8.9 MPX 1 image / 2.5m	360° 4 x 12.3 MPX
SOLUTIONS DE PUBLICATION WEB		
FICHIERS EN SORTIE	JPG PNG AVI	MP4 CSV JPG

Systeme de mobile mapping : IMAJBOX 2 & IMAJBOX 3

L'imajbox est un système mobile de cartographie, compact, autonome et prêt à l'emploi, conçu pour collecter des données géo-référencées, de façon massive et à grand rendement.

Caractéristiques principales :

- Collecte de données à grande échelle
- Portabilité maximale
- Précise et tout-intégré (CCD 5-8 MP, grand angle 82° à 120°, IMU, précision 08cm CEP en DGPS - 10-20cm en RTK)
- Simple à utiliser : autocalibration
- Suivi du relevé en temps réel

IMAJBOX	
Description	Système de mobile mapping d'acquisition d'images géoréférencées
Caractéristiques principales	Saisie photogrammétrique dans les images
Usage	Collecte de données géographiques à grand rendement
Vecteur d'acquisition	Auto, vélo, Piéton
Positionnement	GNSS + IMU
Output	Images géoréférencées (JPG / BMP / etc.)



Système de mobile mapping – Capteur 360 : ISTAR PULSAR+

L'ISTAR PULSAR + est un capteur 360° polyvalent conçu pour la constitution de base de données image de type « Street View » réalisés en voiture ou en piéton. Ce capteur est certifié Google Street View et est compatible Mapillary.



ISTAR PULSAR +	
Description	Système de mobile mapping d'acquisition d'images 360° géoréférencées
Caractéristiques principales	Utilisable en complément du SLAM Horizon (DISCOVERY)
Usage	Visualisation de l'environnement de type "street view"
Vecteur d'acquisition	Auto, vélo, piéton
Positionnement	GNSS + IMU
Output	Vidéo + Images géoréférencées (MP4 / JPG / BMP / etc.)

Système d'acquisition en temps réel : CrossCall Trekker X3

Le téléphone intelligent CrossCall Trekker X3 permet de répondre à toutes les fonctionnalités offertes par un smartphone classique. Equipé d'Android et physiquement renforcé, il permet lors des relevés de s'affranchir de la fragilité des appareils traditionnels. Par ailleurs sa compacité par rapport à une tablette permet de le ranger facilement si le technicien de relevé a besoin d'utiliser ses mains pour évoluer sur le terrain.

Il est utilisé pour renseigner la base de données avec les différentes remarques du technicien de relevé et permet également la prise d'images.



CROSSCALL TREKKER X3	
Description	Smartphone Android
Caractéristiques principales	Fonctionnalités classiques d'un téléphone de ce type avec armature renforcée pour éviter la casse
Usage	Renseignement de base de données
Vecteur d'acquisition	Auto, vélo, piéton
Positionnement	GNSS
Output	Base de données Vidéo + Images géoréférencées (MP4 / JPG / BMP / etc.)

Acquisition d'images complémentaires

En complément des systèmes de relevés terrain, et notamment pour les relevés piétons, nous utilisons des caméras GoPro :

- 1 GoPro Hero 5
- 1 GoPro Hero 10
- 1 GoPro Hero 11
- 2 GoPro Fusion pour des relevés en 360°



LOGICIELS UTILISÉS

Nous sommes équipés des logiciels adaptés à chacune de nos technologies et usages. Pour cette missions nous utiliserons particulièrement :

- Saisie photogrammétrique : suite logicielle Imajview 4
- ETL : SafeSoftware FME
- SIG : Arcgis, Qgis
- Base de données : PostreSQL/PostGIS
- Saisie nomade : Qfield

SIG & DIAGNOSTIC

- Imajview Process: pour la production de BD SIG à partir des relevés Imajbox®
- ORUX Maps pour gérer les traces, pour les way points et la saisie de données.
- ArcGIS, QGIS : Logiciels SIG
- Autocad, Microstation : applications DAO
- GrafNav, TERRAOffice: navigation du Lidar 3D dynamique terrestre
- MM Process: post-traitement
- TerraScan, TerraMatch, TerraPhoto: production de nuages 3D colorisés (formats LAS, PCD, LAZ)
- Filmora Wondeshare Video Editor : traitement pour le floutage des plaques et des visages
- Autocad 2014
- FME Desktop

COMMUNICATION

- Graphisme :
Suite Adobe (Illustrator, Photoshop, InDesign)
Lightroom
- Vidéo :
Suite Adobe (Premier, After Effects)
Final Cut pro
- Son :
Suite Adobe (Audition)
Protools
- Web Design :
Wordpress
Muse
InVision
Adobe XD

03

RÉFÉRENCES



Références Récentes – Schémas directeur cyclables et mobilités actives (Avelo)

Date	Clients	Prestations effectuées	Contact	Montant HT
2023	Agglomération Creilloise Sud Oise	Mise à jour du schéma directeur des circulations douces		47800 €
2023	Département de l'Yonne (89)	Elaboration du schéma départemental des mobilités actives et solidaires	M. Joël SEMENCE	65 100 €
2023	CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU (14)	Mission d'assistance à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau		39 125 €
2023	Ville de Tarbes (65)	Elaboration d'un plan vélo	Mme Lamarque	29 608 €
2023	Saint-Flour Communauté (15)	Elaboration d'un schéma directeur cyclable	Mme Cabrol	33 708 €
2023	Commuanuté de Communes du Sud Corse	Etude d'élaboration du schéma directeur mobilité douce et active		29 200 €
2023	Saint-Flour Communauté (15)	Etude de conception en vue de l'aménagement et de la valorisation de l'itinéraire de la "boucle cyclotouristique de la Truyère"	Mme Cabrol	33 120 €
2023	Communauté de Communes Canaux et Forêt Gatinais (45)	Schéma directeur des mobilités actives - cyclable	Mme Sandrine LETRENEUF	33 000 €
2023	Commuanuté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise et la Commune de Saint-Dizier (Groupement de commande) (52)	AMO en vue de l'élaboration d'un schéma directeur cyclable communautaire et d'un schéma directeur cyclable communale	M. Michel FRONIEUX	51 400 €
2023	Communauté de Communes Somme Sud Ouest (80)	Elaboration du schéma directeur cyclable	Mme Florence TASSART	40 400 €
2023	Commune de Gaillac (81)	Réalisation d'un schéma directeur cyclable		27 225 €
2023	Communauté de Communes Pays de Rhin Brisach (68)	Elaboration d'un schéma directeur des mobilités durables	Mme Floriane MARING	35 800 €
2023	CC Méditerranée Porte des Maures (83)	Elaboration du schéma directeur cyclable		
2022	CA de Saint Dizier Der et Blaise (52)	Elaboration du schéma directeur cyclable communautaire et d'un schéma directeur cyclable communal	M. Fronieux	
2022	DDTM de Seine-Maritime (76)	Etude de définition et expérimentation du potentiel d'emploi de routes à très faible trafic pour le maillage cyclable du Département de Seine-Maritime.		
2022	CC Avallon Vezelay Morvan (89)	Elaboration d'un schéma de mobilité simplifié, d'un schéma directeur cyclable et d'une plan de mobilité employeur		

Références Récentes – Schémas directeur cyclables et mobilités actives

Date	Clients	Prestations effectuées	Contact	Montant HT
2022	CC Couserans Pyrénées (09)	Etude d'un plan vélo intercommunal et étude d'aménagement de pistes cyclables		
2022	CC VAM Orne Grand-Est (61)	Etude des mobilités	M. Dagorn	
2022	CC Terres des Confluences (82)	Réalisation d'une étude globale de mobilité et d'un schéma directeur des modes actifs	Mme. Noblecourt	
2022	CC Golfe de Saint Tropez (83)	Etude pour l'optimisation du pool de véhicules transport collectif	Mme. Bendjama	
2022	Office de Tourisme de Blaye (33)	Etude d'opportunité pour un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pour Blaye Bourg terres d'Estuaire		
2022	CC de la Haute-Saintonge (17)	Elaboration du schéma directeur cyclable	Mme. Dugas-Raveneau	
2022	CC de l'Oisans (38)	Master Plan VTT de l'Oisans		
2022	CC de la Forêt (45)	Diagnostic et analyse des mobilités, hiérarchisation et structuration des actions pour faire émerger des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle	M. Bernicot	
2022	CC du Périgord Ribéracois (24)	Réalisation du plan de jalonnement et du guide des aménagements cyclables		
2022	SDIRVE 64 (64)	Réalisation d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Pyrénées-Atlantiques	M. Iglesias	
2022	Bretagne Porte de Loire Communauté (35)	Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives	Mme. Jovignot	
2022	CC de Desvres-Samer (62)	Etude préalable à la création du schéma des mobilités partagées depuis la maison du cheval vers le littoral et les massifs forestiers du pays boulonnais		
2022	CC Val de Cher Controis (41)	Elaboration d'un schéma directeur cyclable	Mme. Charpentier	
2022	Commune de Sainte Florine (43)	Schéma cyclable et piéton		
2022	CC rurale de l'Entre Deux Mers (33)	Maîtrise d'œuvre du schéma communautaire de randonnée terrestre non motorisée	M. André Silva	

Références Récentes – Schémas directeur cyclables et mobilités actives

Date	Clients	Prestations effectuées	Contact	Montant HT
2022	CC Grand Sud Tarn et Garonne (82)	Elaboration du schéma directeur cyclable	M. Garrinos	34000 €
2022	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	Elaboration du Schéma Directeur Départemental du vélo	M. Bouchaut	52300 €
2022	Pontivy Communauté (56)	Elaboration d'un schéma directeur vélo	Mme. Masse	37080 €
2022	CC Aygues Ouvèze en Provence (84)	Création d'un schéma directeur intercommunal cyclable	M. Prouteau	29080 €
2022	CC de la Vallée de la Bruche (67)	Etude de programmation Plan Mobilité : « La Bruche, une vallée sans voiture »	Mme Ostertag	42080€
2022	CC du Pays Orne Moselle	Schéma directeur cyclable		34 300 €
2022	Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin de Thiers (SMTUT) (63)	Schéma directeur cyclable et études complémentaires au schéma	Mme Grille	99 700 €
2022	Ville de Brioude (63)	Elaboration du Plan Vélo	M. Covinhes	17 300 €
2022	CC de la Terre des 2 Caps (62)	Elaboration du schéma directeur cyclable	M. Lefevre	32 700 €
2022	CC Rives de Saône (21)	Schéma des mobilités durables	Mme. Neau	35 900 €
2022	Département de Charente-Maritime (17)	Elaboration du Plan Vélo Quotidien	M. Le Guilloux	46 100 €
2022	CC des Coteaux du Girou (31)	Etude et conception d'un schéma d'itinérance douce	M. Bes	19 008 €
2022	Syndicat Mixte du Pays de Sancerre Sologne (18)	Réalisation du schéma directeur « Mobilités Actives »	M. Jouanin	37 908 €
2022	CC du Centre Haut Rhin (68)	Elaboration d'un schéma directeur vélo et piéton	Mme Trognon	30 775 €
2022	CC du Val Briard (77)	Mise en place du Plan Local de Mobilité	Mme. André	37 508 €
2022	CC des Crêtes Pre-Ardennaises (08)	Elaboration du schéma cyclable	Mme. Bourrut	33 275 €

Références synthétiques sur les problématiques mobilités et aménagements cyclables

Date	Clients	Prestations effectuées	Contact	Montant HT
2021	Bayeux Intercom (14)	Elaboration du diagnostic des mobilités et d'un schéma directeur cyclable	M. Hamelin	57 600 €
2021	CC du Bassin de Pont-à-Mousson (54)	Elaboration du schéma directeur des mobilités douces	Mme. Beinat	38 600 €
2021	Quimper Bretagne Occidentale (29)	Elaboration du schéma directeur des mobilités actives	Mme Canevet-Migadel	08 800 €
2021	CC du Pays de Château-Gontier / CC du Pays de Craon / CC du Pays de Meslay-Grez (53)	Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma Directeur Cyclable	Mme. Loquais	83 000 €
2021	CC Giennaises (45)	Elaboration du schéma directeur des déplacements actifs	M. Denanot	29 000 €
2021	CC du Dourdannais en Hurepoix (91)	Elaboration d'un schéma directeur cyclable	M. Dippe	27 080 €
2021	CC de Hanau La Petite Pierre (68)	Etude pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable	Mme. Leninger	33 508 €
2021	CC de la Haute-Bigorre (65)	Définition d'un schéma directeur cyclable	Mme. Crenn	41 080 €
2021	CU du Grand Reims (51)	Elaboration d'un schéma directeur cyclable	Mme. Alavant	45 325 €
2021	Vélo & Territoires – Calvados Attractivité (Bretagne – Grand-Est – Hauts de France)	Etude de l'intermodalité sur l'itinéraire de La Vélomaritime – EuroVelo 4	Mme. Bossard	8 908 €
2021	Central d'achat Transport Public / CIVIS (974)	Mise en œuvre de services de cartographie d'aménagement cyclables destinée à la CA CIVIS	M. Kischenin	30 108 €
2021	PETR du Pays d'Armagnac (32)	Elaboration d'un schéma directeur des mobilités actives	Mme. Meunier	39 875 €
2021	CC du Pays de Landerneau Daoulas (29)	Etude de réalisation d'un schéma communautaire des modes actifs	Mme. Coat	30 108 €
2020	CC de Cèze Cévennes (30)	Marché d'études portant sur la réalisation d'un schéma directeur de mobilité et schéma directeur cyclable	Mme. Corso	45 508 €
2020	CA Var Estérel Méditerranée (83)	Assistance à l'élaboration du schéma Directeur Vélo de la CAVEM	M. Sablos	37 080 €

Références synthétiques sur les problématiques mobilités et aménagements cyclables

EPCI (2/3)

Date	Clients	Prestations effectuées	Contact	Montant HT
2020	CC des Villes Sœurs (76)	Élaboration d'un schéma directeur mode doux portant sur le territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs	M. Drynski-Barbera	31 175 €
2020	CC du Liancourtois (60)	Élaboration du schéma Directeur intercommunal des modes actifs	M. Marechal	41 108 €
2020	CC du Pays de Falaise (14)	Mission d'études de tracés de principe inscrit dans le schéma cyclable de la Communauté de communes du Pays de Falaise	M. Jariel	32 708 €
2020	Dracénie Provence Verdon Agglomération (83)	Elaboration du schéma directeur cyclable	Mme Ottaviani	37 700€
2020	CC Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges (21)	Réalisation d'un schéma directeur vélo	Mme. Jacob	35 300 €
2020	Parc Naturel Régional d'Armorique / CC Monts d'Arrée Communauté (29)	Elaboration du schéma directeur cyclable de Monts d'Arrée Communauté	M. Thierry	32 630€
2020	CA du Puy en Velay (43)	Elaboration du schéma directeur cyclable	Mme. Balard	44 900€
2020	SMAG du Parc Naturel Régional de l'Aubrac (12-15-48)	Elaboration du plan de mobilité simplifié	Mme. Mayo	33 008€
2020	CA Terre de Provence et CA Arles Crau Camargue Montagnette (13)	Elaboration du schéma directeur cyclable	M. Bernis	51 608€
2020	CC de la Région de Guebwiller (68)	Etude globale sur les infrastructures, usages et services liés au vélo	Mme. Schueller	28 870€
2020	CC Flandre Lys (59-62)	Elaboration du schéma directeur vélo	Mme. Cardon	32 608€
2020	CC Vie et Boulogne (85)	Elaboration d'un schéma directeur modes actifs	M. Carpentier	36 770€
2019	CC Carmausin-Ségala (81)	Élaboration d'un schéma directeur vélo du territoire : diagnostic, scenarii, préconisation, concertation publique...	M. Lefebvre	28 908 €
2020	Eurométropole de Strasbourg (67)	Prestations de relevés pour les états des lieux du réseau viaire		Accord-Cadre

Références synthétiques sur les problématiques mobilités et aménagements cyclables

Date	Clients	Prestations effectuées	Contact	Montant HT
2020	Centrale d'Achat du Transport Public	Accord-cadre relatif à l'acquisition de services de cartographie d'aménagements cyclables, de promotion et suivi de l'activité cyclable - Prestations de cartographie des aménagements cyclables	M. Gachon	Accord-Cadre
2019	Nantes Métropole	Inventaire et alimentation d'une base de données géographiques relative aux règles de circulation, au stationnement et aux aménagements cyclables sur le territoire de Nantes Métropole	Mathieu JANICKI	125 000 €
2019	Durance Lubéron Verdon Agglomération (04)	Etude d'itinéraire et de faisabilité d'une opération linéaire de voie verte CO-TRAITANT : AMETEN	Jocelyne ISNARD	51 575 €
2019	CA de Haguenau (67)	Réalisation du diagnostic du domaine routier et des pistes cyclables, élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) (670km)	Julien MOUTIER	64 300 €
2015	CD 33	Relevé de la signalisation de police et directionnelle sur les 6400 km de RD et les 510 km de pistes cyclables	Didier Féneron	102 000 €
2014	Eurométropole de Strasbourg (ex-Communauté Urbaine de Strasbourg) (67)	Prestations de relevés à grand rendement pour l'inventaire, l'état des lieux et le diagnostic de la voirie (1700km) et des 420 km de pistes cyclables	M. Damien Brucker	240 000 €
2020	Département de la Gironde (33)	Recensement de l'entretien végétal à réaliser sur les itinéraires de randonnées départementaux		19 208 €
2021	Ville de Décize (08)	Elaboration d'un schéma vélo		20 575 €
2021	Ville de Lodève (34)	Elaboration d'un schéma directeur cyclable	M. Brette	15 425 €
2020	Ville de Dol-de-Bretagne (35)	Élaboration d'un schéma directeur multimodal de circulations	M. Rapinel	28 480 €
2020	Ville de Vineuil (41)	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur des aménagements cyclables	M. Dupont-Dayot	19 080 €
2020	Ville de Mouans-Sartoux (06)	Elaboration du schéma directeur cyclable communal	M. Remous	31 608 €



Mission : Elaboration du schéma directeur cyclable

Client : Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée – CAVEM (83)

Date de réalisation : 2021

Montant du marché : 37 080€

Moyen humain mobilisé : 15 personnes

Contact : M. Sablos



Contexte :

Seconde agglomération du Département du Var par sa population, la CAVEM souhaite élaborer son schéma directeur cyclable dans le cadre du développement national au travers du Plan Vélo.

D'importants enjeux de diagnostic et de concertation de la population et des acteurs du territoire ont été identifiés et Immergis a conduit une phase de diagnostic et d'état des lieux du territoire renforcée.

Ce diagnostic découle sur la mise en place d'un plan d'actions concerté avec les 5 communes de l'agglomération pour orienter l'action auprès des partenaires aménageurs et élaborer un réseau structurant répondant aux enjeux de déplacements quotidiens et touristiques particuliers pour cette agglomération.

Lauréat de l'Appel à Projet « Vélo & Territoire »

Projet :

- Diagnostic territorial, concertation et enquêtes (population, entreprises, acteurs du vélo, ...), identification des enjeux.
- Définition d'une stratégie pré-opérationnelle et propositions de scénarii de maillage du territoire.
- Programmation du schéma et Plan Pluriannuel d'Investissement



Mission : Elaboration du schéma directeur cyclable communal

Client : Ville de Mouans Sartoux (06)

Date de réalisation : 2020

Montant du marché : 31 608 €

Moyen humain mobilisé : 11 personnes

Contact : M. Remmous

Contexte :

La Commune de Mouans-Sartoux élabore son schéma directeur cyclable dans un contexte de développement de son réseau intra-urbain et d'engagement communal en faveur de la transition écologique.

Lauréat « Vélo et Territoires ».

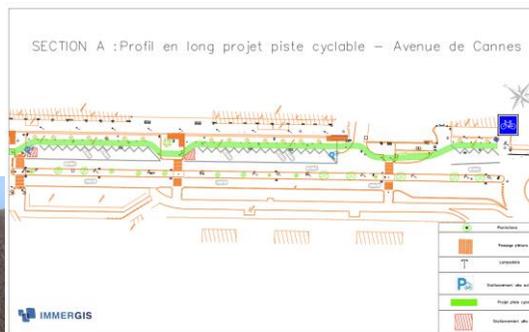
Projet :

Cadrage de la mission, analyse du territoire et des besoins, définition des enjeux de l'élaboration du schéma.

Mise en place de fiches opérationnelles sur des itinéraires prioritaires

Elaboration du schéma directeur cyclable

Processus de validation et élaboration d'un plan de communication.



long projet bande cyclable - Avenue de Grasse





Mission : Elaboration du schéma directeur cyclable

Contexte :

L'amélioration de la mobilité sur le territoire de la CC Gevrey Chambertin et Nuits St Georges est un sujet central, au cœur des démarches de l'EPCI engagées depuis 2015 dans les domaines de la transition énergétique, du développement touristique et de l'aménagement de l'espace. La CC souhaite définir sa politique mobilité globale, où la pratique du vélo fera l'objet d'une orientation ciblée.

Lauréat « Vélo & Territoires »

Projet :

Réaliser un schéma directeur vélo partagé avec les communes membres qui soit le plus opérationnel possible. Ce schéma répondra à une stratégie de développement avec la définition d'objectifs précis, stratégie qui elle-même se reposera sur diagnostic complet vélo.

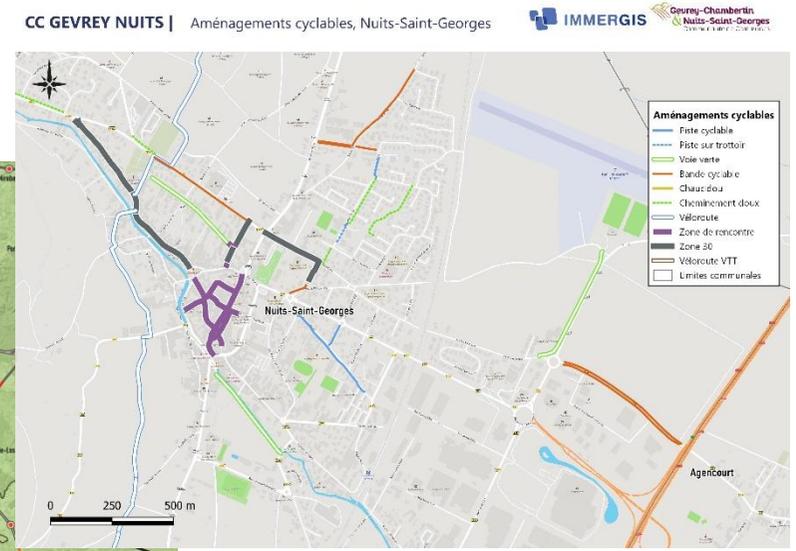
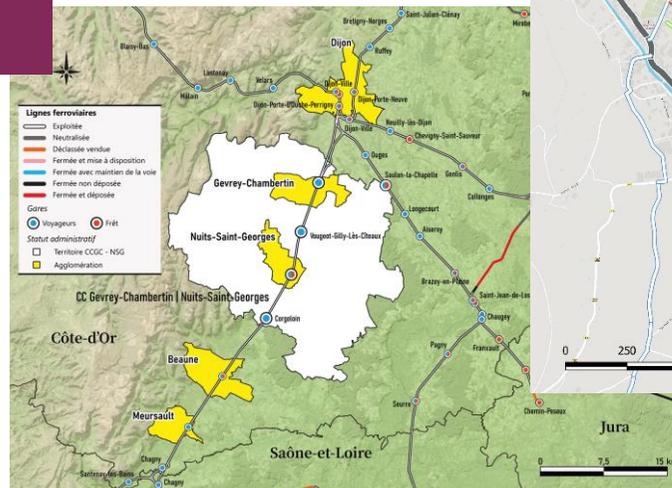
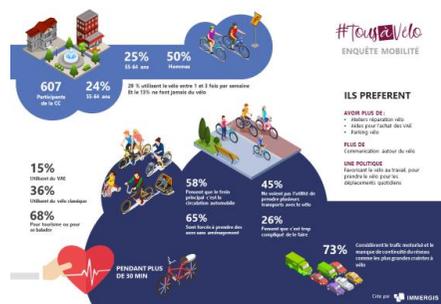
Client : CC Gevrey Chambertin et Nuits St Georges

Date de réalisation : 2020

Montant du marché : 38 408 €

Moyen humain mobilisé : 14 personnes

Contact : Mme. Jacob





Mission : Prestations de relevés à grand rendement pour l'inventaire, l'état des lieux et le diagnostic de la voirie (2000km) et des 420 km de pistes cyclables

Client : Eurométropole de Strasbourg (ex-Communauté Urbaine de Strasbourg) (67)

Date de réalisation : 2014 et 2020

Montant du marché : 240 000€ et accord cadre

Moyen humain mobilisé : X personnes

Contact : M. Damien Brucker, Amandine Guichard, Simon Zettel

Contexte :

L'Eurométropole de Strasbourg gère une base de données géographiques regroupant différents éléments du patrimoine routier : chaussées, dépendances, aménagements cyclables, réseau de transport public, signalisation, etc. Ces données doivent être actualisées, maintenues et améliorées pour répondre aux ambitions de la métropole en terme de déplacement et de mobilité.

Projet :

Relevés image à grand rendement.
Constitution de base de données géographiques en complément des données existantes.
Cartographies, analyse, rapport.





04

CONTEXTE

- 4.1 Contexte de l'écosystème vélo
- 4.2 Enjeux de l'étude

4.1 Contexte global de l'écosystème vélo au lancement du Plan Vélo Intercommunal

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LA PRATIQUE DU VÉLO :

+13%

de trajets liés à une **pratique utilitaire** en 2020 vs 2021

+7%

de trajets liés à une **pratique de loisirs** en 2020 vs 2021

+28%

de **passages vélos** hors confinement



Taux moyen de **pratique quotidienne** du vélo à **4% en 2022**



+13%
Milieu Urbain

+4%
Zones Périurbaines

+5%
Zones rurales



LES FEMMES AU VÉLO !

46% de femmes cyclistes en **2021** contre 42% en **2017 et 2019**. (FUB)



AMÉNAGEMENT CYCLABLE :

+ **26%**

de kilomètres de pistes cyclables depuis la **présentation du plan vélo** en 2018.

Néanmoins, le vélo ne représente que **1,3%** des dépenses dans le domaine du transport en France

IMPACT ÉCONOMIQUE :

350 €

Le prix d'achat moyen pour un **vélo neuf en 2016** pour une **durée moyenne** d'utilisation de **2 700 km**.



+**25%**

De ventes de vélos, périphériques et accessoires en 2020 vs 2019.

+**1,7%**

en volume pour atteindre près de **2,7 millions de vélos vendus**.

EVOLUTION DES VÉLOROUTES :

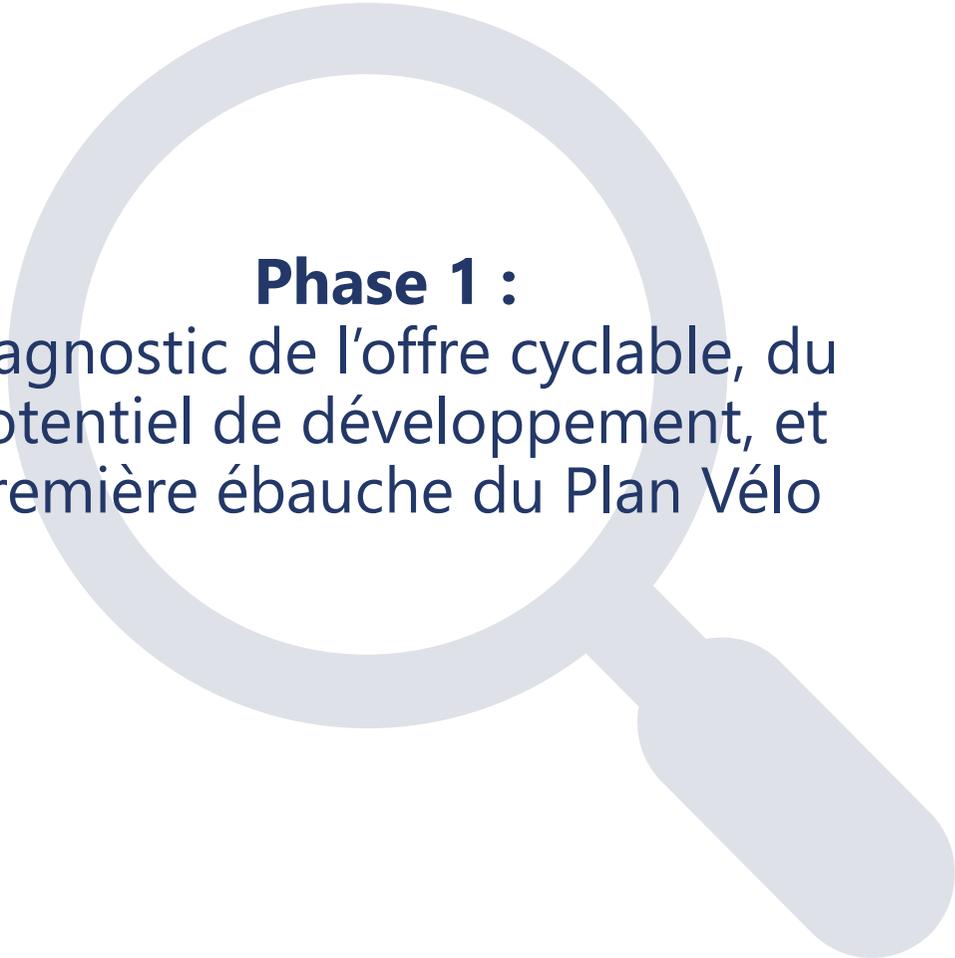
2018 : 760 km construits
2019 : 672 km construits
2020 : 1784 km. **#Coronapistes**
2021 : 1170 km, -34,42% par rapport à l'année précédente.

- **Définir des Liaisons inter-communales à vocation de loisirs et de tourisme:** Relier entre elles les communes de Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, selon le potentiel et la distance, ayant chacune leur identité et leur particularité, qu'elle soit à dominante périurbaine ou rurale ;
- **Développer les liaisons intra-urbaines pour faciliter la desserte des pôles générateurs des flux dans l'agglomération des communes et notamment sur les principales polarités (déplacements du quotidien):** Identifier et renforcer les liaisons inter quartiers dans les communes de la CC en encourageant les zones apaisées dans les centres-bourgs et les liaisons des centres-villes des communes périphériques vers la Ville centre (Beaucaire) lorsque les distances sont compatibles;
- **Connecter aux territoires voisins, notamment en s'appuyant sur les axes structurants vélo tourisme et vélo loisirs :** Proposer et valoriser des itinéraires reliant la CC aux intercommunalités voisines en s'appuyant notamment sur les véloroutes et voies vertes et sur le potentiel cyclo touristique avec l'EV17 et l'EV8, la voie verte Uzès-Beaucaire...
- **Valoriser les grands itinéraires et développer le slow tourisme sur le territoire:** en favorisant le rabattement vers les centres bourgs et les offres touristiques, développer une culture et une offre de service vélo auprès des acteurs du tourisme,...

- **Traiter les discontinuités:** Surmonter les coupures géographiques et sociales en proposant des aménagements qui permettent d'assurer une continuité et une lisibilité d'itinéraires des circulations actives sur l'ensemble du territoire;
- **Faciliter l'intermodalité en associant les différents partenaires:** Travailler avec tous les partenaires permettant de faciliter l'usage du vélo (Communauté de Communes, communes, établissements scolaires, entreprises, associations, acteurs du tourisme) et l'intermodalité (PEM, Port Fluvial, lignes de car régulières, aires de covoiturages, proximité de gare TGV).
- **Développer une culture vélo et un écosystème vélo** auprès de la population pour les inciter sur les trajets de courtes distances d'avoir recours plus fréquemment au vélo, par de la sensibilisation, de la communication et un travail d'accompagnement auprès du monde éducatifs, acteurs économiques et des services administratifs.



05. MÉTHODOLOGIE



Phase 1 :
Diagnostic de l'offre cyclable, du
potentiel de développement, et
première ébauche du Plan Vélo

1

La conception d'une telle prestation nécessite au préalable la validation d'un certain nombre de points.

Dans un premier temps, le chef de projet définira la listes des données et des documents utiles pour le projet. En complément il rédigera avec le directeur de projet le logigramme de la mission avec l'ordonnancement, la composition des COTECH et COPIL et le détail des mission ainsi que l'analyse des risques (dérives calendaires,...).

Les premières réunions de démarrage (lancement général) auront pour vocation d'échanger techniquement sur l'ensemble des éléments à valider nécessaires au démarrage de la mission et sur les modalités de concertation. Cette réunion devra en outre permettre de valider l'étendue du territoire à couvrir et à traiter dans le cadre de cette mission et la liste des documents à collecter.

Points à aborder :

L'ensemble des documents d'études, de planification et de diagnostic déjà réalisés ou en cours de réalisation :

- Scot Sud Gard, PLU, Projet de territoire, démarches PVD, BCO ...)
- Etudes et initiatives cyclables portés par l'EPCI, le Département, projets de mobilité portés par la Région,
- La collecte d'informations (rencontres avec les acteurs, enquêtes, plans techniques, étude diagnostic, etc.),
- Les données SIG (données cadastrales, réseaux, fonds de plan IGN, convention OSM),
- Les statuts de l'EPCI et la liste des VIC
- Les modalités organisationnelles et de gouvernance du projet,
- Rappeler les objectifs du Plan Vélo lors de la réunion de lancement.

L'équipe-projet Immergis, ainsi que l'interlocuteur privilégié, sera présentée avec les différents rôles assignés. Les modalités d'organisation seront abordées, notamment concernant les sollicitations qui peuvent être jugées nécessaires pour récupérer les informations utiles pour le projet (données inventaires, ...).

Pilotage de l'étude et installation de la gouvernance :

Les élus référents et référents techniques du territoire seront en charge de composer et gérer le Comité de Pilotage et le Comité technique.

Le Copil sera réuni pour la réunion de lancement puis pour la validation de chaque grandes étapes du projet. Par ailleurs, tout au long de la mission, Immergis communiquera ses avancées directement aux référents de la CC et sera amené à les solliciter pour associer des représentants du à certaines actions sur le terrain (visites de terrain, etc.).

Le Comité technique se réunira en amont de chaque Copil et aura pour objectif d'acter certains sujets avant présentation.

Pour chacune de ces réunions, Immergis préparera des documents de présentation qui seront au préalable validés par les référents de la CC.

Réunion de lancement, COPIL et COTECH :

- **1 réunion de cadrage avec l'équipe projet**
- **réunion de lancement** : rappelant le cadre de la mission, les grands jalons et présentant le bureau d'études.
- **rencontres avec les communes** en phase de diagnostic et ;
- **1 atelier de concertation en phase 1 et 1 atelier de concertation: Phase 2**
- **3 COTECH**
- **2 COPIL de restitution et validation** des phases de la mission lors de Bureau communautaire
- **1 COTECH/atelier de travail avec les élus du territoire et les partenaires** (Département et Région notamment) en phase de définition de la stratégie ;

Les supports seront transmis 7 jours avant au chargé de projet et les comptes-rendus dans un délais de 7 jours.

Soit un total de **3 COTECH et 4 COPIL** en plus de la réunion de lancement de l'étude.

Une **analyse des documents stratégiques** permettra d'identifier les données existantes, celles à collecter et étudier l'ensemble de la littérature disponible sur le sujet.

Par ailleurs, la comparaison des différents documents d'urbanisme permettra de maintenir une cohérence dans l'élaboration de la **stratégie mobilité active à l'échelle du territoire**.

Une attention particulière sera attribuée à l'analyse des documents existants et des **orientations stratégiques définies par les élus**.

Ces analyses permettront d'alimenter le diagnostic atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM).

Documents à mobiliser :

- **Documents stratégiques** : SRADDET, Plan Vélo de la Région Occitanie, SCoT, PLU, statuts de l'EPCI
- **Données existantes liées à la pratique piéton, PMR et vélo**: SR3V, Plan Vélo de la Région Occitanie Schéma vélo du CD30, études communales (plan de circulation), études avant-projets, ...
- **Données SIG** : BD Topo, données cadastrales, itinéraires cyclables/stationnement vélo recensés, données INSEE, ...



Rencontres et visites terrain avec les Elus des 5 communes communes pour connaître les projets communaux):

Des entretiens individualisés seront conduits avec l'ensemble des communes de la CC. Nous rencontrerons Le maire ou/et son représentant, et services municipaux pour les communes principales), afin de clairement cerner les projets spécifiques de chaque commune et intégrer la démarche municipale dans les orientations du Plan vélo de la CC. **Des visites terrains pourront être assurés en complément.**

Un **questionnaire à remplir** sera également élaboré par Immergis en complément de ces entretiens permettant de recenser : Données SIG existantes, Plans vélos actualisés, projets en cours, ...

Les services de Communauté de Communes seront rencontrés, notamment pour échanger les actions en cours, l'exercice de leurs compétences en lien avec les aménagements cyclables, la valorisation touristique du territoire, les enjeux de desserte des zones d'emplois (ZAE).

Rencontres avec les parties prenantes :

Le **Département du Gard** sera contacté pour un **entretien particulier avec la Direction des Routes** et de l'Aménagement afin d'appliquer leur Schéma vélo (axes prioritaires, règles d'intervention, actions en place et évolutions prévues) **et d'évoquer les enjeux de liaison sur routes départementales et des connexions avec les territoires voisins.**

Le service mobilité de la **Région Occitanie** sera également sollicité dans cette phase d'état des lieux, pour intégrer à la démarche les projets régionaux. **Un contact sera également pris notamment sur les enjeux autour du réseau interurbain.**

Les **associations pertinentes** (par exemple: Association des Usagers du Vélo, club cyclo,...) seront également sollicitées dans cette phase diagnostic pour un échange en visioconférence.

Les EPCI voisins, VNF, Gard Tourisme, PETER,.. seront également consultés au cours de la phase diagnostic, afin d'identifier les besoins/attentes, les projets et continuités à l'échelle de Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Chaque entretien fera l'objet de la **rédaction d'un compte-rendu.**

Ce temps d'échange avec les différents acteurs concernés par le développement des modes actifs permettra d'établir un **panorama des compétences**, des rôles et **prérogatives de chacun**, entre l'EPCI (compétence aménagements cyclables,...), **la commune** (Polices du Maire), le Département (gestionnaire de voirie départementale), la Région (partenaire financier, compétence transport (train, car,...)).



Relevé du terrain, BD SIG pour actualisation des aménagements et des équipements

Afin de permettre à nos équipes de proposer les meilleures solutions d'aménagement, nous réaliserons des relevés terrain au cours d'une **reconnaissance et une collecte terrain avec notre solution de relevé à grand rendement : Imajbox®** pour les relevés en voiture et des Gopro pour les relevés à vélo. **Ces relevés seront réalisés sur la base du schéma d'intention pré-validé qui traversera chaque commune et permettront un travail de mesures et de définition des aménagements en interne au cours de la phase d'élaboration (phase 2).**



Ils permettront :

- **Le recensement de l'existant et l'état des lieux de celui-ci en phase d'analyse de l'existant**
- **Une mesure précise des largeurs de voiries (chaussée, accotements, trottoirs, ...) en phase d'élaboration pour une proposition pré-opérationnelle adaptée à chaque itinéraire**



La collecte sur le terrain est réalisée par notre équipe de techniciens SIG en voiture sur les axes structurants (RD, centres-bourgs) et en vélo sur les pistes cyclables et Véloroutes voies vertes. Nous prévoyons également d'effectuer des relevés en voiture notamment pour répondre au besoin de classement des voies urbaines selon les usages (automobiles, cyclistes, piétons) et selon leur régime de police (zones « apaisées »: 30, 20).

Une banque d'imagerie orientée et géo-référencée est constituée au pas de 5 mètres en voiture et 2.5 m, ensuite les images sont analysées en bureau à l'aide d'une application adaptée. Les prises de vues avant/arrière permettent de capter les dispositifs existants dans les 2 sens de circulation et de s'affranchir des problèmes de lumière rasante.

Le relevé à grand rendement avec l'Imajbox® nous permettra d'acquérir les **images géoréférencées** à haute définition de l'ensemble du territoire à couvrir. Sur la base de ce relevé, nous pourrons **géolocaliser et qualifier les dispositifs avec certaines caractéristiques via notre logiciel de production de données SIG: Imajview®**. **La base de données SIG produite sera ensuite contrôlée et mise en forme sous forme de Geodatabase ESRI ou BD SIG QGIS.**

Au démarrage de chaque relevé, un paramétrage sera appliqué sur chacune des caméras afin de produire des images adaptées aux conditions météorologiques (contraste, luminosité, gain) selon un pas suffisamment court et une résolution optimale assurant une meilleure lisibilité.



Exemple d'images produites à Angoulême à partir d'un boîtier Imajbox

Nous prévoyons de renseigner par tronçon :

- La commune
- L'identifiant tronçon
- Le statut juridique (analyse cadastrale)
- La nature des revêtements
- Le régime de police (Zone de rencontre, Zon 30, 30, 08, 70,...)
- L'état des revêtements
- La Longueur du tronçon
- La Largeur fil d'eau à fil d'eau (largeur moyenne de fil d'eau à d'eau)
- La nature des accotements (fossé, etc.)
- L'usage de l'aménagement
- Le niveau de sécurité des usagers



Chaussées & abords

- Fonction, trafic, régime de police
- Couleur
- Etat de surface et structure

Signalisation routière horizontale et verticale

- Etat,
- Type
- Conformité
- Coût de réfection & d'entretien



Stationnement et services

- Type
- Dimensionnement
- Possibilité intermodale
- Accessibilité
- Usages
- Gonflage, réparation self-service



Signalisation d'information & jalonnement

- Etat
- Type
- Conformité
- Coût de réfection & d'entretien



Chemins doux et récréatifs, obstacles

- Nature
- Etat
- Propositions d'entretien



Réalisation diagnostic et analyse du réseau de voirie

Le réseau de voirie est marqué par un réseau de routes départementales convergeant le trafic de transit et une partie des déplacements du quotidien (D90, D999, ...)

Analyse des caractéristiques physiques et des régimes de police

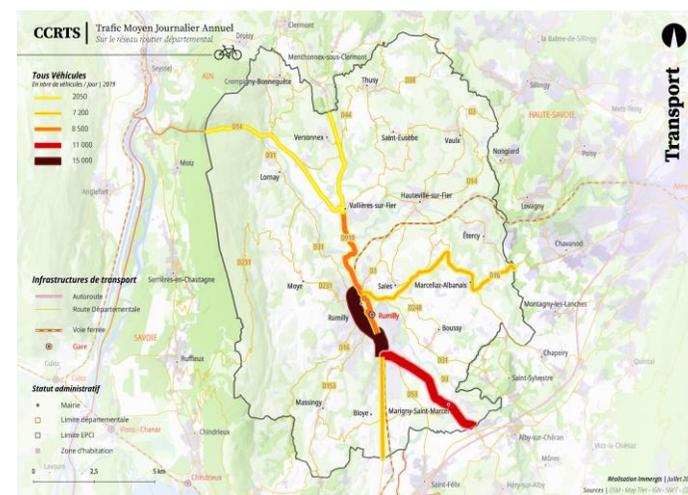
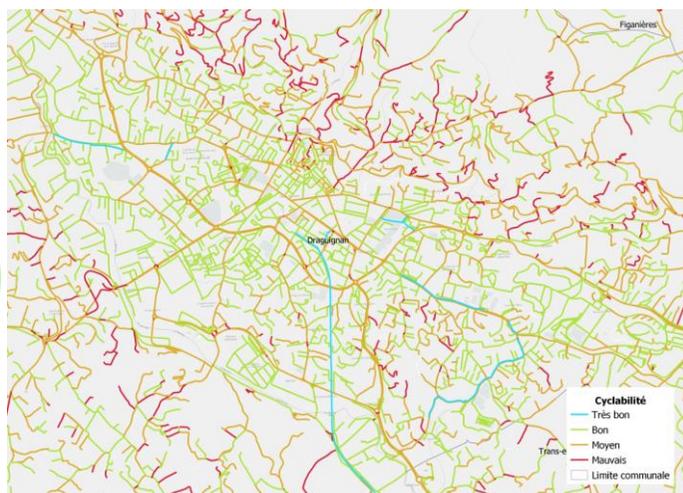
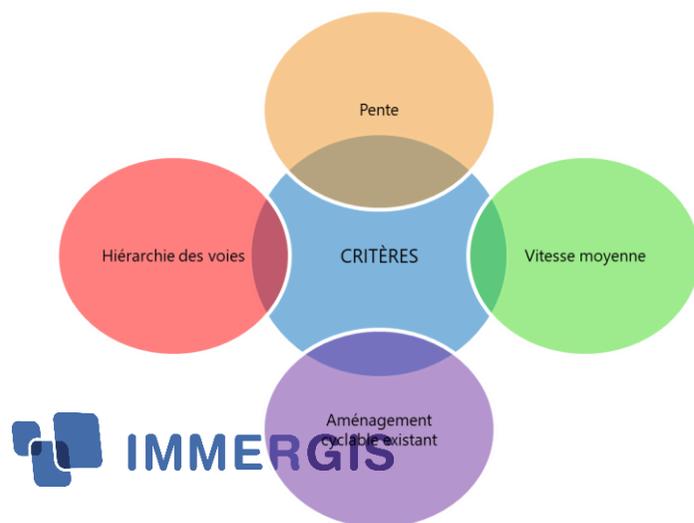
Un travail complémentaire sera mené sur la **domanialité des voies (gestionnaires/compétences)**, sur **géométries (largeur moyenne, type de carrefour,...)** et sur les **régimes de police (à partir des images collectées précédemment)**. Cette analyse permettra de faire ressortir les **sections et les intersections à risque pour la pratique des modes actifs sans aménagement dédié** (cf. cyclabilité).

Analyse du trafic, hiérarchisation de la voirie, de l'accidentologie et des flux (O/D)

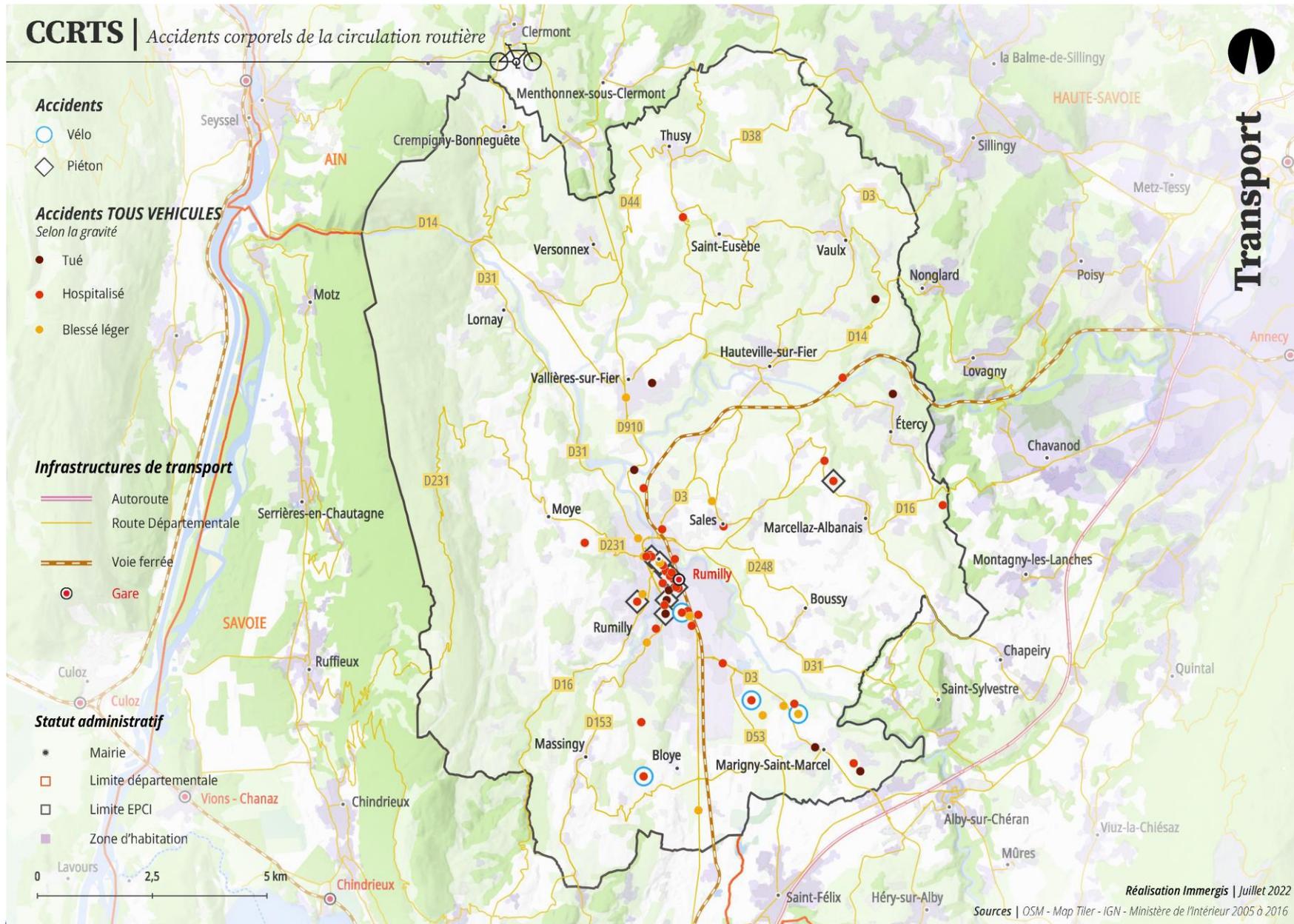
L'analyse sera portée aussi bien sur l'analyse du trafic actuel à partir des données diffusées par le CD30 et à partir des éléments collectés dans les communes lors des rencontres (études trafics, radar pédagogique,...). La base de données du Ministère de l'Intérieur permettra de dresser la cartographie de l'accidentologie sur le réseau.

Analyse de la « cyclabilité »

Afin d'établir un tableau de bord du niveau de **confort ressenti ou du niveau de cyclabilité** pour la pratique du vélo sur le réseau de voirie existant, une **analyse multicritère** est réalisée à partir des bases de données existantes et complétées à partir des éléments collectés. Notre méthode s'inspire des travaux du CEREMA sur ce sujet.



Exemple de cartographie de l'accidentologie



Réalisation diagnostic et analyse des aménagements cyclables et piétons (état, règlementation, discontinuités)

Les objets liés aux équipements (aménagements, balisage, clôture, éclairage, signalisation, stationnement, borne libre-service...) seront saisis dans des couches spécifiques permettant de renseigner leurs localisation, type, état visuel, etc. Cette base de donnée viendra compléter au besoin celle existante et gérée par le service SIG de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. **Elle sera adaptée au référentiel national des aménagements cyclables et intégrable à des applications (Geovelo, Maps, ...)** 

ANALYSE DES AMÉNAGEMENTS ACTUELS (FORCES/FAIBLESSES (points noirs, freins,...))

L'ensemble des voies et itinéraires cyclables actuels feront l'objet d'un diagnostic global. À cet effet, une analyse multicritère de l'ensemble du réseau sera réalisée. Elle aura pour objectif de permettre une **comparaison entre les différents itinéraires sur des critères multiples de manière à effectuer une hiérarchisation de l'état des différents itinéraires.**

Cette analyse s'attachera à mettre en évidence les **points forts** et les **faiblesses** de chaque tracé = freins à la pratique (discontinuité, points durs, dangerosité,...).

Les thématiques étudiées seront issues des recommandations et préconisations du schéma modes actifs du CERTU et du Cahier des Charges du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes ainsi que des fiches vélos du CEREMA.

L'analyse portera plus particulièrement sur les critères suivants* :

- **Critères généraux** : revêtement, continuité, infrastructure, etc.
- **Critères territoriaux** : positionnement de l'itinéraire au sein de la CA, distance, topographie, etc.
- **Critères de sécurité** : accidentologies, carrefours, points durs, franchissement, etc.
- **Critères d'attractivité** : positionnement, visibilité, pôles etc.
- **Critères d'équipement** : halte de repos, sanitaires, etc.
- **Critères de stationnement** : type de stationnement, emplacement et pertinence, proximité, etc.
- **Critères de signalétique** : jalonnement, etc.
- **Critères d'accessibilité** : entretien, multi modalité, etc.

Chacun de ces critères est ensuite décomposé en sous-critères. Les réponses possibles aux sous-critères sont ensuite récoltées et associées à une **note allant de 1 à 10 (10 ↔ Bon ; 5 ↔ Moyen et 1 ↔ Mauvais)**. Les notes attribuées à chaque critère permettront de définir une note moyenne à chaque itinéraire. Chaque note permettra de caractériser les différents itinéraires et de les classer selon leur état global.

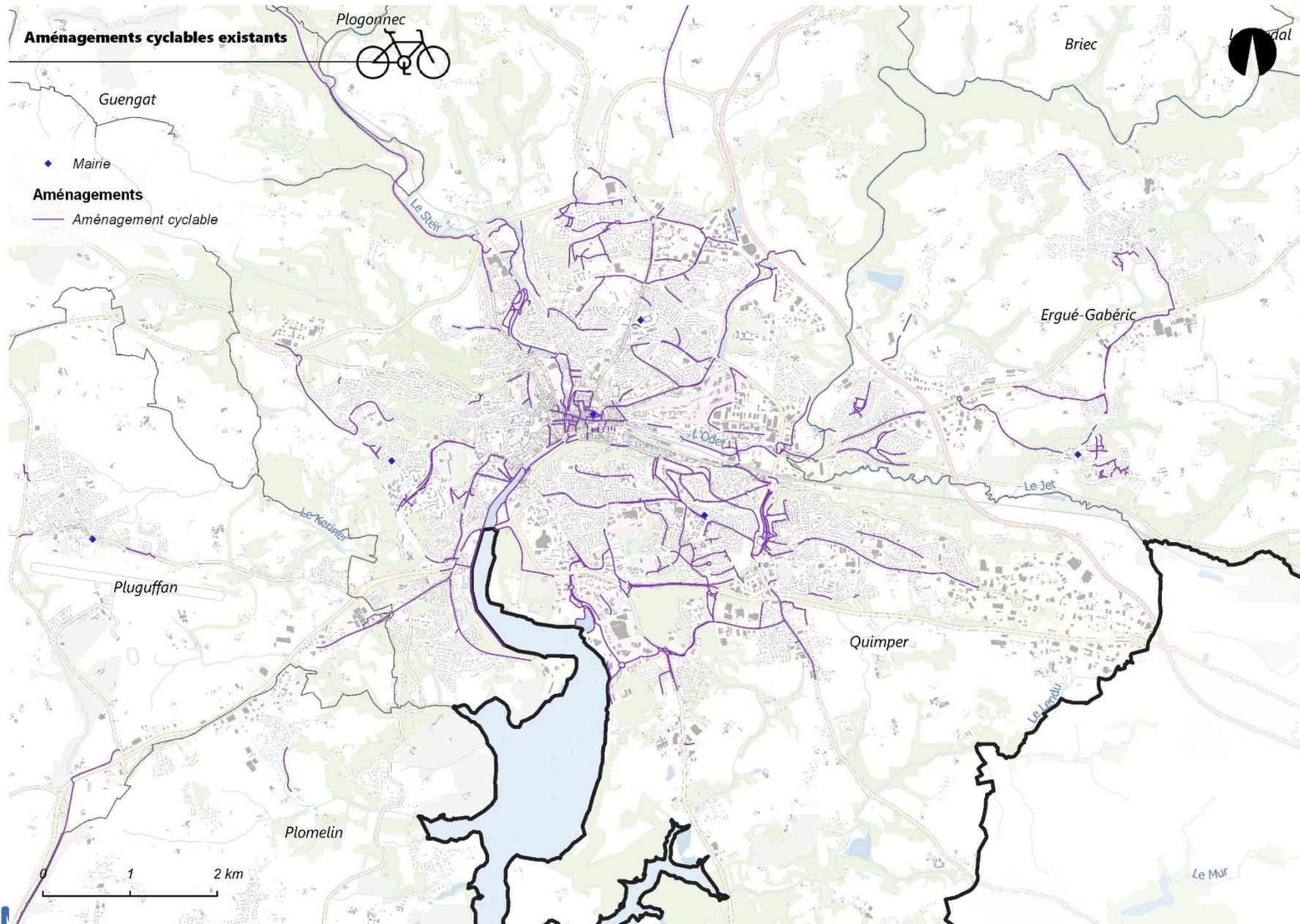
Enfin, une **analyse environnementale de l'état actuel des tronçons** sera menée. Elle a pour but de caractériser le tronçon d'étude sur l'ensemble des thématiques environnementales afin de déterminer les enjeux pesant sur le tracé de l'itinéraire et les études complémentaires à mener le cas échéant.

L'analyse portera sur les thématiques suivantes :

- **Milieu physique** : géographie, topographie, eau, risques naturels, etc.
- **Milieu naturel** : espaces naturels remarquables du territoire étudié, contexte écologique, etc.
- **Paysage**
- **Milieu humain** : patrimoine, monuments historiques, sites et sols pollués, etc.

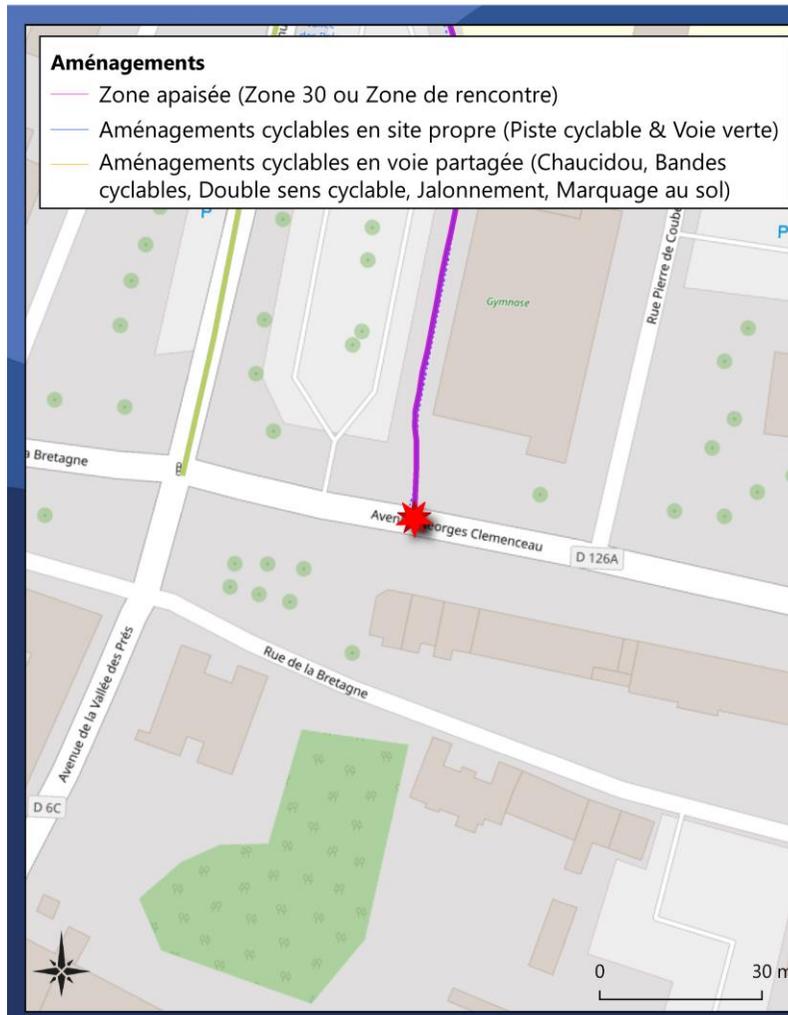
**Il s'agit d'une liste indicative qui pourra être modifiée et complétée lors de la réunion de démarrage*

Réalisation diagnostic et analyse des aménagements cyclables



AMÉNAGEMENT PAR COMMUNE	LONGUEUR (ML)
Plomelin	8 284
Aménagement mixte piéton-vélo	2 747
Bande cyclable	1 466
Double-sens cyclable (bande non matérialisée)	1 027
Double-sens cyclable (piste)	65
Voie verte	2 978
Plonéis	6 163
Aménagement mixte piéton-vélo	6 060
Piste cyclable	103
Pluguffan	3 180
Aménagement mixte piéton-vélo	762
Bande cyclable	734
Double-sens cyclable (bande non matérialisée)	38
Voie verte	1 645
Quimper	111 528
Accotement revêtu hors CVCB	129
Aménagement mixte piéton-vélo	40 377
Autre	2 048
Bande cyclable	47 403
Chaussée à voie centrale banalisée	4 049
Double-sens cyclable (bande non matérialisée)	13 450
Double-sens cyclable (bande)	376
Goulotte	28
Piste cyclable	2 675
Voie verte	994
Total général	167 617

Anomalie - Point de vigilance



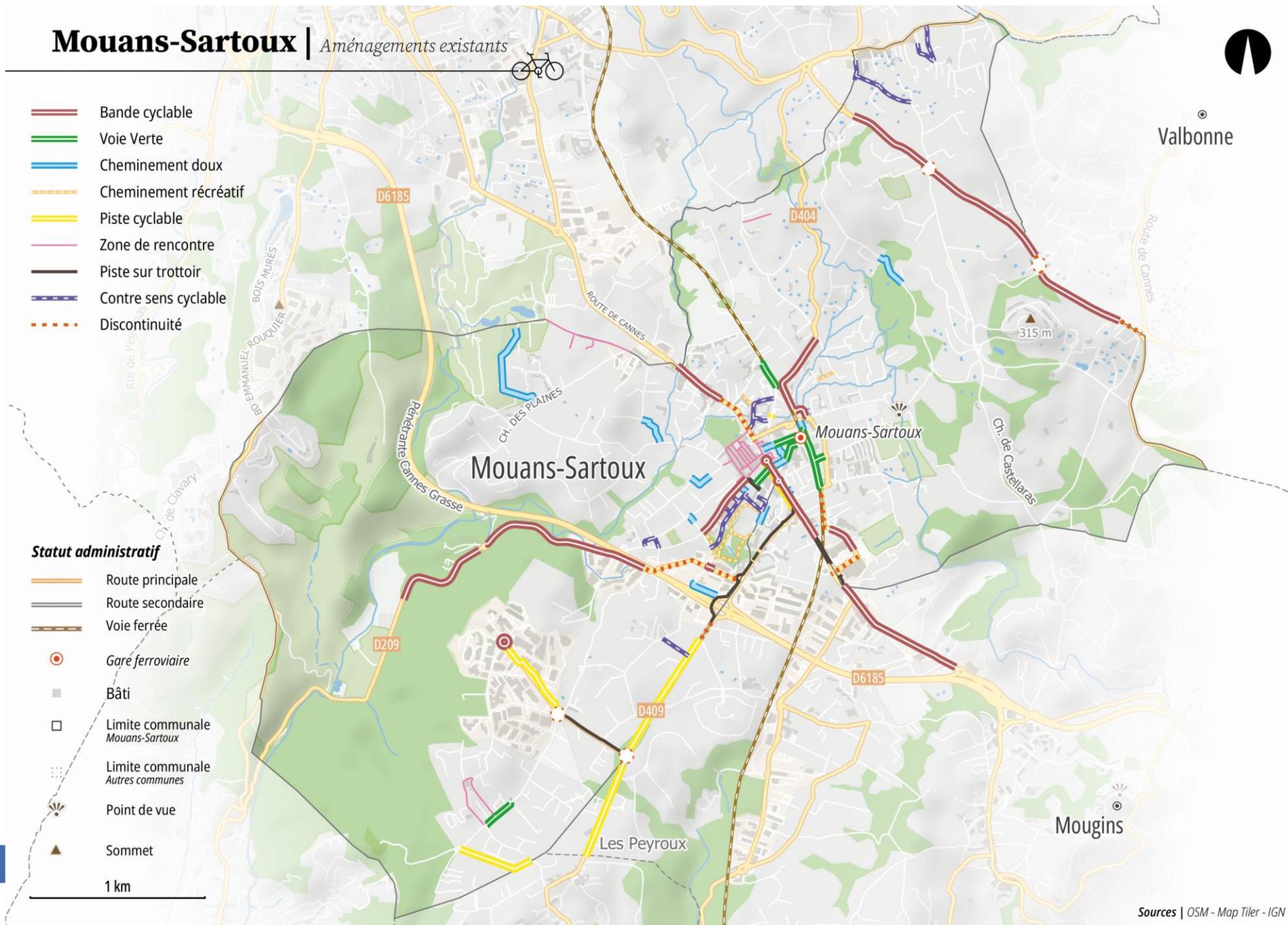
Anomalie : Coupure du cheminement

Commune : Bayeux

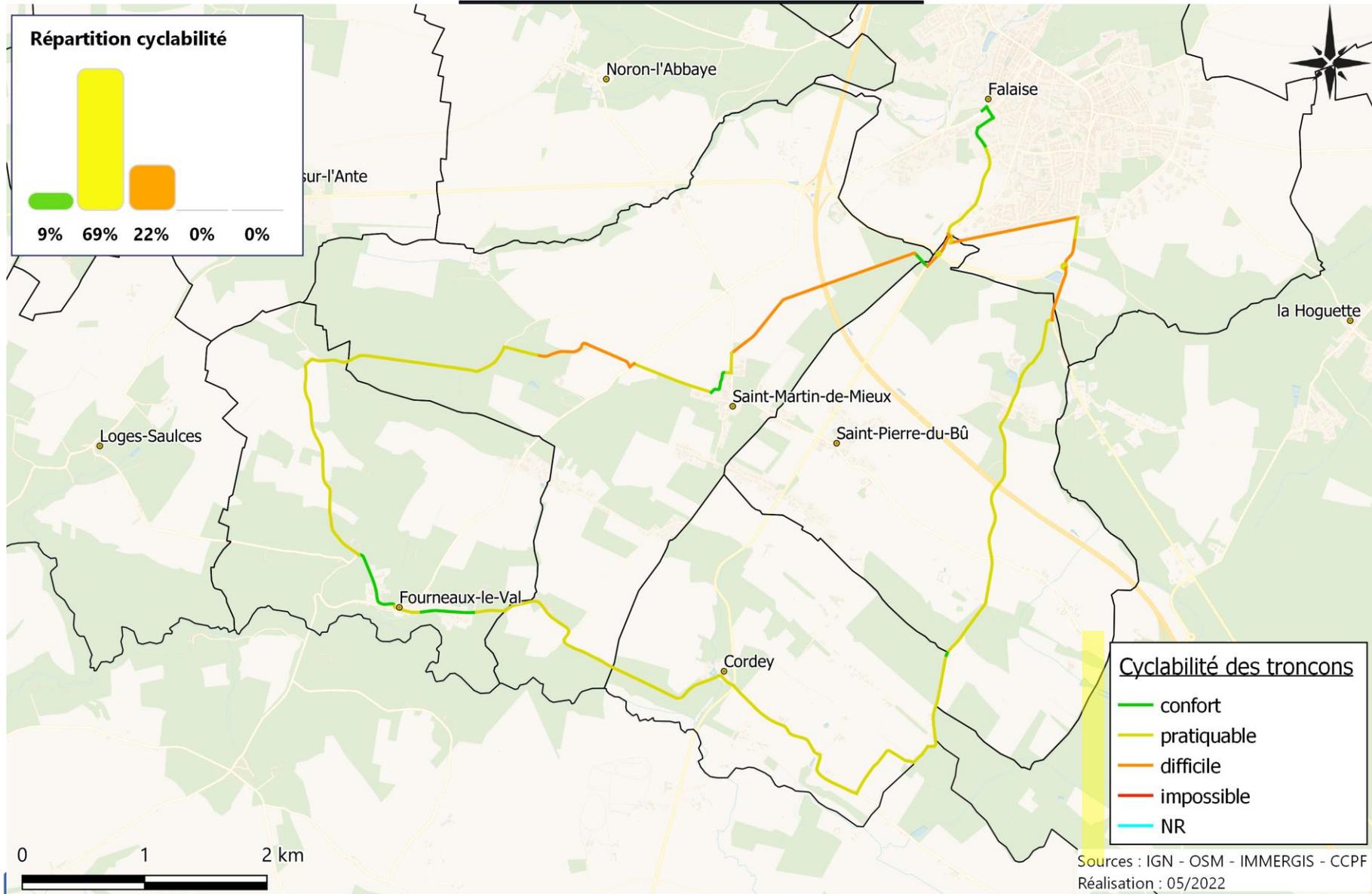
Localisation : Avenue Georges Clemenceau

Préconisation : Mettre en place une traversée sécurisée et rejoindre, en site propre, l'allée Pierre Villion le long de l'Aure

Ligne blanche à franchir



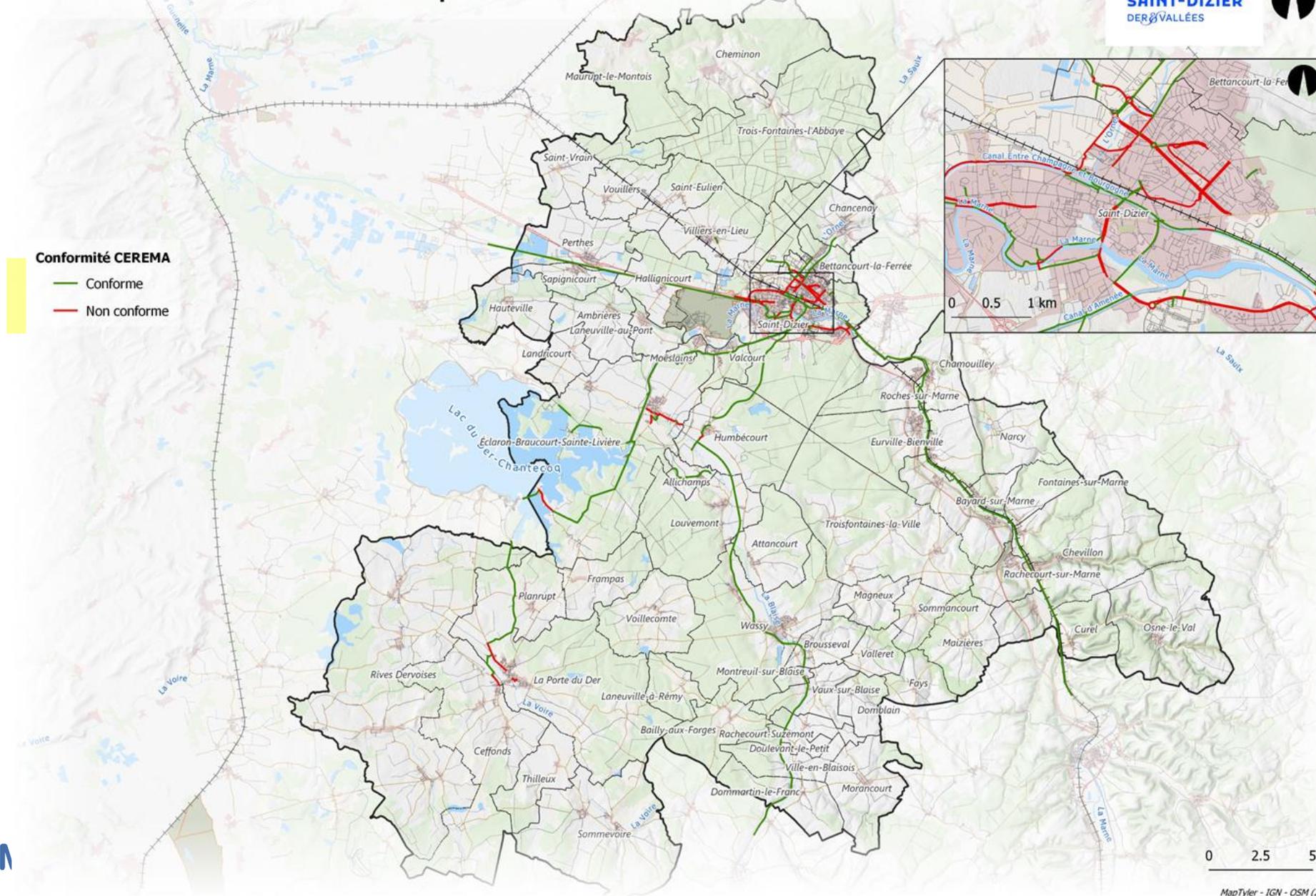
CCPF | Diagnostic cyclabilité de la boucle cyclotouristique : Falaise saint-vigor



Grand Saint-Dizier, Der & Vallées | Conformité de l'aménagement (selon le CEREMA)



GRAND
SAINT-DIZIER
DER & VALLÉES



Afin d'évaluer le niveau d'utilisation des aménagements dédiés au vélo existants, et plus globalement les pratiques de déplacement sur le territoire, notre équipe, avec l'appui des services de Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence concernés, mènera une analyse des pratiques actuelles.

- Une **landing page** (page internet) sera réalisée en concertation avec les services de Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence afin de regrouper sur celle l'ensemble des informations : Détail de la démarche, Accès à l'enquête, Cartographie participative, Prochaines animations, ...

Une **enquête en ligne (et en papier à diffuser avec** les acteurs-relais pour faciliter la diffusion des enquêtes (grandes entreprises, écoles, collège, mairie, etc)) sera proposée afin de permettre une analyse fine du territoire auprès de la population sur les enjeux de mobilité rencontrés au quotidien. Cette enquête sera **co-construite** avec les services de Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Elle servira également de **lancement de la communication autour du projet.**

- Un second aspect de contribution en ligne pourra être mis en place au travers d'une **cartographie participative**. Cette dernière, mise à disposition sur une plateforme en ligne, permettra aux habitants d'identifier des axes, des points noirs, des besoins sur le réseau, qui apparaîtront sur une carte partagée et accessible à tous.

- Une **balade terrain en vélo** de 2-3 Heures avec des élus, membres d'association en phase 1

- **1 Enquête sur le terrain**: Pour également atteindre un public différent sur, un jour d'enquête sera proposé sur un marché (ou près d'un établissement scolaire) défini en amont avec les services de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Cette action de communication et d'analyse permettra de faire remonter des avis divers et de prendre connaissance sur le terrain de la perception de la population.



PLAN VÉLO DU QUOTIDIEN

Le département de La Charente-Maritime s'engage auprès de ses habitants pour une mobilité plus durable et un avenir respectueux de nos valeurs environnementales.

Afin d'encourager la pratique cyclable sur son territoire, le CD17 est fier de lancer son projet de « Plan Vélo au Quotidien ». Notre ambition est de faire du vélo un moyen de déplacement sûr et attractif pour chacun d'entre nous afin d'apaiser nos déplacements au quotidien. Pour y parvenir, nous assurons la conduite d'une vaste étude portant sur les habitudes mobilité des Charentais-Maritimes.

Il s'agit d'une stratégie permettant d'organiser le développement des déplacements cyclables sur le territoire à l'horizon 2030. Son objectif est d'accompagner l'essor de l'usage de cu vélo, pour à terme, les tripler sur l'agglomération.

Le Plan Vélo du quotidien portera sur trois objectifs prioritaires :

1. Développer l'usage du vélo
2. Proposer une alternative durable à l'autosolisme*
3. Réduire la congestion routière et préserver environnement, climat et santé des habitants.



Exemple de Landing Page par Immergis – Plan Vélo du Quotidien – CD 17

Cette analyse des pratiques permettra de compléter et d'affiner les données sur la mobilité de la population et ses besoins actuels par type de territoire (ville-centre, zones d'activités, tourisme,...), par catégories d'utilisateurs et par motifs de déplacements.

EXEMPLE DE RESTITUTION



1659

Participants

25%

55-64 ans

22%

45-54 ans

35-44 ans



56% - 44%

Hommes - Femmes



71%

Travaillent
Hors de la CC

Les usagers utilisent le vélo
entre 1 et 3 fois par mois (30%) ou
par semaine (27%)

15% ne font jamais du vélo

08%

Utilisent un VTT

67%

Pour le tourisme ou
pour se balader

16%

Pour le travail



54%

Pensent que le principal frein
est la circulation automobile



31%

Prendraient un autre moyen
de transport avec un vélo, si
c'était plus simple

64%

Sont forcés à prendre des axes
sans aménagements

70%

Considèrent le trafic motorisé
comme la plus grande crainte à vélo



ENTRE 10 ET
20 MINUTES



ILS PRÉFÈRENT

AVOIR PLUS DE :
Ateliers de réparation vélo et
une aide à l'achat d'un VAE

SE SENTIR EN :
Sécurité grâce à un réseau
cyclable continu

UNE POLITIQUE
Favorisant le vélo au travail,
pour se déplacer à vélo au
quotidien

Ateliers – Phase 1 – Construction d'un réseau de modes actifs

Objectifs



Ces ateliers, **au nombre de deux**, permettront d'identifier les souhaits d'aménagement de la population. En effet l'objectif sera de créer ensemble la ville cyclable idéale, la ville qui permettra aux usagers de réaliser leurs déplacements du quotidien à vélo et/ou à pied.

À partir de la cartographie réalisée, les besoins en tant qu'usagers ou futurs usagers ainsi que les enjeux d'aménagements seront identifiés.

Ces ateliers feront l'objet d'une restitution, et les retours concrets des ateliers seront présentés en COTECH et seront intégrés au rapport définitif de fin de phase 2.



Ateliers participatifs dans le cadre de la réalisation d'un schéma cyclable (Septembre 2023)

Méthodologie

Une « cartographie-exemple » basée sur les communes du territoire est à votre disposition. Sur cette cartographie sont indiqués les principaux points d'intérêts (commerces, équipements, enseignement,...) et les aménagements existants.

Des pictogrammes représentant des aménagements et services pour la pratique du vélo sont à votre disposition. Le but est de placer ces aménagements/services, puis de dessiner les pistes cyclables de façon à organiser le réseau idéal pour réaliser vos activités du quotidien en vélo. Vous pouvez également préciser le type d'aménagement (sens-unique, double-sens,...). Des post-it vides sont à votre disposition pour compléter les pictogrammes au besoin.

Equipe animation

Durée: 2h



Publics

25 participants maximum et l'équipe concertation d'Immergis en animation.

1. Le premier atelier sera à destination du grand public et des partenaires associatifs
2. Le second atelier concernera les partenaires de l'emploi et de la mobilité, les élus, les services techniques de la collectivité et l'ensemble des partenaires institutionnels identifiés sur le sujet des mobilités.

Les participants concernés et le format définitif des ateliers sera à confirmer avec les services au cours du lancement de l'étude.

CONNAISSANCES DES PÔLES À DESSERVIR

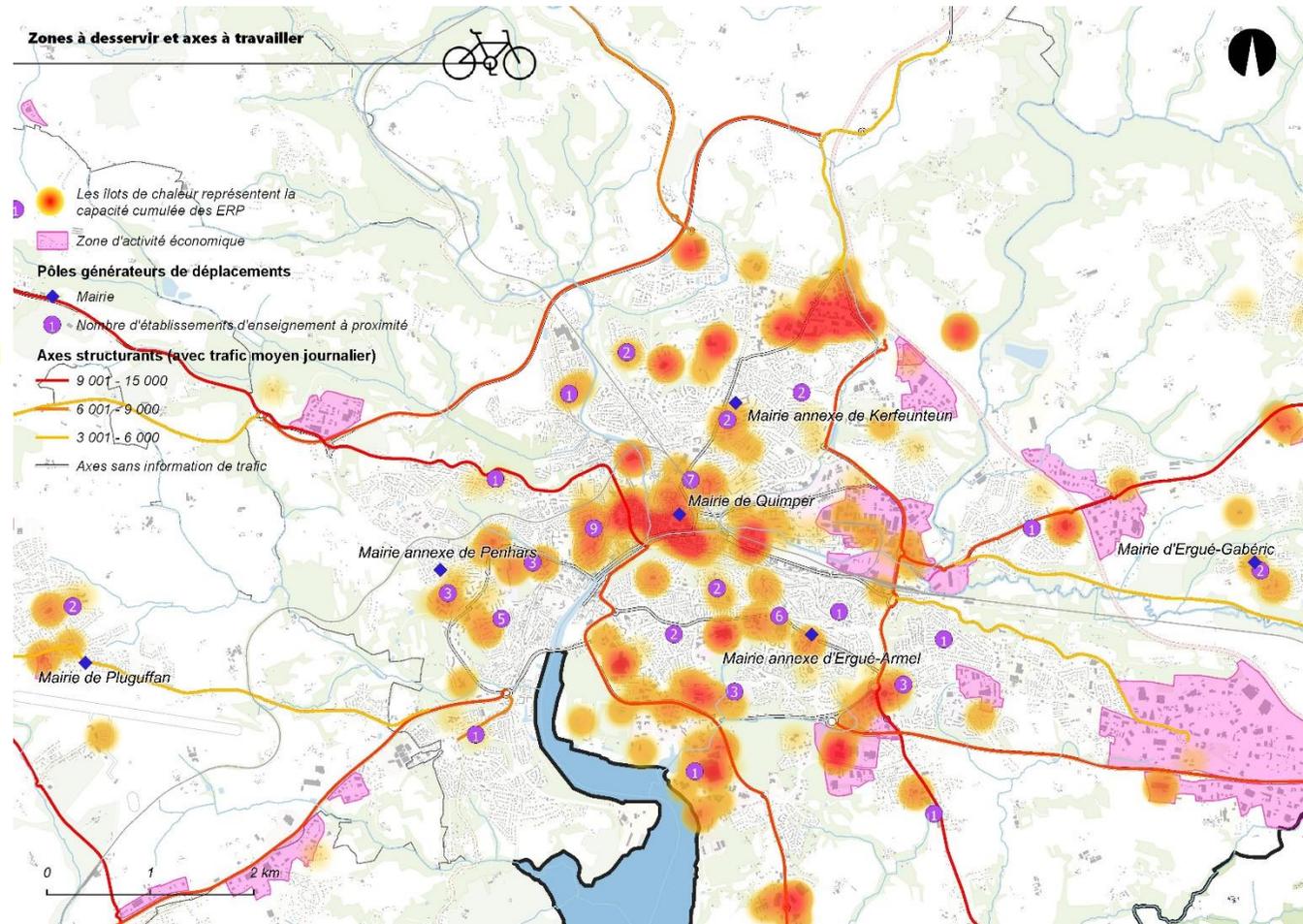
Après l'état des lieux réalisé lors de l'étape précédente, une actualisation de l'état des lieux des différents pôles à intégrer au sein du réseau de déplacement est élaboré.

À cet effet, une seconde analyse multicritère sera réalisée. Elle aura pour objectif de permettre une comparaison entre les différents pôles déjà identifiés au sein de Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, (*gare, quartiers, établissements scolaires, zones d'activité,...*) sur des critères multiples de manière à déterminer les plus pertinents à intégrer au sein du réseau. Cette analyse s'attachera à mettre en évidence les problématiques et atouts de chacun à intégrer afin d'orienter les propositions d'aménagement.

DEFINITION DES POTENTIELS D'USAGE QUOTIDIEN

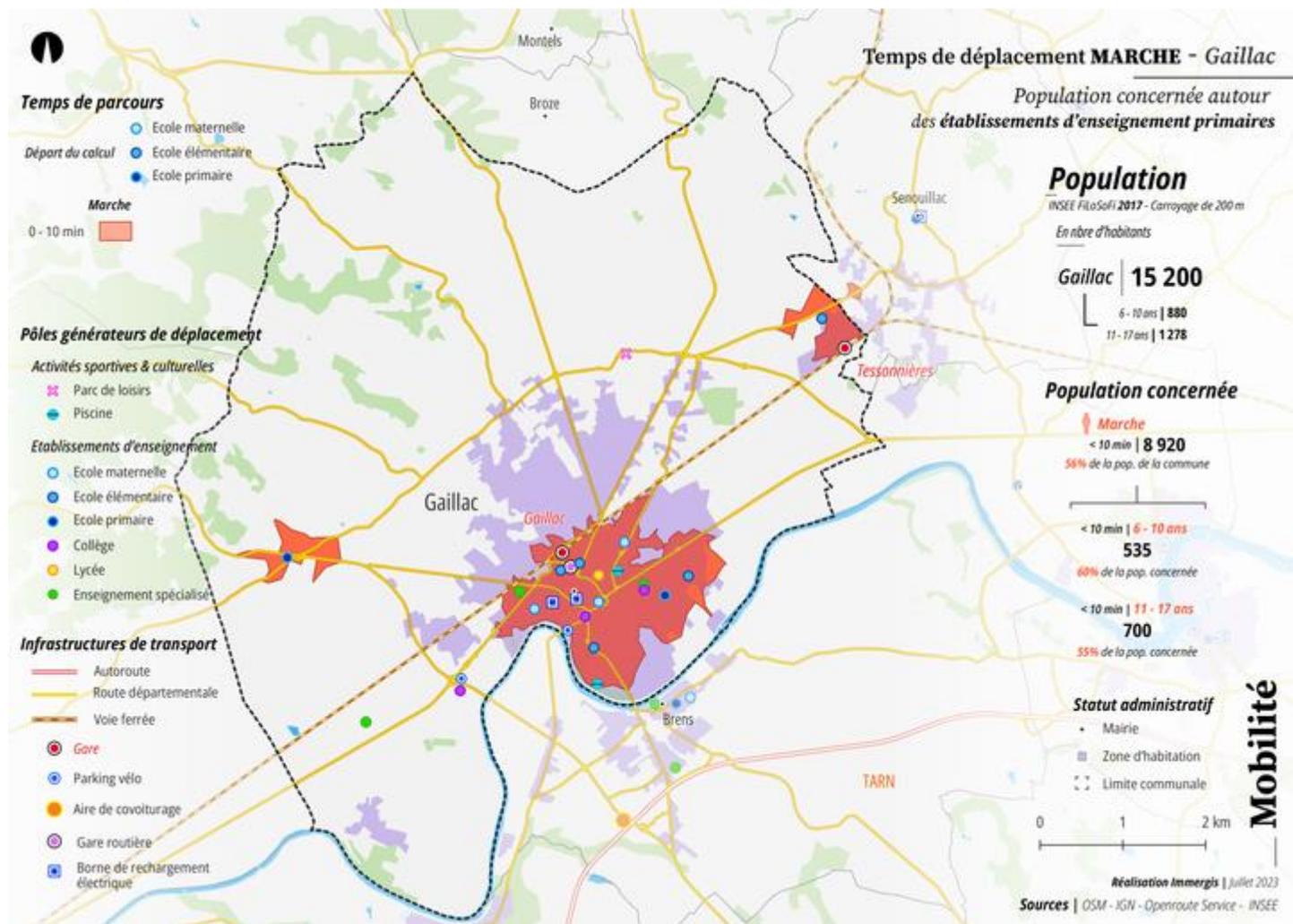
Dans le cadre du diagnostic, Immergis se basera sur l'approche sociodémographique du territoire afin d'identifier les principaux enjeux de connexions et de formuler des préconisations en conséquence. Le but est de présenter les enjeux de mobilité cyclable sous trois aspects :

- « **Mobilité** » avec la desserte des principales zones et pôles de proximité générant des déplacements et la réponse aux enjeux de la logique de déplacement sur le territoire
- « **Infrastructure** » pour identifier les aménagements, les potentiels développement et les préconisations techniques en fonction des enjeux de mobilité et de la hiérarchie du réseau.
- « **Services et actions** » : pour définir les actions et services à développer pour favoriser la pratique des mobilités actives au quotidien.



Carte d'identification des zones à desservir (principales concentrations d'établissements recevant du public sur la base de la capacité d'accueil)

Exemple de carte de la « ville à 10 minutes à pied »



Exemple: Identification des enjeux pour la marche et vélo



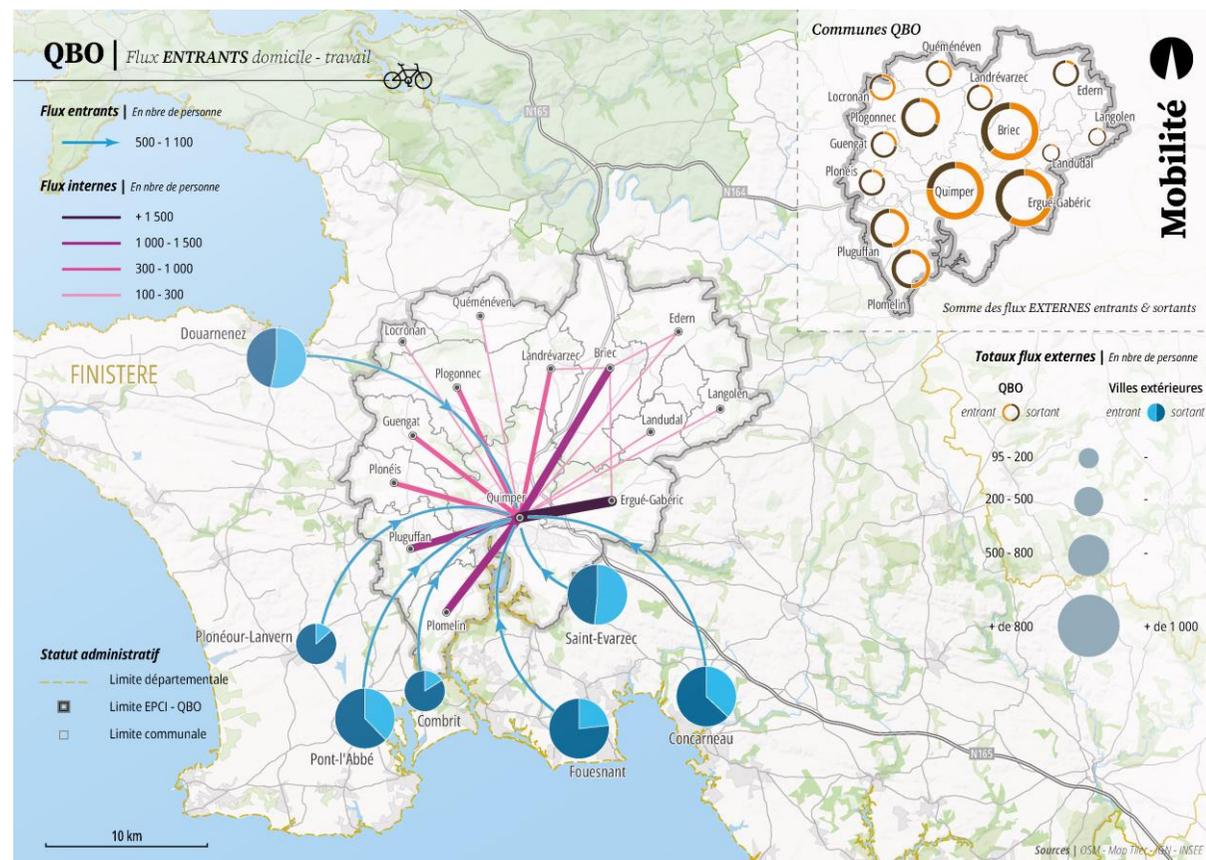
Analyse des flux de déplacements et de leur typologie

ANALYSE DES FLUX DE DEPLACEMENTS

Sur la base des données disponibles sur les axes identifiés comme majeurs pour la circulation dans les communes, les équipes d'Immergis réaliseront une analyse des flux de mobilité en prenant en compte les points suivants :

- Les flux de personnes sortants, entrants et internes au territoire ;
- Les distances parcourues par motif de déplacement et leur évolution dans le temps ;
- Les motifs de déplacements : domicile-travail/études ou autres (loisirs, achats, tourisme, services, ...)
- L'identification des principaux pôles générateurs/émetteurs de déplacements (ZAE/entreprises, établissements scolaires, gares/arrêts de bus, ...)
- La répartition modale
- Une mise en évidence cartographique des pôles d'échanges en terme de complémentarité (vélo + train, vélo + bus, ...)

Ces analyses se baseront sur l'ensemble des données disponibles (EMD, plans de circulation, ...) comptages, enquêtes, accidentologie, données INSEE, documents d'urbanisme, collectées en amont auprès des services des communes, des intercommunalités, de l'Etat, de la Région, des opérateurs de transports, des gestionnaires de services ou d'équipements ...



Cartographie réalisée par Immergis – Schéma directeur des mobilités actives



Analyse du potentiel intermodal, de l'offre de service et prospective

ANALYSE DES NOEUDS INTERMODAUX ET DE LA COMPLEMENTARITE VELO + BUS / VELO + TRAIN / VELO + COVOITURAGE

Les réseaux **de transports locaux et interurbain Lio**, **l'analyse du PEM et des aires de covoiturage** seront repérés et cartographiés au cours du diagnostic afin de les intégrer dans les logiques de connexions et la structuration du réseau dans la phase de maillage.

Les aménagements sur les « **nœuds intermodaux** » existants ou à venir, feront l'objet d'un focus particulier notamment :

- La **Région Occitanie** sera sollicitée sur le potentiel offert à l'intermodalité vélo + train, vélo + bus.
- **Les aires de covoiturage et les potentielles aires informelles** feront également l'objet d'un focus pour identifier le potentiel intermodal de la combinaison vélo + covoiturage. Ici, sera particulièrement traité le sujet du **stationnement sécurisé pour les vélos à proximité de l'aire de covoiturage**, **l'accessibilité** (itinéraires existants et potentiels).

Les données de fréquentation, lorsque connue, seront exploitées pour définir le potentiel de chaque pôle (PEM, aires de covoiturage, arrêts de bus, ...)

Analyse prospective vélo sur les projets :

Cette analyse permettra d'anticiper les **aménagements futurs**, à la suite des concertations et de l'analyse des documents programmatiques, et de recenser :

- les projets futurs d'urbanisation, afin d'anticiper les aménagements à venir (par exemple : création d'une ZA, d'un ERP, d'un lotissement, ...),
- de projets de requalification de la voirie, intégrant ou non l'accessibilité aux PMR,
- des projets de modification de plan de circulation,
- Des projets de mises en tourisme...

Analyse de l'offre de services vélo :

Afin d'amener des propositions pour renforcer l'offre de services existante, nous procéderons au recensement des points de vente vélo, des lieux de réparation, des services de location existants, etc.

L'objectif est d'obtenir une vision globale des services facilitant l'usage des modes actifs et des services connexes à l'usage des modes doux, soit de « l'environnement cyclable » sur le périmètre des communes;

Suite à cette analyse, nous proposerons d'élargir les services afin de mettre en place un **système de déplacements doux complet**, adapté à votre territoire et aux bassins de vie identifiés.

AFOM

L'analyse Atouts Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM) est un outil d'analyse stratégique permettant d'examiner les forces et faiblesses des usages et de la politique de mobilité (ici notamment mobilité douce) dans leurs environnements.

Cet outil permet de circonscrire les zones d'incertitude de projets publics, et de définir des lignes stratégiques pertinentes pour accorder le projet avec son environnement.



A la fin de cette première phase, les livrables suivants seront remis afin de mettre en avant le potentiel d'aménagement cyclable du territoire :

- **Le diagnostic détaillé,**
- **Le document de présentation didactique du diagnostic incluant les cartographies,**
- **Les CR des entretiens, les comptes-rendus**
- **La base de données SIG compatible avec le SIG de la communauté de communes,**
- **Une première ébauche du Plan Vélo (carte de l'offre cyclable à développer+ trame du plan d'actions)**
- **Une Proposition de méthode pour structurer le plan vélo en phase 2**
- **Le bilan de la concertation de la phase 1 (enquêtes, ateliers)**
- **Support de présentation pour les réunions COTECH et COPIL/Bureau communautaire,**

Les rapports seront fournis en version numérique lisible (PDF, JPG, PNG, excel, word ...) et les données sous format numérique réexploitable.

Les livrables seront ajustés sur la base des commentaires recueillis au cours des différentes présentations.



Phase 2 :
Définition du Plan vélo stratégie et
plan d'actions

2

Scénarisation - Etablir un plan de maillage hiérarchisé du réseau cyclable

À la suite du diagnostic de l'existant et des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux, nous définirons plusieurs scénarii afin de répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs. Il sera primordial d'associer les zones stratégiques prédéfinies par les services de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence aux itinéraires retenus (créés ou existants). =

Le maillage prendra en considération le prérequis de non-utilisation des routes, et se concentrera à l'échelle du territoire et lorsque cela s'avère pertinent et faisable, des itinéraires seront proposés pour relier les différents pôles d'intérêt en lien avec les territoires voisins. =

La stratégie sera composée de préconisations et d'orientations se déclinant en propositions d'aménagement spatialisées. Ils devront répondre aux objectifs d'aménagement mobilités actives et aux grandes attentes suivantes, afin de développer l'usage des modes actifs sur le territoire :

- **Priorité 1 et 2** : des itinéraires primaires, des itinéraires secondaires, etc.
- **Opportunités** : itinéraires dont l'utilisation s'avérerait pertinente et représenteraient un potentiel pour le territoire,
- **Préconisations** : Itinéraires non identifiés par les élus/services mais préconisés dans le cadre d'un scénario donné par Immergis OU itinéraires préférentiel en cas de variante.

Sous forme de représentation graphique (cartographie), l'ensemble du réseau mobilité active sera mis en évidence. Il permettra de visualiser les différents pôles stratégiques et leurs liaisons ainsi que les différents aménagements prévus (stationnement, etc.). Chaque liaison sera délimitée de manière à offrir une cohérence d'ensemble au Schéma Directeur des modes actifs.

Une liste de critères sera établie afin de s'assurer du caractère stratégique et pertinent de chaque itinéraire retenu :

- Continuité, jalonnement, maillage, facilité d'usage, etc.
- Temporalité : rapidité, réduction des distances, etc.
- Desserte des polarités urbaines et économiques : les centres-villes, les zones d'activités, etc.
- Desserte des établissements scolaires : de la maternelle au collège
- Desserte Intermodalité
- Mise en œuvre : maîtrise foncière, impact sur la circulation et le stationnement existant, etc.

Une fois ce travail de définition achevé, une cartographie du réseau modes actifs et une analyse des différents itinéraires seront réalisées. Celles-ci permettront de visualiser et de déterminer une première donnée permettant de caractériser l'ensemble du réseau :

- **La répartition de l'itinéraire** : linéaires existant sans adaptation et à adapter, linéaires à créer, etc.
- **La répartition des équipements sur l'itinéraire** : stationnement pour vélos existant, à adapter ou à créer...

Cette analyse permettra également d'établir une hiérarchie des différents itinéraires en fonction de leur importance et de mettre en avant les grandes liaisons à privilégier.

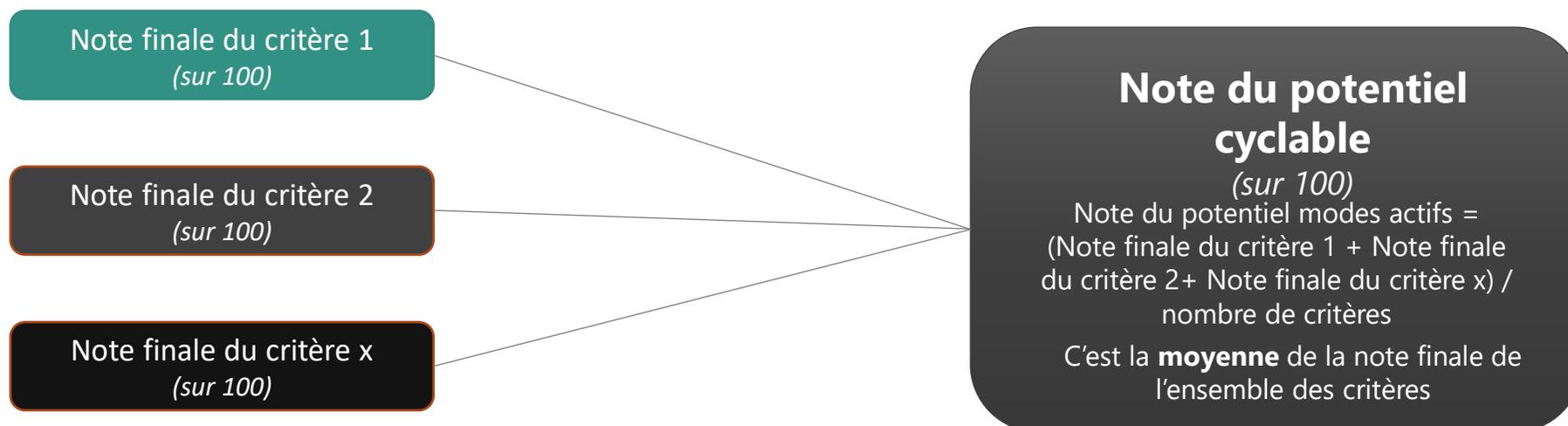


Dans le cadre de la phase 2, Immergis détaillera les projets et propositions d'aménagement identifiées au cours du diagnostic et **notamment un atelier de travail avec les élus/techniciens des communes et les différents partenaires à associer (Département, EPCI voisins, OT, DDT, ...)**.

Les « ateliers projets » avec les élus et/ou les techniciens concernés et l'ensemble des acteurs de la mobilité sur le territoire, seront débattus les itinéraires et les actions proposés pour l'orientation et la hiérarchisation du réseau.

En amont de ces réunions, Immergis formulera des première propositions d'aménagements pour les axes « majeurs » du réseau et proposera une carte évaluant le potentiel en faveur des modes actifs de l'ensemble des axes du réseau existant. Nous pourrons également travailler sur l'ensemble du réseau viaire au regard des caractéristiques utilisées par le CEREMA pour la définition d'aménagements cyclables et définir une « note de la cyclabilité » pour chaque axe, qui permettra d'identifier les axes pouvant faire l'objet d'un aménagement en partage de voirie.

- **Note du potentiel cyclable d'un itinéraire :**



Plan d'actions de développement de la pratique des modes actifs

Des fiches actions concernant la mise en place d'actions d'accompagnement à l'évolution des usages seront également rédigées.

Ces fiches constitueront un véritable plan d'action pour développer la part modale des vélo de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et l'engouement de la population (actions de sensibilisation, de promotion, communication, développement de services, etc.).

A l'issue de cette première partie « plan d'actions » un document concernant les actions de la CC sera produit pour permettre aux élus de décider des actions à mettre en place à l'échelle de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Celles-ci préciseront :

- Nom de l'action
- Localisation de l'action
- Contexte de l'action
- Objectifs de l'action
- Description de l'action
- Coût de l'action
- Partenaires techniques de l'action
- Partenaires financiers de l'action
- Financements de l'action
- Les indicateurs d'évaluation et de résultat de l'action

Ces fiches regrouperont des actions telles que de l'équipement, de la mise en place de service autour du vélo, des plans de déplacement d'entreprise, ...

Elles intégreront dans une vision globale des déplacements et de l'urbanisme, l'offre de service connexes envisageable afin de mettre en place un véritable « système vélo » favorable au vélo.

Fiches action IMMERGIS

AXE 3 : ANIMER ET ACCOMPAGNER A LA PRATIQUE DU VELO

2021

ACTION : ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ ACTIVE

Constat :

- Besoin de sensibilisation d'incitation de la population pour modifier les comportements de déplacements

Objectifs :

- Inciter à l'utilisation du vélo pour ses déplacements quotidiens via une compétition par équipe
- Créer une communauté digitale fédérée autour des déplacements domicile-travail & professionnels

Résultats attendus :

- Une hausse de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail et professionnels
- Une vision du vélo comme solution de mobilité quotidienne viable par la population (sensibilisation par stratégie de ruissellement)
- Une visibilité des actions en faveur des mobilités actives portées

Porteur :

Partenaire :
Association, acteurs économiques vélo/mobilité, ...

Financier :

Coût : 7 000 € à 200 000 € selon l'organisation

Priorité : 2/5

Suivi & Evaluation :

- Statistiques participants
- Statistiques kilomètres effectués
- ...

ACTIONS :

- Organisation d'un **challenge vélo** : 1 mois de compétition sur le nombre de kilomètres effectués à vélos entre équipes. L'objectif est de cumuler le plus grand nombre de kilomètres. Coût fortement dépendant des aspects techniques (application web et mobile) et des modalités d'organisation et d'animation : 35 000 € à 200 000 €.
- Organisation d'une **fête du vélo** : création d'un rendez-vous annuel autour du vélo et sensibilisation de la population via des animations ludiques. Coût de 5 000 € à 16 000 € selon l'organisation.
- Participation à la **semaine du défi mobilité** : une semaine de défi durant laquelle les salariés d'entreprises et les scolaires du territoire se mobilisent ensemble pour se déplacer en mobilité active (en partenariat avec l'ADEME).

IMMERGIS

13

Fiches action IMMERGIS

AXE 2 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION

SCENARIO 1 : GESTION EN REGIE PAR DPVA

ACTIONS :

- Au titre de son statut d'AOM, DPVA peut organiser le service de location longue durée en régie

Avantages :

- Permet notamment de traiter une différenciation des besoins : location en offices de tourisme sur les communes touristiques et une offre ciblée domicile-travail sur les communes de zone urbaine.
- Permet de calibrer le service en fonction de la demande de la population.

Inconvénients :

- Nécessite l'achat et la gestion (entretien notamment) des vélos / VAE
- Nécessite le recrutement d'au **minimum 1 ETP** pouvant gérer les aspects suivants : départs/retours des vélos, entretien de la flotte, gestion administrative du service.
- La mise en place du parc se fait de manière progressive et le risque financier est supporté par la collectivité.

Dimensionnement :

- Le dimensionnement optimal du service à l'échelle de la population du territoire et au regard des moyennes nationales serait, à **terme de 135 vélos musculaires et 110 VAE**.
- Dans le cadre du déploiement du service et afin de limiter les risques en terme de fréquentation, nous proposons un déploiement en **3 tranches : 34 VAE et 45 vélos musculaires au lancement du service**. La collectivité doit être en capacité à court terme de prévoir le doublement du parc (sur la base de la fréquentation de l'offre) et d'aboutir à terme à l'offre moyenne.

Coût Estimé :

- 143 325 € pour un parc de 245 vélos tout type confondu
- 46 215 € pour 79 vélos tout type confondu

Suivi et évaluation :

- Suivi du nombre de contrats de location / an
- Suivi du coût du service
- Profil socio-économique des bénéficiaires du service

Valoriser les grands itinéraires et développer le slow tourisme sur le territoire



À l'heure où les impacts environnementaux du tourisme de masse questionnent les visiteurs et acteurs du tourisme, les diverses formes de tourisme alternatif connaissent un nouvel essor, séduisant un public en recherche d'expériences plus authentiques.

Les territoires intègrent peu à peu les enjeux de ces pratiques émergentes, et notamment, **ceux de l'itinérance douce à pied ou à vélo.**

L'enjeu ici sera d'identifier les itinéraires structurants à aménager en vue de connecter les itinéraires structurants du territoire et ainsi valoriser l'itinérance à vélo parmi les visiteurs du territoire.

En effet, la Terre d'Argence est à la croisée de plusieurs itinéraires de cyclotourisme européens :

La Viarhônga longe le Rhône et relie le Lac Léman à la Méditerranée. Cet itinéraire cyclable de **815 km** conduit les usagers des panoramas alpins aux plages de Camargue. Il parcourt la Terre d'Argence en longeant le canal du Rhône à Sète. A partir de Fourques, la ViaRhônga se dédouble et poursuit son chemin vers Saint-Gilles puis Sète d'un côté, et vers Port Saint-Louis du Rhône de l'autre.

Dans ce cadre, des fiches actions seront réalisées afin d'identifier les leviers d'action en faveur du développement du vélotourisme dont la valorisation du slowtourisme sur le territoire en partenariat avec les acteurs du tourisme: **Office de tourisme, Gard Tourisme et la Région Occitanie.**

Des exemples de fiches actions sont proposées ci-après.



Client: Saint-Flour communauté

Projet: Mise en tourisme d'une boucle cyclo touristique



AXE 5 : DEVELOPPER LE VELOTOURISME

ACTION : Développer l'offre de vélotourisme

Mesure 33 : « Créer des produits touristiques autour du vélo »

Constat :

On observe une demande grandissante pour des séjours touristiques autour de la pratique d'activités de pleine nature. La pratique du vélo est en hausse dans le contenu des séjours touristiques en zone rurale. Le vélotourisme cible autant les familles que les sportifs.

Objectifs :

Favoriser le développement du numérique et du télétravail sur le territoire pour attirer une nouvelle population.

Résultats attendus :

Hausse de fréquentation des itinéraires touristiques
Hausse de fréquentation des sites touristiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Identifier les cibles prioritaires et les cibles à conquérir en fonction
2. Réaliser un état des lieux des sites touristiques et des hébergements à inclure dans le produit touristique
3. Créer les produits en fonction des cibles et des sites retenus comprenant:
 - Cible
 - Durée: Vélo classique et VAE
 - Dénivelé
 - Hébergement
 - Distance à parcourir en vélo
 - Sites touristiques à visiter
 - Budget du séjour

Porteur :

La communauté de communes

Financeurs : Fonds dans le cadre du plan Destination France
Atout France dans le cadre d'AMI spécifique

Partenaires: Office de tourisme et communauté de communes



Priorité : 4/5



Suivi & Evaluation :

- Nombre de produits réservés

Client: Saint-Flour communauté

Projet: Mise en tourisme d'une boucle cyclo touristique



AXE 5 : DEVELOPPER LE VELOTOURISME

ACTION : Accompagner les socioprofessionnels dans l'accueil de cyclotouristes

Mesure 34 : « Déployer le label Accueil vélo »

Constat :

Les socioprofessionnels constituent les acteurs privilégiés dans la découverte touristique. L'accueil est une composante clé dans les séjours des visiteurs. Une majorité d'hébergeurs ne dispose cependant pas des conditions pour l'accueil des clientèles à vélo pouvant constituer un frein.

Objectifs :

Accompagner la structuration des socioprofessionnels dans l'accueil des visiteurs

Résultats attendus :

Qualité de l'accueil en hausse entraînant une hausse des séjours sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Identifier les structures potentielles à accompagner:
 1. Réalisation d'un état des lieux via enquête en ligne
 2. Hiérarchisation des acteurs à accompagner dans le temps
2. Proposer un programme d'accompagnement ciblé
3. Animer des groupes de travail permettant d'atteindre les critères d'attribution du label

Porteur :

La communauté de communes

Financeurs :

ADEME – Fonds Vélotourisme

Partenaires: Office de tourisme et socioprofessionnels



Priorité : 1/5



Suivi & Evaluation :

- Nombre de partenaires labélisés

Client: Saint-Flour communauté

Projet: Mise en tourisme d'une boucle cyclo touristique



AXE 5 : DEVELOPPER LE VELOTOURISME

ACTION : Etablir une stratégie marketing autour du vélotourisme

Mesure 32 : « Identifier des cibles et une stratégie marketing par rapport à la concurrence directe et indirecte »

Constat :

La demande pour des séjours touristiques incluant des activités autour du vélo est en hausse à l'échelle nationale, celle-ci s'accompagne d'une tendance globale de « slow tourisme » recherchée par les visiteurs.

Afin d'associer des produits à une demande spécifique, il apparaît nécessaire d'identifier les cibles de la stratégies marketing dan le cadre de la valorisation d'une offre d'itinéraires touristiques.

Objectifs :

Identifier les cibles principales du territoire en fonction de la fréquentation actuelle et des tendances nationales.

Résultats attendus :

Définition de cibles de clientèles à viser dans le cadre de la promotion du vélotourisme sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Enquêtes quantitatives et qualitatives par le biais d'enquête en ligne et de focus groupes avec les clientèles actuelles du territoire ainsi que les visiteurs du site internet de l'office de tourisme constituant des potentielles cibles.
2. Analyse concurrentielle des départements et territoires limitrophes: analyse du positionnement et détermination d'un avantage concurrentiel pour la destination
3. Définition des *personas* et du positionnement du territoire autour d'itinéraires cyclo touristiques.
4. Adaptation des outils de valorisation à la demande:
 1. Détermination d'outils de communication en fonction de la cible : rédaction de contenu, influenceurs etc..
 2. Mise en place de produits touristiques (Cf action 33)

Porteur :

La communauté de communes /Office de tourisme

Financeurs :

ADEME – Fonds Vélotourisme

Partenaires: Office de tourisme et socioprofessionnels



Priorité : 1/5



Suivi & Evaluation :

Augmentation de la fréquentation du territoire



1 – Modalités de concertation :

- **1 ateliers à l'échelle de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (en général la même composition qu'en Phase 1)**
- Atelier de co-construction du maillage et du plan d'actions
- Co-construire la stratégie et rebondir sur les éléments identifiés au cours des ateliers de travail par les élus et techniciens
- Sensibiliser les publics cibles et anticiper les retours de la population

2 – Calendrier :

- Ces ateliers participatifs se tiennent au cours de la phase 2, avant la validation des scénarios du Plan vélo. Ils apportent un échange direct avec des **représentants de la population (acteurs économiques, associatifs, ...)** et initient un échange un stratégie locale de mobilité active. Ces ateliers s'organisent autour d'un **temps d'échange et d'un travail cartographique** (cartes papiers format A0).

3 – Qui :

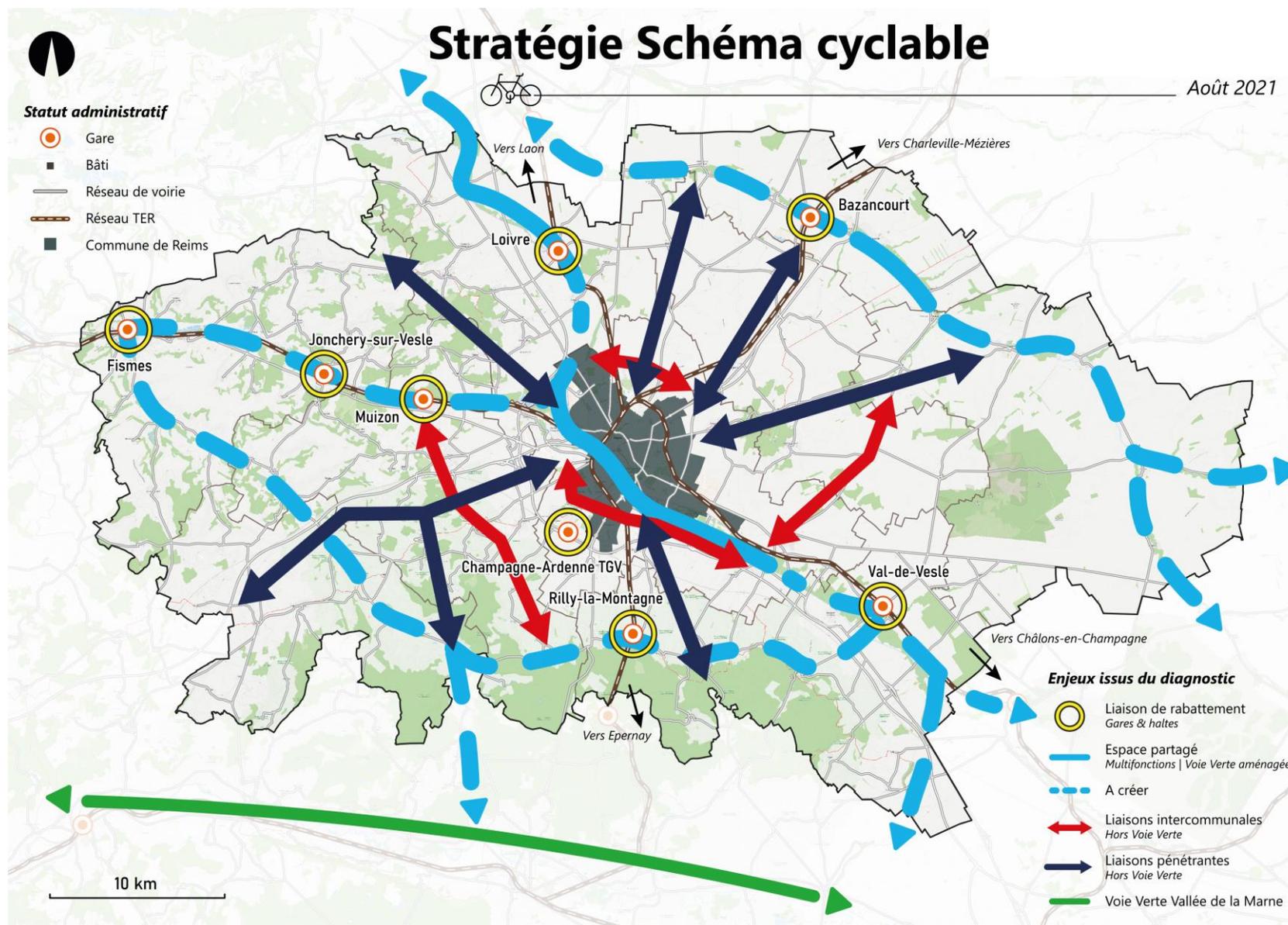
- Membres du groupe de travail Mobilité, comité Vélo, Comité d'usagers
- Acteurs associatifs en lien avec la mobilité (assos vélo, ...)
- Acteurs du monde économique (représentants associations de commerçants, des grandes entreprises, ...)
- Représentants des associations de parents d'élèves / Directeurs (-trices) d'établissements scolaires
-

Les participants concernés **recevront en amont de la tenue des ateliers projets une lettre d'invitation.** Immergis réalisera les visuels (affiches, visuels web, en amont des ateliers).

Exemple de grille d'analyse multicritères pour la hiérarchisation d'un réseau modes actifs



Nom de l'indicateur	Critère de rang 1 (+ 1 points)	Critère de rang 2 (+ 2 points)	Critère de rang 3 (+ 3 points)	Critère de rang 4 (+ 4 points)	Critère de rang 5 (+ 5 points)
Densité de population à moins de 2km de l'itinéraire	Moins de 10 000 habitants	Entre 10 000 et 20 000 habitants	Entre 20 000 et 30 000 habitants	Entre 30 000 et 40 000 habitants	Plus de 40 000 habitants
Difficultés d'aménagement - Nombre de points noirs	Aucun point noir	1 à 2 points noirs	Plus de 2 points noirs	Au moins un point noir nécessitant une importante sécurisation (traversée de RD, RN ...)	Au moins un point noir majeur de type ouvrage d'art (pont sur autoroute, ...)
Nombre de pôles générateurs déplacements desservis	Moins de 3	Entre 3 et 5	Plus de 5	Plus de 5 avec des sites majeurs (zones d'activités, établissements scolaires du secondaire, sites touristique de premier plan, ...)	Plus de 5 avec haltes et gares ou nœuds intermodaux
Continuité des aménagements existants	Aménagement hors réseau et connexions existantes	Aménagement en rabattement vers un itinéraire existant	Aménagement intégré dans un projet global de réalisation d'itinéraire	Aménagement prolongeant un itinéraire identifié au schéma	Aménagement résolvant une discontinuité sur le réseau existant
Gestion du foncier	Foncier privé	Gestionnaire public (SNCF, ...)	Foncier privé de la commune	DPR Département	DPR de la CU ou de la Commune
Offre de transport existante	Offre de transport importante sur la	Halte ou gare présente sur le territoire	Présence à minima d'une solution de transport collectif à	Absence d'offre de transport à destination de l'aire urbaine de	Absence d'offre de transport à destination de l'aire urbaine de Reims sur une





Quel portage ?

Linéaire en agglomération /
hors agglomération

Quel portage ?
Volet technique



Quel portage ?
Développement signalétique et
stationnement

Quel portage ?
Entretien des aménagements



**Définition du degré
d'intervention financière du
CD30/commune/EPCI:**

- Linéaire du réseau structurant ?
- Linéaire du réseau secondaire ?



L'élaboration d'un réseau d'itinéraires modes actifs s'accompagne également de la **mise en place d'un jalonnement afin de renforcer la cohérence et l'efficacité du réseau et de sécuriser les déplacements**. Celui-ci caractérise la signalisation directionnelle réglementaire destinée aux piétons/cyclistes.

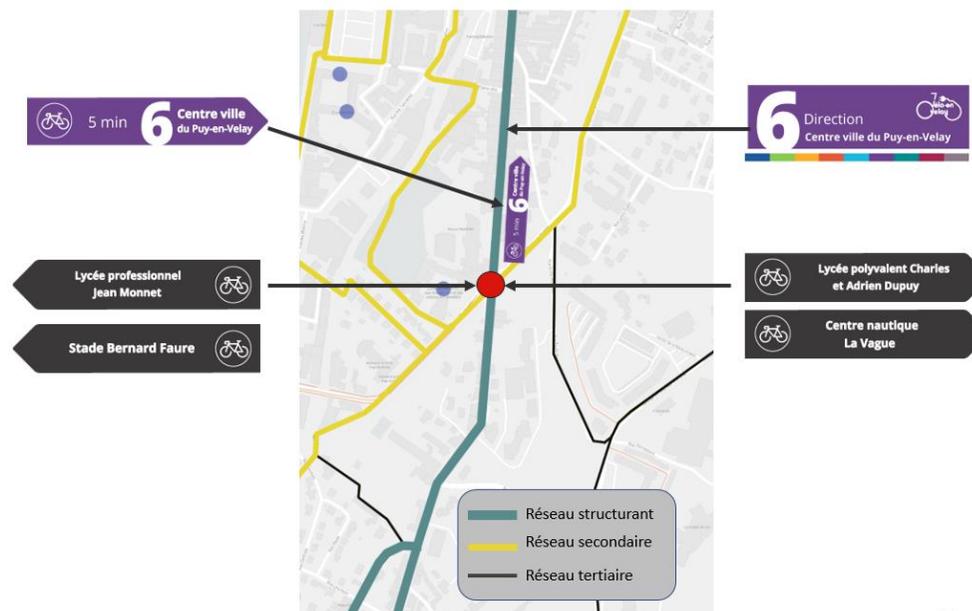
Le diagnostic de l'état existant aura permis de déterminer **les manques et les faiblesses liés au jalonnement** sur le réseau piéton/cyclable existant sur le territoire communal. Ce jalonnement cycliste s'attachera à combler ces différentes problématiques.

Pour ce faire, un **schéma signalétique** sera élaboré selon les différentes solutions d'aménagements retenues, leurs hiérarchisations et les pôles stratégiques intégrés au sein du réseau. Ce document permettra de **structurer et d'organiser** les outils de signalétique. Il devra prendre en considération des **principes généraux de jalonnement et respecter les préconisations du CERTU concernant la signalisation directionnelle à l'attention des piétons/cyclistes** : Continuité, Lisibilité, Simplicité, Homogénéité,

De ce fait, nous intégrerons des préconisations pour définir à minima les informations à signaler dans les lieux génériques d'implantation des panneaux :

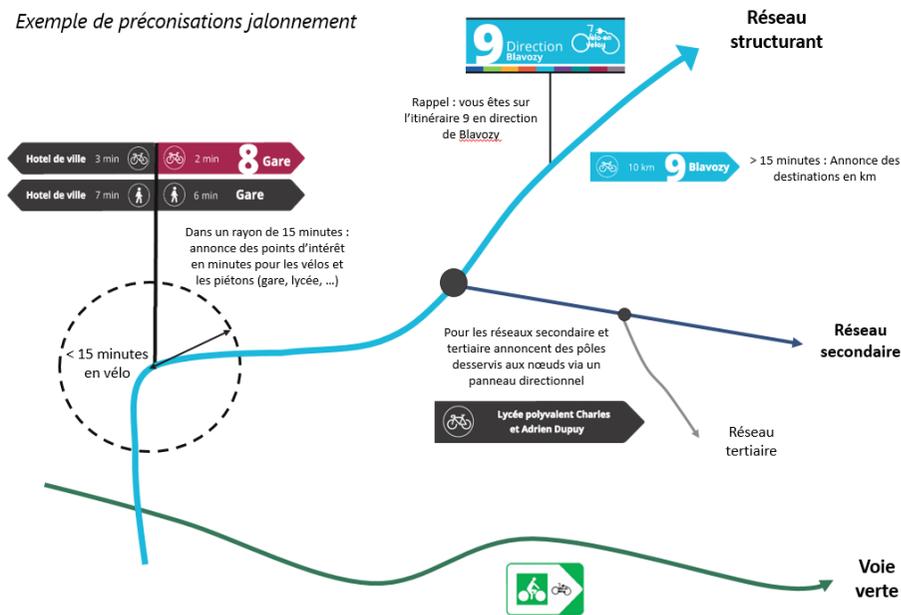
- Le long de chaque itinéraire,
- Aux entrées-sorties de communes,
- À tous les carrefours : à l'intérieur du tronçon, sur les trajets reliant l'itinéraire, etc.
- Dans les espaces d'intermodalité proche de l'itinéraire : gares/haltes, aire de covoiturage, etc.

Exemple de préconisations jalonnement



57

Exemple de préconisations jalonnement



65

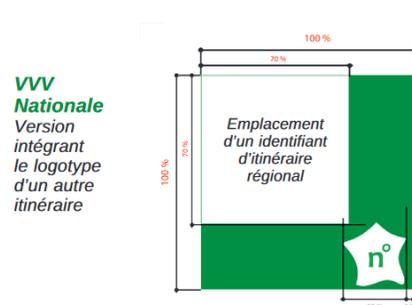
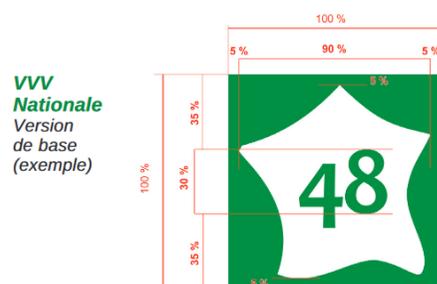
Elaboration d'un guide de recommandations techniques à destination des aménageurs du réseau cyclable :

Un guide technique de déploiement et mise en œuvre d'une signalétique vélo sera rédigé pour accompagner ce plan de signalétique. Il aura pour but de définir les règles techniques en lien avec le déploiement de la signalétique vélo de la CC, notamment :

- Logotype
- Colorimétrie
- Dimensionnement
- Positionnement des logotypes sur les panneaux DV

Points sur les directives existantes et la réglementation :

Les différentes règles existantes et la réglementation seront précisées dans le cadre d'une note à destination des gestionnaires de voirie. Outre les réglementations, seront également pris en compte les différentes recommandations des aménageurs et partenaires : Comité d'itinéraires, la Région et le Département (dans le cadre de leur schéma respectifs). Sera également intégré le guide d'harmonisation de la signalétique à l'échelle nationale des itinéraires cyclotouristiques publié par Vélo & Territoires.



Avec mention et indication(s) de distance (ou de durée en h^e ou min)



Les panneaux directionnels

Pour la signalisation des lignes « Vélos », il est recommandé de se rattacher à la signalisation des DV réglementaires.

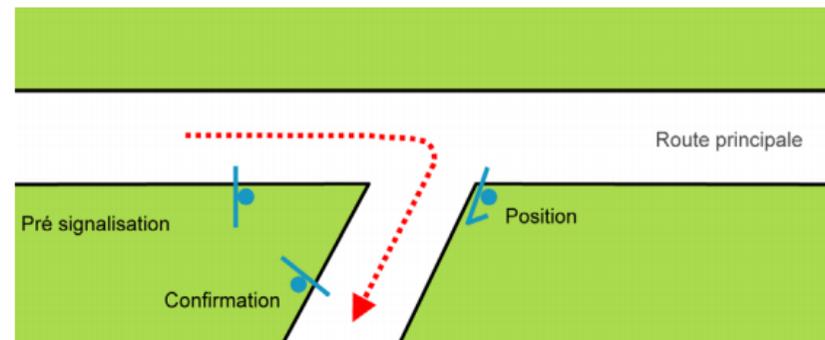
Pour chacune des lignes, une couleur de balise sera choisie.

En théorie il est conseillé de mettre en place 3 types de panneaux :

- Panneau de pré-signalisation
- Panneau de position
- Panneau de confirmation

Afin de réduire les coûts, des panneaux simplifiés peuvent être mis en place (c'est-à-dire sans mention de l'itinéraire ou du kilométrage).

	Mentions et kilométrages	Simplifié
Pré-signalisation	 Dv 43a	 Dv 43c  Dv 43d
Position	 Dv 21a	 Dv 21c
Confirmation	 Dv 61	



Une cartographie d'implantation de Relais Information Service (RIS) sera réalisée en complément de la définition des implantations de signalétique. Cette cartographie identifiera l'implantation, pour chaque itinéraire, des RIS, sur la base de la signalétique complémentaire proposée.

Outre les implantations « nécessaires » à l'échelle du territoire d'étude, notre équipe sera force de proposition dans l'harmonisation des relais existants. Afin de structurer au mieux le déploiement de ce modèle de signalétique « renforcée », **nous proposerons une méthodologie et une forme (visuel, type de matériel, ...) d'harmonisation de l'existant.**

Nous nous inspirerons notamment des actions existantes sur différents territoires, et notamment du **modèle « Réseau Points Nœuds »** (Département du Nord « Vallée de la Lys & Monts de Flandre », Département du Pas-de-Calais, Département de la Somme, **Réseau Chronovélo à Grenoble**, **RER Vélo en Ile-de-France**, Pays-Bas, Wallonie « 1000 bornes à vélo », ...).



Au cours de la phase diagnostic de l'étude, le recensement du stationnement vélo existant aura permis de **cartographier les implantations à créer ou les stationnements à sécuriser à l'échelle des communes.**

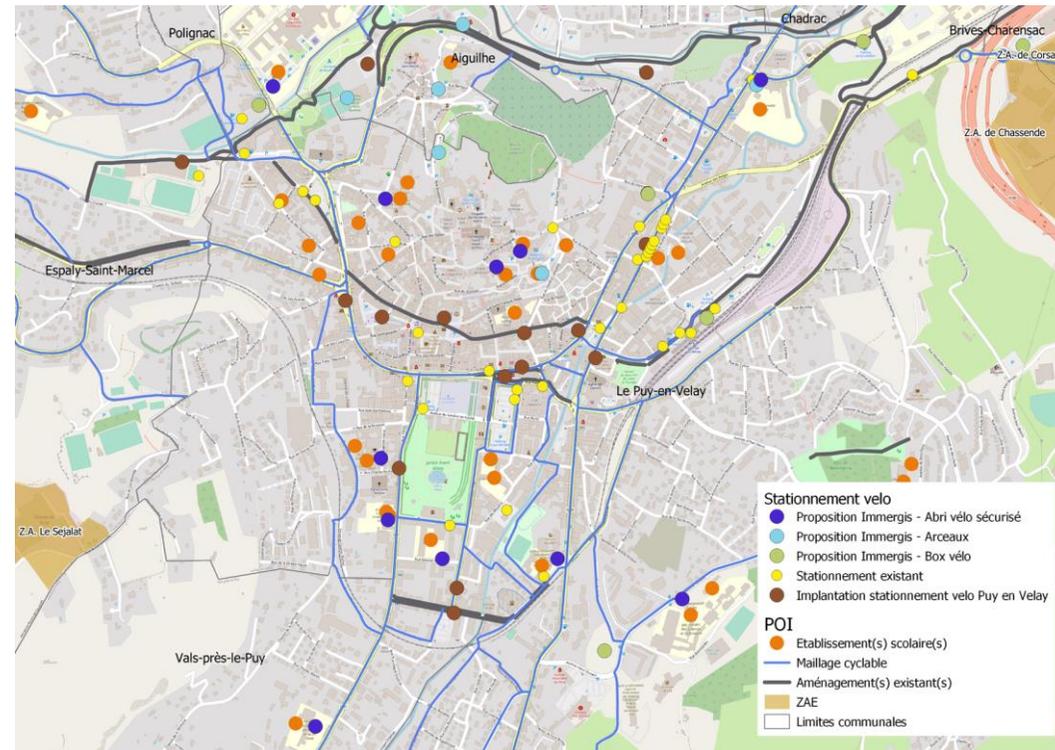
Ce premier travail de recensement permettra, par la suite, d'assurer un travail de **dimensionnement des différents types de stationnement.**

L'étude sera complétée par l'élaboration d'un **plan de stationnement dédié et sécurisé pour la pratique cycliste.** Ce plan s'intégrera dans la programmation du schéma directeur vélo et pourrait, par exemple, répondre aux exigences suivantes :

- À proximité des **centres urbains recensant une densité importante de pôles générateurs** : mobilier principalement de « courte durée » associé à quelques stationnement « longue durée ».
- À proximité des **pôles générateurs de déplacements isolés** : stationnement courte durée avec la mise en place de stationnement longue durée en cas de présence d'un potentiel important d'usage salariés / agents.
- Pour les **établissements scolaires (collèges, lycées)** : stationnement moyenne et longue durée à privilégier pour viser les élèves / parents ainsi que les enseignants.

Des cartographies par commune seront proposées permettant d'identifier, pour **chaque site d'implantation de stationnement vélo.** Ces propositions d'implantations, basées sur l'accessibilité des pôles générateurs de déplacements, veilleront à intégrer la cohabitation, notamment avec les piétons et PMR.

Afin d'assurer une cohérence à l'échelle de la CC, **un référentiel technique « stationnement vélo » sera proposé.**



Intégration du schéma dans une démarche globale d'urbanisme

Il s'agira d'intégrer la politique d'aménagement et de développement des modes doux dans les documents d'urbanisme existants : PLU (OAP / PADD en cours) .

Intégration du schéma dans une démarche globale de déplacements

Les propositions d'aménagements seront directement mises en adéquation avec le PADD et l'ensemble du plan de circulation et de stationnement assurant la complémentarité avec le réseau actuel et à venir, ainsi que des réseaux existants de différents acteurs de la mobilité sur le territoire. Au-delà de ces éléments, les stratégies proposées viseront à renforcer l'offre intermodale sur le territoire. Par ailleurs, les propositions d'aménagement ne devront pas non plus opposer le piéton et le vélo, qui doivent cohabiter sur un espace public.

La réglementation de la circulation et du stationnement évolue très régulièrement. Une veille est assurée par notre équipe de consultants. En outre, nous avons déjà réalisé des parangonnages ce qui nous permet de présenter également des retours d'expériences. Actuellement, nous menons plusieurs études similaires présentant de nombreuses caractéristiques communes.



La mise en place d'un schéma directeur cyclable nécessite la conception d'un **guide de recommandations techniques** afin d'harmoniser les pratiques et les aménagements et de donner des outils permettant aux concepteurs de réaliser des aménagements cohérents, adaptés et sécurisés, en cohérence avec le CEREMA et le cahier des charges du Département.

Immergis rédigera des **fiches opérationnelles sous forme de fiches pratiques**, décrivant les actions préconisées. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision à l'aménagement de réseaux modes actifs. Sous forme de **fiches opérationnelles**, cette feuille de route se composera de préconisations sur plusieurs thématiques, à savoir : **caractéristiques techniques de la voie, aménagement, équipement, éléments paysagers, signalétique et jalonnement, coût financier, échéancier.**

Ce schéma cyclable présentera des orientations et une programmation pluriannuelle de travaux à **court, moyen et long termes (0-5 ans, 5-10 ans, 10-15 ans)**, **identifiant les diverses maîtrises d'ouvrage communales, intercommunales et départementales, en lien avec les territoires voisins.** Les travaux à réaliser seront accompagnés du budget et du calendrier de mise en œuvre associé.

La définition des caractéristiques techniques de la voie amènera à l'élaboration d'une palette de matériaux adaptés pour les revêtements, le mobilier, ainsi que la définition d'une palette de couleur complétée par une palette végétale pour les différentes solutions d'aménagement retenues. Cela permettra une identification visuelle et une valorisation de l'itinéraire. Il s'agira également de déterminer une largeur et une emprise adaptées de voie à la fréquentation des bordures et accotements.

Ces fiches opérationnelles définiront notamment :

- L'itinéraire
- Le tronçon d'itinéraire concerné
- La gouvernance (gestionnaires de voirie impactés)
- Le type d'aménagement identifié
- Les spécificités de l'aménagement
- Le coût global
- Les points noirs ou difficultés à traiter dans l'aménagement

Les aménagements annexes liés à la mise en place d'itinéraires cyclables doivent également être homogénéisés. Pour ce faire, des recommandations seront apportés sur :

- les stations de gonflage, de réparation, ...
- les aires de stationnement aux abords des itinéraires (parkings à vélos, etc.)
- les aires de repos
- les dispositifs (anti-intrusion, réfléchissants, etc.)
- les ouvrages d'art si nécessaire.

Un exemple de fiche opérationnelle, ainsi que des exemples de typologie/règles d'aménagements sont proposés ci-dessous



Les fiches opérationnelles et le Plan Pluriannuel d'Investissement des travaux du schéma directeur cyclable seront conçus de façon à être intégrés dans les programmes de travaux classiques de voirie et dans les projets d'urbanisation des communes.

Les fiches présenteront les **différents axes et itinéraires du réseau cyclable** selon la stratégie choisie. Ces fiches présenteront les **différentes étapes de mise en œuvre des itinéraires**. Elles proposeront une **programmation de réalisation des différents itinéraires** selon leur hiérarchisation, leur priorité et leur difficulté de mise en œuvre.

Les règles de participation financières et techniques selon la nature des voies empruntées, la hiérarchie des itinéraires, et les différentes étapes du projet/ postes de dépenses (étude de faisabilité, maîtrise d'ouvrage, réception, entretien) seront précisées.

Les sources de financement possibles seront également étudiés et notre Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et apportera des recommandations sur les procédures éventuelles de sollicitation des fonds et aides.

Le plan pluriannuel d'Investissement élaboré (ou plan pluriannuel de réalisation) sera un document de programmation prenant en compte les différents éléments de travaux à réaliser, leurs coûts de réalisation avec les partenaires financiers potentiels et le rythme de réalisation selon la priorité de réalisation de l'itinéraire. Ce document présentera les investissements par maître d'ouvrage, conformément au CCTP.

Ainsi chaque fiche de planification de mise en œuvre sera accompagnée d'une fiche pluriannuelle d'investissement et présentera : un descriptif de la proposition d'aménagement, la mise en œuvre envisagée, les partenaires, le plan de financement et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre, etc.

Le plan pluriannuel d'Investissement sera également composé d'un document de synthèse qui devra récapituler l'ensemble des budgets à allouer pour la réalisation et l'entretien des itinéraires modes actifs, des actions de mobilité et de l'ensemble des actions proposées dans le cadre du plan d'actions retenu. Il détaillera également le traitement particulier de certains points (franchissement, insertion, etc.), des éléments à reprendre (reprise moyenne, lourde) et l'entretien des aménagements modes actifs (courant, lourd, etc.).

	De 0 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	Total général
Aiguilhe	237 097 €	47 074 €		284 171 €
Allègre	113 074 €			113 074 €
Blavozy	29 926 €	270 965 €	83 286 €	384 177 €
Brives-Charensac	300 978 €	364 922 €	581 334 €	1 247 234 €
Ceyssac	79 455 €	21 790 €		101 245 €
Chadrac	90 877 €	22 010 €		204 236 €
Chaspuzac	313 467 €			313 467 €
Coubon	25 387 €	147 163 €	250 476 €	423 026 €
Craponine-sur-Arzon	222 617 €			222 617 €
Espaly-Saint-Marcel	1 493 652 €	60 201 €	150 301 €	1 704 254 €
La Chaise-Dieu	48 960 €			48 960 €
Le Montell	58 401 €	23 009 €	888 €	82 298 €
Le Puy-en-Velay	1 369 943 €	978 415 €	1 565 363 €	3 913 721 €
Loudes	450 243 €			450 243 €
Poignac	789 769 €		34 287 €	824 056 €
Saint-Germain-Laprade	320 021 €	308 925 €	1 249 919 €	1 878 865 €
Saint-Paulien	154 972 €			154 972 €
Saint-Vincent	16 807 €			16 807 €
Vals-près-le-Puy	637 630 €	407 109 €	23 641 €	1 068 380 €
Sanssac-l'Église	85 858 €			85 858 €
Total général	6 889 724 €	2 741 583 €	4 030 934 €	13 662 241 €

Tableau de bord pour consulter le programme pluriannuel d'investissement



Exemple de récapitulatifs coûts / gouvernance pour un maillage global

	Nature de la voirie	Départementale hors agglomération		Départementale en agglomération		Communale		Global	
		LONGUEUR	COUT	LONGUEUR	COUT	LONGUEUR	COUT	LONGUEUR	COUT
COUT GLOBAL (hors variantes)	RESEAU STRUCTURANT	10,8 km	696 251 €	1,8 km	182 151 €	76,0 km	1 515 582 €	88,7 km	2 393 984 €
	RESEAU SECONDAIRE	31,3 km	2 993 300 €	7,9 km	1 052 255 €	87,2 km	3 920 708 €	128,6 km	7 966 263 €
COUT VARIANTES	RESEAU STRUCTURANT	14,5 km	2 851 819 €	1,7 km	150 740 €	5,2 km	15 881 €	21,5 km	3 018 440 €
	RESEAU SECONDAIRE	7,3 km	466 795 €	1,5 km	286 034 €	4,6 km	14 090 €	13,5 km	766 919 €

Détail du montant :

Détail du montant :

Soit coût total :



Infrastructures de transport

- Aménagement existant
- Réseau cyclable
- Voie ferrée
- Gare

Pôles fonctionnels & d'activités

- + Mairie
- Pôle générateur de déplacement

! NIVEAU DE PRIORITÉ DE LA LIGNE :
Haute

ENJEUX DU TRACÉ :
Radiale avec Reims, desserte de la gare Champagne-Ardenne TGV

PÔLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS :
Église Saint-Étienne, Église Saint-Jean-Baptiste, Église Saint-Théodulphe, École Primaire De Champfleury, Mairie De Champfleury, Mairie De Villers-Aux-Noeuds, Mairie De Trois-Puits, Place De L'église

🚲 LINÉAIRE :
Aménagement en site propre : 2 745 m
Aménagement en voie partagée : 6 985 m

● CONTINUITÉ REIMS À VÉLO :
Continuité de la **R4**

● PÔLES TERRITORIAUX DESSERVIS :
Champagne Vesle - Reims Métropole

● COMMUNES TRAVERSÉES :
Sacy - Trois-Puits - Bezannes - Villers-aux-Noeuds - Champfleury

● POINT(S) PARTICULIER(S) SUR LA LIGNE :
Traversée de l'A4 et de la LGV par ouvrage d'art (Champfleury/Villers-aux-Noeuds), traversée de la D951(Villers-aux-Noeuds)

💰 COÛT ESTIMÉ DE LA LIGNE :
1 408 821 € HT

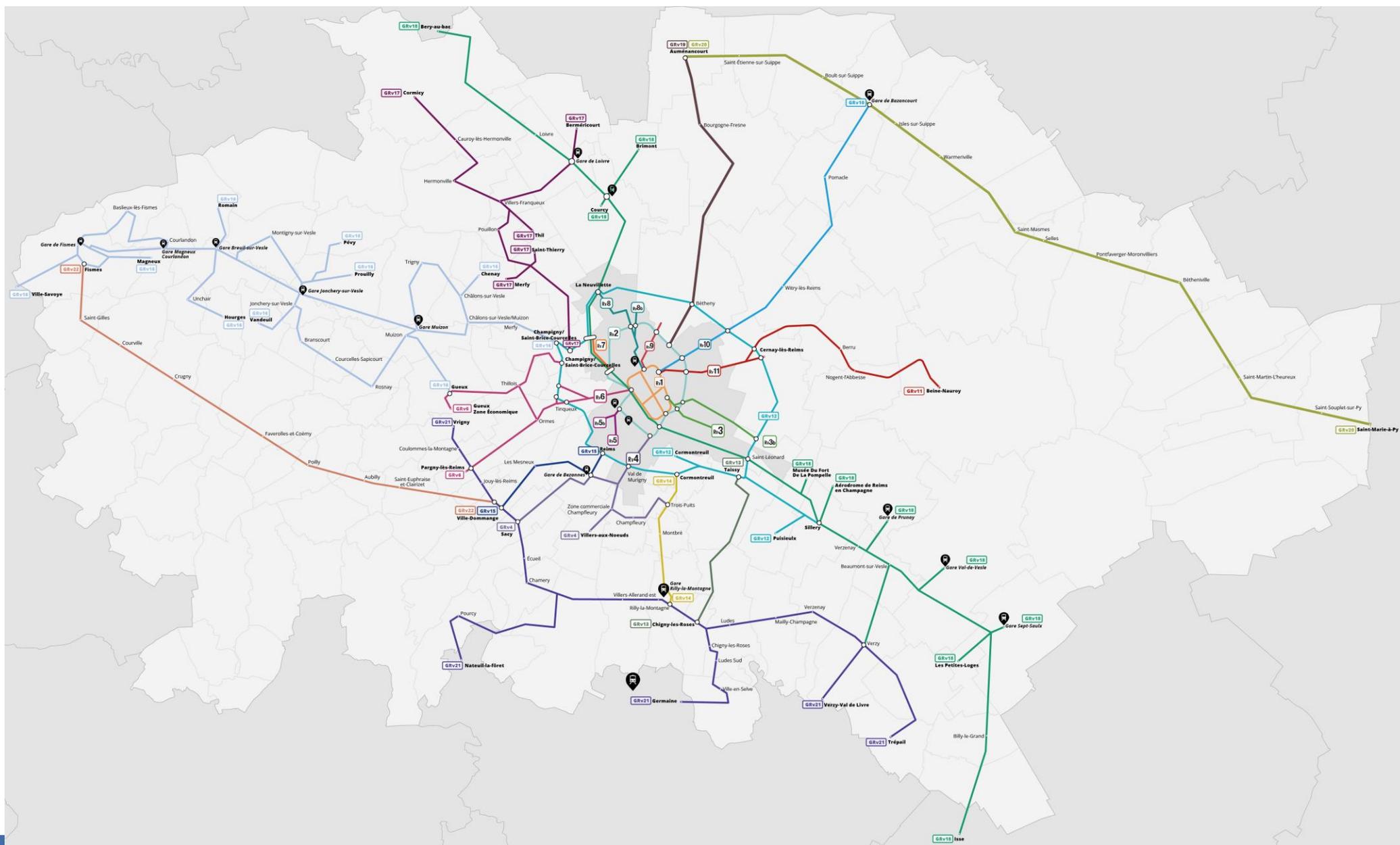
● FICHES TRONÇONS CONCERNÉES :
93 - 94 - 122

GRv4

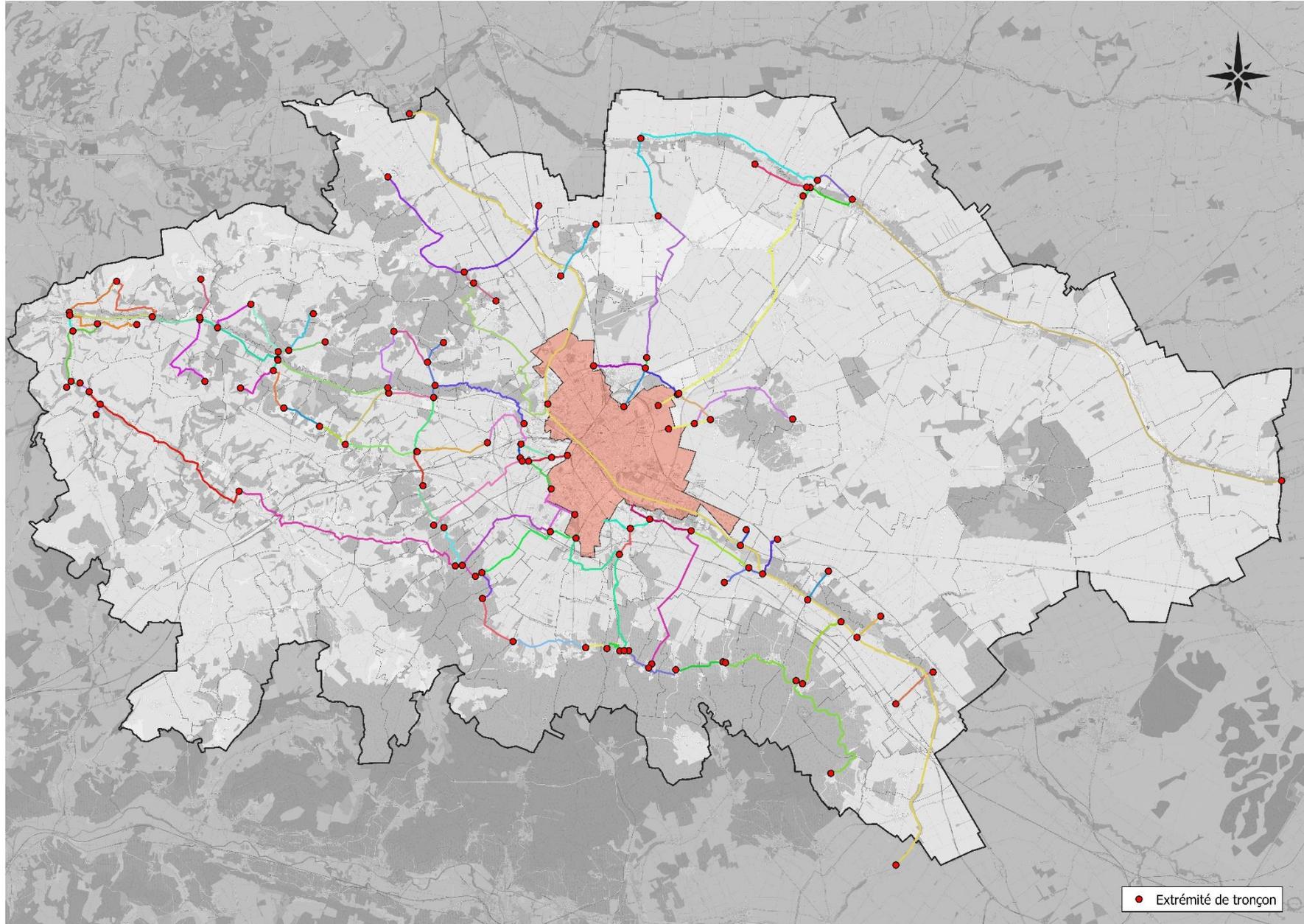
GRv4 :
Liaison Reims - Villers-aux- Noeuds et Reims - Sacy via Bezannes
[Longueur : 9 730 m]

Réalisation - Immergis 2022

Exemple de cartographie « communication » d'un réseau cyclable



Définition des itinéraires : Exemple de carte d'itinéraire



Immergis proposera **une méthodologie d'indicateurs qui permettront le suivi et l'évaluation des actions du Plan Vélo intercommunal.**

Nous proposons d'établir un certain nombre d'**indicateurs** en concertation avec Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence tels que:

- Evolution des **rejets TeqCO2** liés aux mobilités,
- **Impacts économiques et sociales** constatés suite à la mise en place des actions (accès aux services, impact sur la sécurité, santé, cadre de vie, bénéfices économique, congestion,...)
- Evolution des **parts modales des déplacements domicile-travail et domicile-études,**
- Evolution des **flux identifiés comme structurants**
- **Retours des usagers** des différents services de mobilité
- Evaluation de l'avancement de la mise en œuvre des actions
- **Réalisation d'enquêtes annuelles ou tri annuelles de déplacements** afin d'évaluer l'évolution de la pratique et identifier les besoins.

Ces indicateurs seront définis sur la base des méthodologies recommandées par l'ADEME.





La phase 2 aboutira à la remise du « **Plan Vélo**»

Les livrables remis à la fin de cette phase seront :

- **Le Plan vélo intercommunal**
- **Tableau détaillé de synthèse et de suivi des actions et projets avec le plan pluriannuel d'investissement**
- **Atlas cartographique (cartes de flux, des aménagements, stratégie,...)**
- **Le plan d'actions détaillées sous forme de fiche, chiffrées et argumentées** *présentant les modalités techniques, financières, faisabilité financière et juridique et délais d'exécution*
- **L'analyse multicritère reprenant les avantages/inconvénients de chaque action/itinéraire**
- **Une note de gouvernance (répartition des compétences, modalités de suivi politique et technique du Plan) en lien avec les actions définies**
- **Un cadre méthodologique de suivi des impacts quantitatifs et qualitatifs des actions du Plan (quoi mesurer, où, à quelle fréquence...)**
- **L'évaluation des reports modaux, des distances parcourues, et des gains pour l'environnement en regard de la stratégie nationale bas carbone**
- **Les CR et rapports intermédiaires, les fiches actions de phase 2,...**
- **BD SIG du SDMA(geodatabase RGF 93, SHP, projets Qgis)**
- **Synthèse des recommandations pour les documents d'urbanisme (PLU)**

Les rapports seront fournis en version numérique lisible (PDF, JPG, PNG, excel, word, PPT...) et les données réexploitables.

Les livrables seront ajustés sur la base des commentaires recueillis au cours des différentes présentations.



06

CALENDRIER

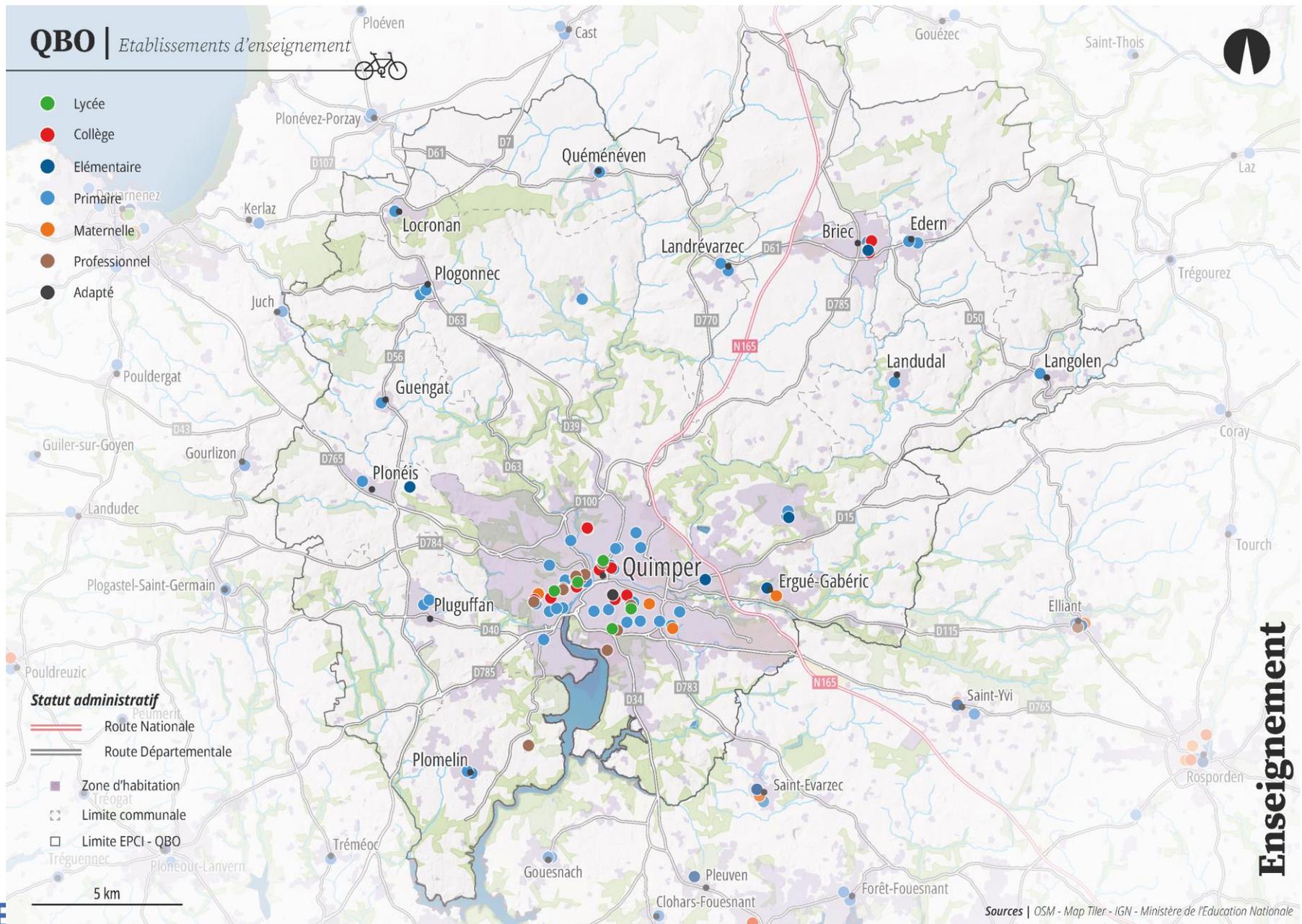
Phasage	2024																											
	Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Phase 1 : Diagnostic de l'offre cyclable, du potentiel de développement, et première ébauche du Plan Vélo																												
COTECH n°1 : cadrage de la mission et lancement (visio)	■																											
Réunion de lancement		■																										
Analyse documentaire	■	■	■																									
Relevés terrains et état des lieux des aménagements existants		■	■	■	■																							
Enquête en ligne, papier et cartographie participative, enquêtes terrain			■	■	■	■																						
Etat des lieux des actions, de la gouvernance, des services				■																								
Entretiens Communes et acteurs de la mobilité et de l'aménagement du territoire					■																							
Réunion de travail avec les services du Département et de la CC						■																						
1 Atelier de concertation							■																					
Analyse des flux, pôles générateurs de déplacements et cartographies de situation					■	■																						
Analyse de l'offre existante, du potentiel intermodal et de développement de la mobilité cyclable						■																						
Analyse forces/faiblesses multicritère & AFOM							■	■																				
COTECH et COPIL n°1 : Présentation et validation du diagnostic et présentation au Bureau communautaire								■	■																			
Phase 2 : Définition du Plan vélo stratégie et plan d'actions																												
Elaboration de scénarii de maillage et plan d'actions sur la base de l'état des lieux										■	■	■	■															
Elaboration des propositions d'actions et de services à mettre en place										■	■	■	■															
COTECH/Atelier de travail - travail cartographique de scénarisation du maillage et d'identification des actions prioritaires											■	■	■															
1 Atelier de concertation												■	■															
Définition des scénarios d'aménagements réalisables sur chaque itinéraires concertés												■	■	■														
Définition des actions à mettre en œuvre et dimensionnement opérationnel												■	■	■														
COTECH: présentation et validation de scénarios et du plan d'actions													■															
Définition d'un scénario de gouvernance et de portage du plan vélo													■	■	■													
Définition d'une hiérarchie des itinéraires et du calendrier prévisionnel de réalisation														■	■	■												
Elaboration des fiches pré-opérationnelles et focalisations sur les axes identifiés															■	■	■	■										
Evaluation des enjeux foncier de mise en œuvre, mise en cohérence du schéma avec les PLU																■	■											
Elaboration des propositions signalétique, itinéraire et plan de jalonnement																	■	■	■									
Elaboration d'un plan de stationnement vélo, sur la base des pôles générateurs de déplacements retenus																		■	■	■	■							
Programmation du plan (PPI)																			■	■	■	■						
Mise en place d'une méthodologie de suivi et d'évaluation du plan																				■	■	■	■					
COTECH et COPIL final: présentation du Plan Vélo: Bureau communautaire																					■	■	■	■				



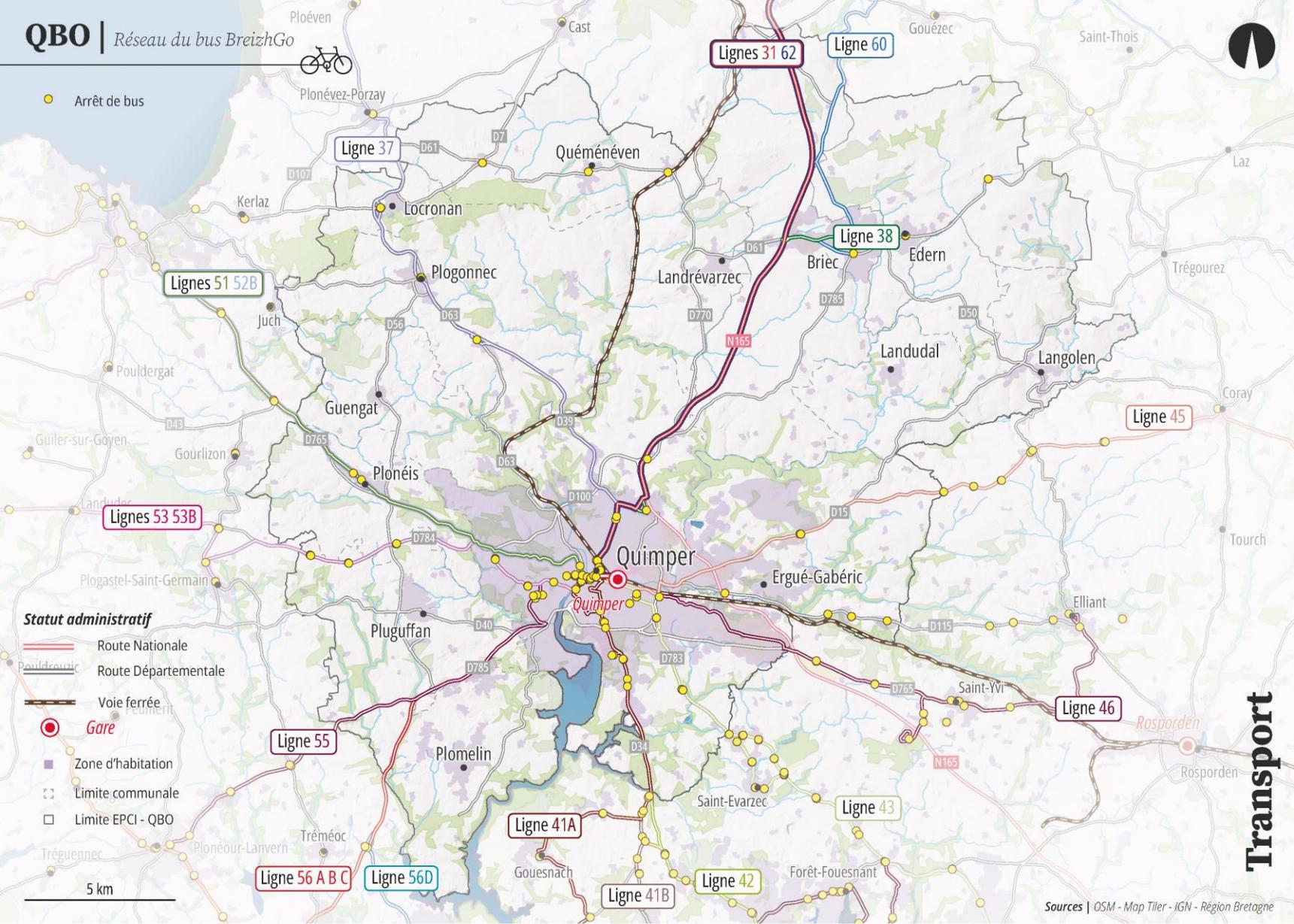
07. ANNEXES

1. Exemples de cartographies
2. Methodes de concertation
3. Supports de communication

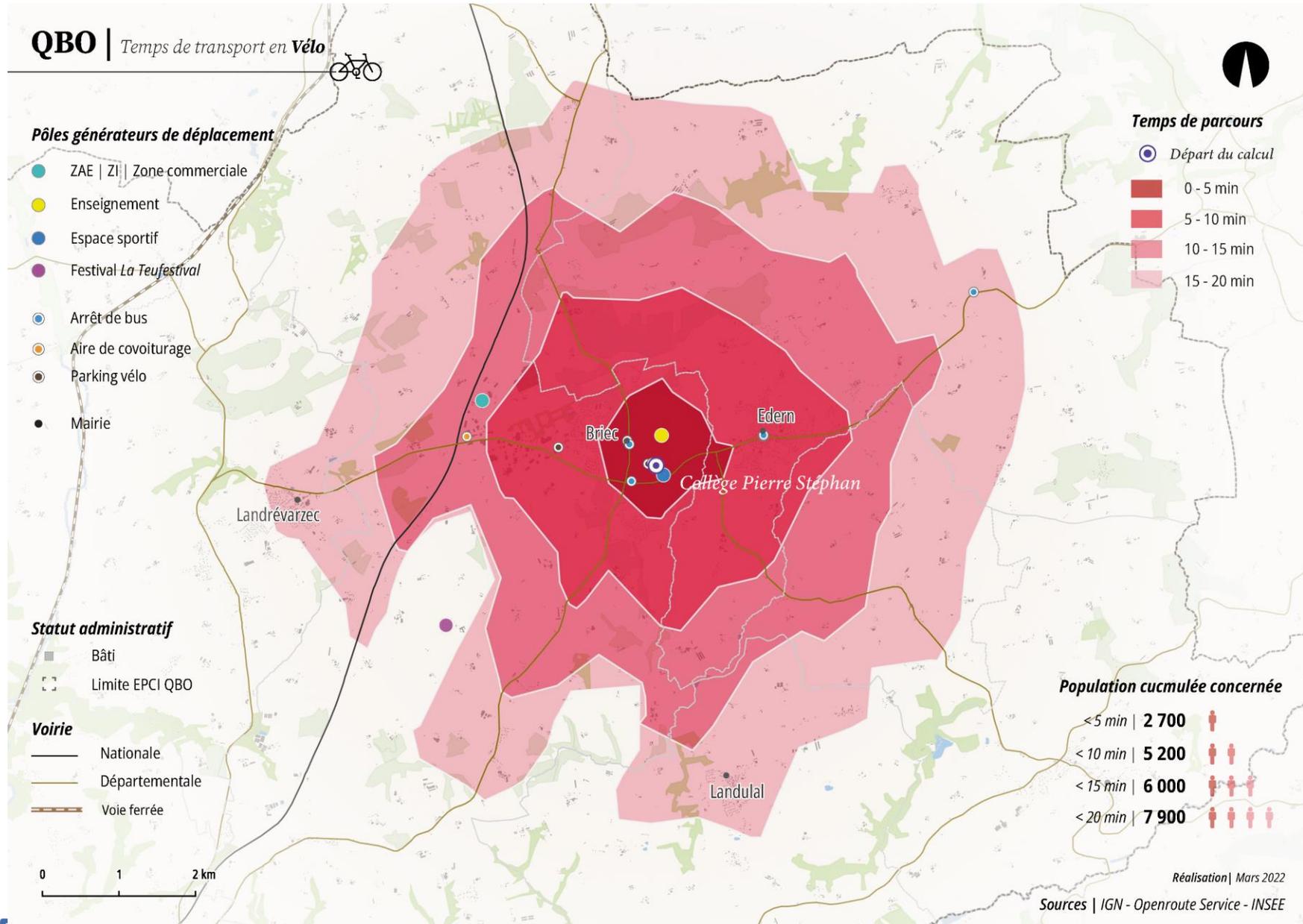
Exemple de cartographie des établissements scolaires



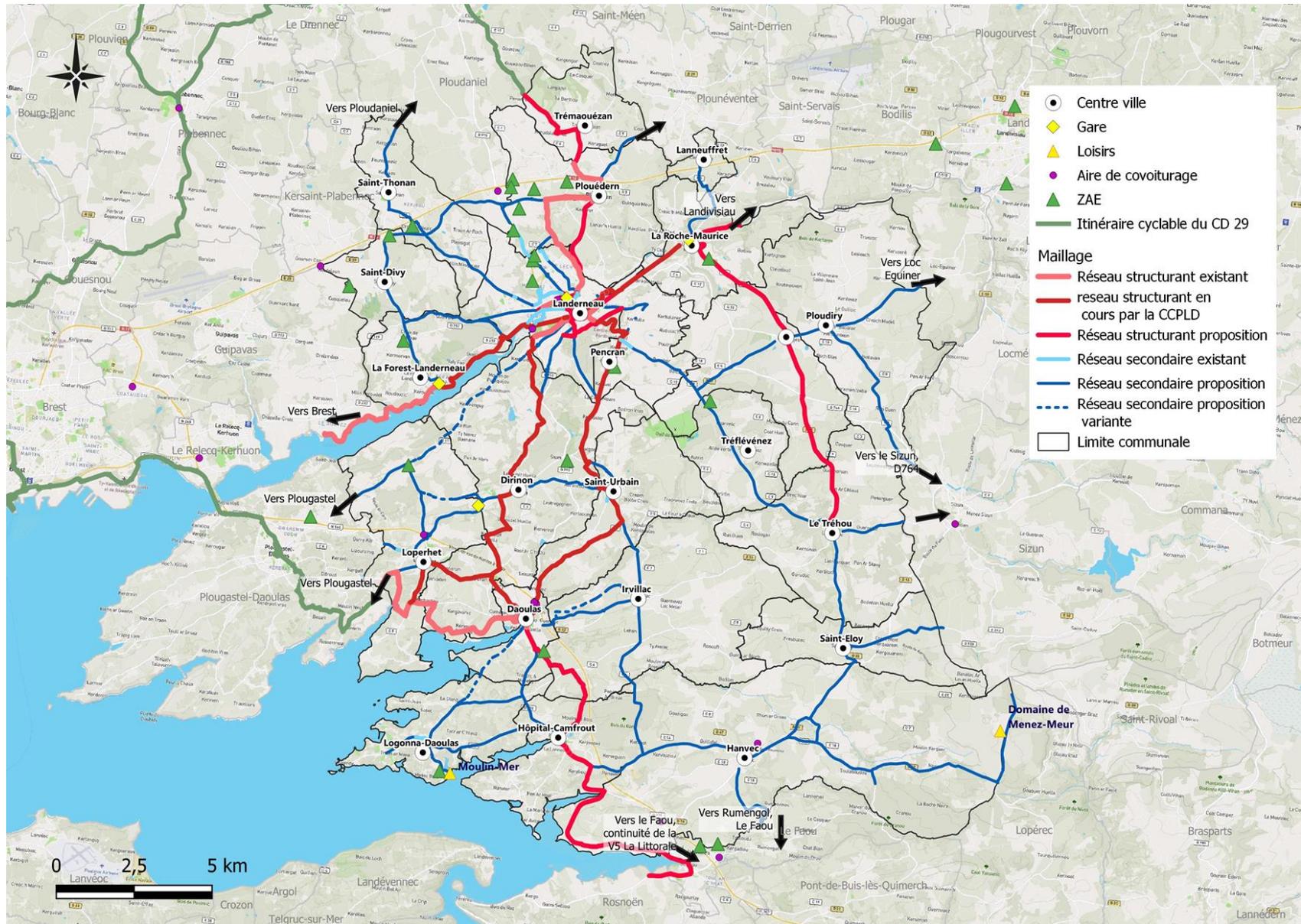
Exemple de cartographie des lignes à potentiel intermodal bus + vélo



Exemple de carte isochronique pour présenter les temps parcours à vélo



Exemple de proposition de maillages et d'itinéraires modes actifs hiérarchisés





PROJET DE CONTINUITE CYCLABLE – AVENUE DE XXX – AVENUE DE XXX



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Contexte : Création d'une liaison cyclable en traversée du centre urbain de XXX. Cet itinéraire permettra de créer une continuité cyclable entre XXX et XXX.

Objectifs :

- Sécuriser le trajet quotidien des actifs
- Sécuriser le trajet quotidien des écoliers et des collégiens
- Rendre facilement accessible les pôles générateurs

Maitrise d'ouvrage : Commune de XXX
Longueur : 1,2 km

Fonction : Utilitaire

Pôles générateurs : Commerces du centre-ville, Gymnase, Stade, Collège, Ecole, Cinéma, Médiathèque, Hôtel de ville

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Aménagements cyclables : Piste cyclable, zone de rencontre et bandes cyclables

Faisabilité technique des aménagements : /

Contraintes environnementales : /

Faisabilité foncière : Public

Gestion de l'entretien des aménagements : Commune

Entretien des aménagements : Balayage, entretien signalétique

Coût de l'entretien : 2640€/an

Coût de l'opération :

XXXX€

Partenaires techniques : Commune & Département

Partenaires financiers : Etat, Région et Département

Phasage :

- Date prévisionnelle de la première notification de travaux : xx/xx/xxxx
- Date de fin des travaux : xx/xx/xxxx
- Date de mise en service : xx/xx/xxxx

STATIONNEMENT & JALONNEMENT

Stationnements supplémentaires :

- Box vélo : 9
- Arceaux : 5 points de 3 arceaux (15)

Jalonnements :

- 8 panneaux directionnels aux points stratégiques identifiés (cf. plan de jalonnement & plan de stationnement)

Coût des stationnements :

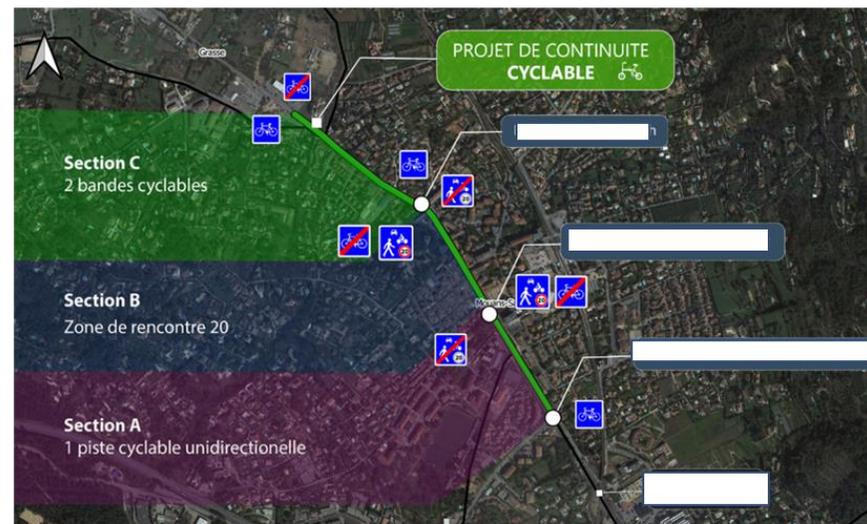
XXX€

Coût du jalonnement :

XXX€

COMMUNICATION

- Marque ombrelle
- Identité visuelle
- Actions de sensibilisation
- Totem



SUIVI ET ÉVALUATION

INDICATEURS	ETAT ACTUEL	ESTIMATION APRES LA REALISATION DU PROJET	RESULTAT ANNEE N+1 (après la fin des travaux)	RESULTAT ANNEE N+2 (après la fin des travaux)
Linéaire d'aménagements	0 km	+1,2 km	/	/
Suivi de l'accidentologie lié aux cyclistes	0	/	/	/
Offre de places stationnements sur l'itinéraire	65	104	/	/
Jalonnement	0	8		
Evaluation de la pratique (compteur)	31 cyclistes/h en semaine	37 cyclistes/h en semaine	/	/

SECTION A : DU ROND POINT AVENUE DE XXX/DXXX AU ROND-POINT XXX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aménagement cyclable : Piste cyclable unidirectionnelle
Longueur : 400 m
Objectifs : Sécurisation du Boulevard urbain : Avenue de XXX
Pôles générateurs desservis : Gymnase, Stade, Collège, Ecole, Cinéma, Médiathèque

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Aménagements cyclables : Piste cyclable unidirectionnelle

Travaux :

- Réduction de la chaussée
- Reprise de chaussée
- Modification des stationnements

Revêtement : Béton désactivé

Faisabilité technique des aménagements : /

Contraintes environnementales : /

Faisabilité foncière : Public

Coût d'entretien : 880€/an

Entretien des aménagements : Balayage & entretien de la signalétique

Phasage :

- Date prévisionnelle de la première notification de travaux : xx/xx/xxxx
- Date de fin des travaux : xx/xx/xxxx
- Date de mise en service : xx/xx/xxxx

Coût de l'opération :

XXXX€

JALONNEMENT & STATIONNEMENT

Stationnements supplémentaires :

- Box vélo : 3

Jalonnements :

- Panneaux directionnels : 4

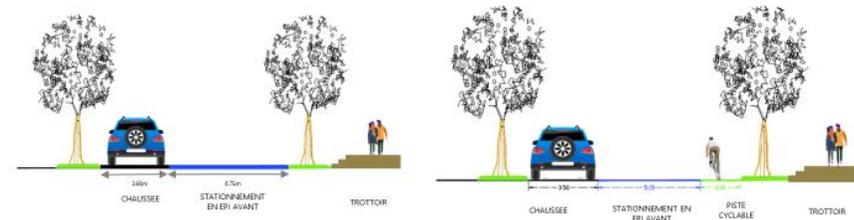
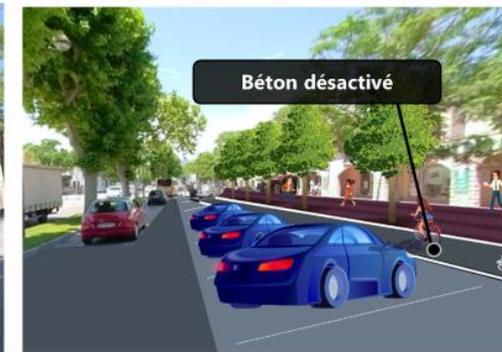
(cf. plan de jalonnement & plan de stationnement)

Coût des stationnements :

4 080€

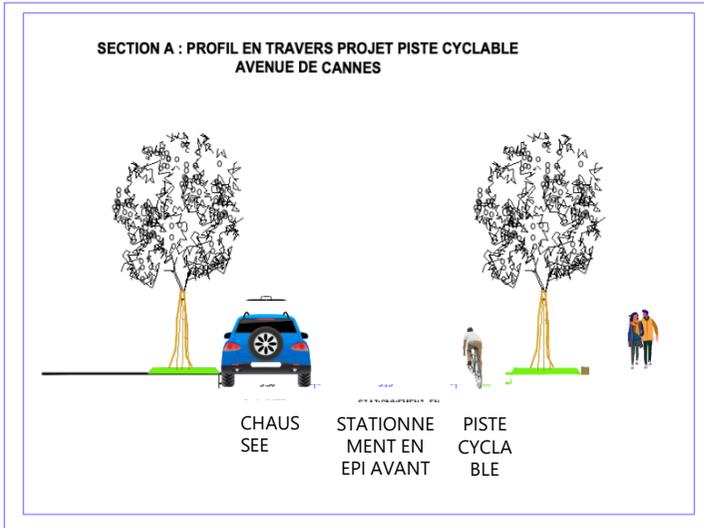
Coût du jalonnement :

840€

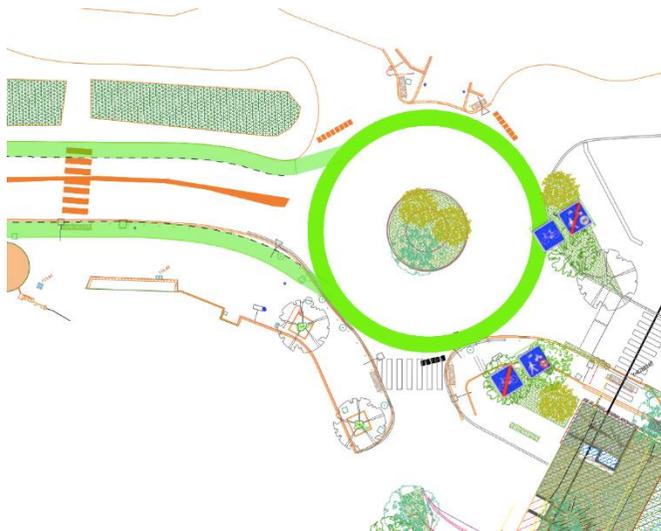


SUIVI ET ÉVALUATION

INDICATEURS	ETAT ACTUEL	ESTIMATION APRES LA MISE EN PLACE DU PROJET	RESULTAT ANNEE N+1	RESULTAT ANNEE N+2
Linéaire d'aménagements	0 km	400m	/	/
Suivi de l'accidentologie lié aux cyclistes	0	0	/	/
Offre de places de stationnement	45	48	/	/
Jalonnement	0	4	/	/
Evaluation de la pratique sur cet axe (compteur)	N/A	Compteur vélo prévu En moyenne 37 cyclistes/h en semaine	/	/



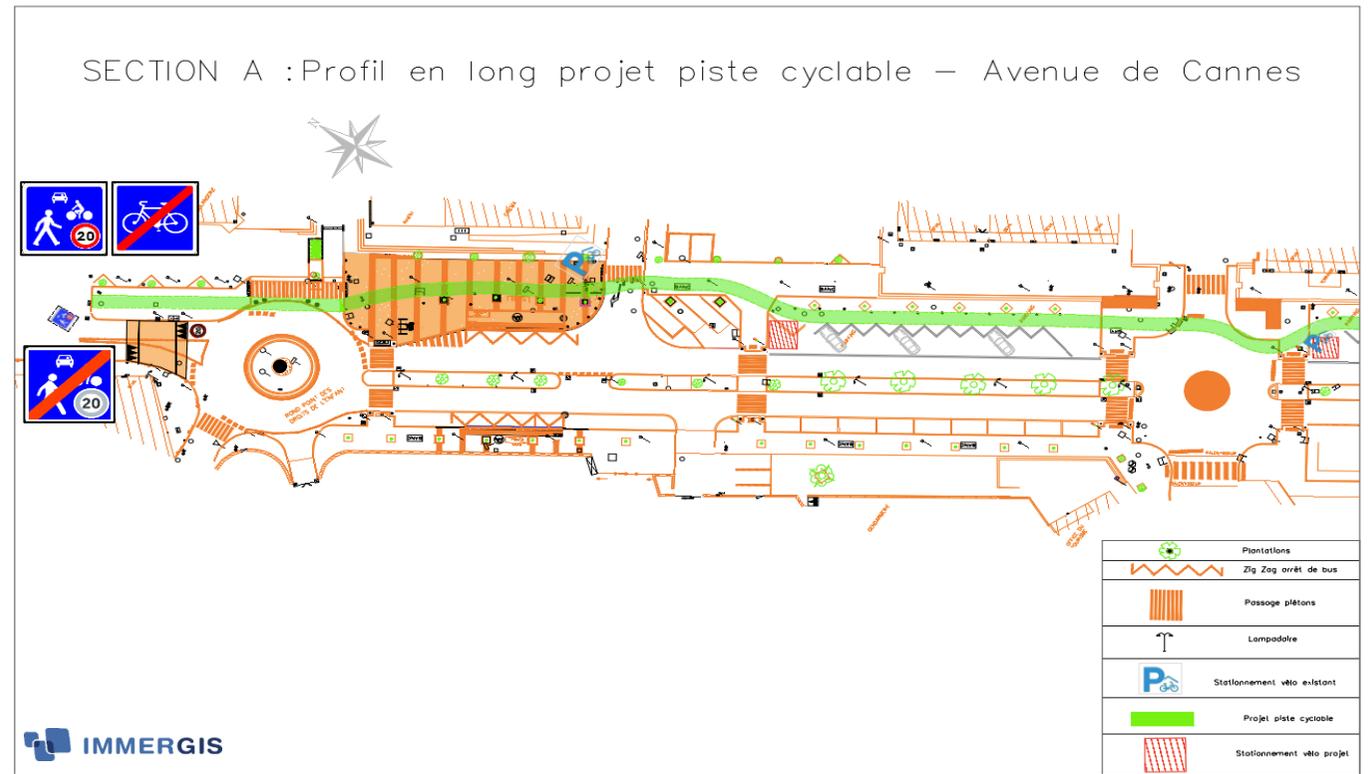
Profil en travers



Profil en long



Projet d'aménagement



Profil en long

2. OUTILS ET DÉMARCHES DE **CONCERTATION**



NOS TECHNIQUES D'ANIMATIONS



LE SERIOUS GAME

Appropriation des sujets à travers un jeu collaboratif

Objectifs

1 – Sensibiliser

Le serious game permet d'initier des changements de comportements concernant les mobilités à travers la sensibilisation des participants.

2 – Repenser

Les participants s'appuient sur les échanges pour identifier les problématiques les plus pertinentes visibles sur la rue ou le périmètre de l'étude concerné.

3 – Planifier

Les participants s'approprient les différentes problématiques rencontrées et peuvent tester ensemble les aménagements et les dispositifs les plus bénéfiques afin d'apporter des solutions pratiques.



Durée: une demi-journée

Equipe animation



Méthodologie

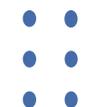
Etape 1 : Mise en situation

Les participants incarnent chacun un personnage avec des besoins en déplacements spécifiques. Chaque participant devra s'approprier le rôle du personnage qu'il incarne et réfléchir à des problèmes que pourraient rencontrer ce personnage. À travers cette mise en situation, les participants prennent conscience des différents enjeux qui peuvent émerger selon le profil du personnage qu'ils incarnent.

Etape 2 : Aménagement de la rue

Les joueurs, à l'aide de vignettes proposent des aménagements à réaliser sur la rue selon leurs besoins en mobilité. Au fil de la partie, les joueurs et la rue progressent vers une mobilité bas carbone dans un environnement plus agréable pour tous.

À la fin de chaque partie il y a systématiquement un debrief entre l'animateur et les joueurs pour revenir sur les évolutions et aménagements qui ont été opérés par le collectif de joueurs.



La fresque de la mobilité

Un parcours ludique vers une mobilité décarbonée⁽¹⁾

Objectifs

1 – Comprendre

Les participants reconstituent le panorama de la mobilité des personnes d'aujourd'hui et ses impacts.

2 – Découvrir

Le jeu de rôle permet aux équipes d'explorer tous les leviers d'actions de réduction de l'empreinte carbone, en lien avec la mobilité, qui existent.

3 – Agir

Les participants s'appuient sur ces leviers et sur les échanges pour s'appropriier les plus pertinents et amorcer leur transition vers une mobilité bas carbone.



Equipe animation



Durée: Une demie journée

Méthodologie

Etape 1 : Contexte

Les participants sont répartis par groupe de **7 à 8 personnes**. Un lot de cartes illustratives sont à positionner sur un plateau représentant le panorama de la mobilité des personnes aujourd'hui. À travers des questions reprises sur les cartes, cette partie contextuelle permet de susciter la discussion entre les participants et de leur faire prendre conscience **de l'impact climatique et énergétique** de la mobilité, les questions abordées sont les suivantes:

- *Comment se déplace-t-on aujourd'hui sur le territoire ?*
- *Pour quelle(s) raison(s) ?*
- *Quelle(s) énergie(s) ?*
- *Quelle(s) conséquence(s) sur la santé, l'économie et l'environnement ?*

Etape 2 : Jeu de rôle

Toujours à partir de cartes illustratives, la fresque aborde les leviers d'action à disposition aujourd'hui.

Les actions à mettre en place sont ensuite appliquées à chaque participant. Ceux-ci sont invités à réfléchir comment leurs comportements pourrait être modifiés via **un panorama d'actions**.

Cette étape permet d'identifier les leviers à disposition pour décarboner les mobilités du quotidien.

(1) Méthodologie issue de la fresque du climat élaborée par le Shift Project.
L'ensemble des méthodologies proposées par Immervis sont détaillées en annexe de ce mémoire technique



La réunion publique

Ouverte à toutes et tous, la réunion publique est le **format** le plus connu et le **plus classique** de la participation citoyenne.

Elle permet au public de :

- **Rencontrer** les responsables du projet ou de la politique en débat, d'**écouter** leurs présentations mais aussi de les **interpeller** ou d'entendre d'autres participantes et participants exprimer leurs positions.
- **Rythmer** le débat ou la concertation : ouverture, clôture, mais aussi bilan intermédiaire par exemple.

Comment ?

En posant des règles du jeu pour rythmer les prises de paroles, et en adaptant la disposition de la salle pour **éviter un effet "tribune vs. public"**, et d'en faire un format trop descendant (des intervenants vers les participants), pour aller vers plus d'horizontalité.

[Méthodologie Réunion Publique \(Exemple DREAL Auvergne Rhône-Alpes\)](#)



Les ateliers thématiques

Un atelier participatif est un espace de travail conçu pour permettre aux participantes et aux participants **d'échanger entre eux de manière horizontale**, et le plus souvent d'aboutir à une contribution collective.

Pour cela, de très nombreux formats et supports d'échange sont possibles :

- murs d'expression,
- cartographie participative,
- manipulation d'une maquette,
- vote par gommettes, etc

A chaque fois, le principe est de permettre que les réflexions se croisent, se confrontent et s'enrichissent pour **formuler des propositions**, travailler sur des scénarios **ou prioriser des actions** par exemple.

[Comment construire un Atelier Participatif](#)





L'atelier cartographique

Objectifs

- **S'exprimer** en lien avec le sujet abordé (les représentations initiales) et permettre à chacun d'identifier les représentations des autres participants.
- **Recueillir des données spatialisées**
- Faire ressortir des structurations ou des zonages sur un territoire.
- **Identifier les problématiques** et contribuer au diagnostic d'une situation.
- Favoriser une vision partagée du territoire et de ses problématiques.



La cartographie participative consiste, à travers la représentation du territoire, à faire émerger des savoirs, des problématiques.

1

Répartir les participants par **groupes de 4 à 6** autour des tables avec feuilles et feutres et expliquer la consigne : ce qui doit être identifié, le matériel à disposition, les règles de prises de parole, etc.

2

Inviter les participants à réaliser une carte de leur territoire et à **identifier sur la carte** les éléments qui leur semblent important. Pour chacun des points signalés, des échanges peuvent avoir lieu entre les participants pour se mettre d'accord sur une vision partagée.

3

L'animateur prend en notes les informations données pour chacun des points signalés sur la carte. Chacun des groupes identifie **un rapporteur qui présente le travail** réalisé. Terminer par un échange sur les similitudes et les différences.



L'arbre à problème

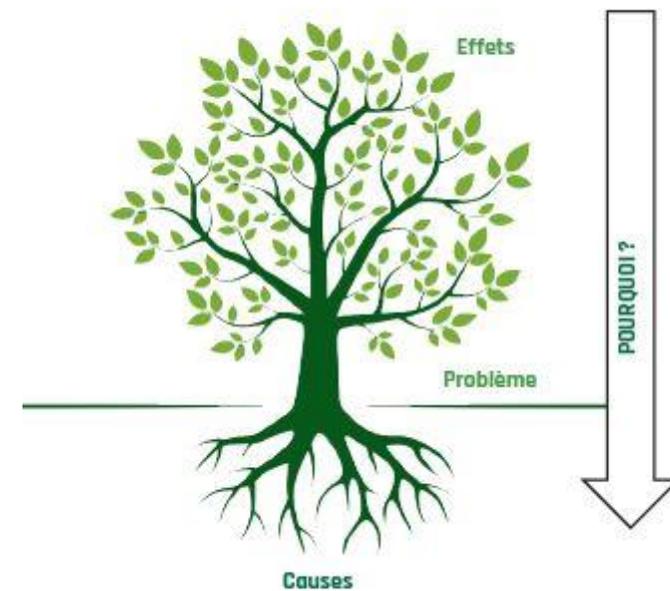
L'arbre à problèmes est un outil d'analyse participative qui permet **de schématiser les causes et les effets d'un problème** spécifique afin de mieux le comprendre et mieux envisager les leviers d'actions.

Il utilise une représentation graphique où :

- Le **problème central** est positionné au niveau du tronc de l'arbre
- Les racines de l'arbre symbolisent **les causes** du problème (ramifications possibles)
- Les branches et feuilles de l'arbre symbolisent les **conséquences et effets** du problème

Une fois l'arbre à problème réalisé, on peut construire un **arbre à objectifs** où l'on remplace :

- La question globale du Pourquoi ? en Comment ?
- Au centre : le problème central par notre Priorité
- En haut : les effets par les différentes orientations stratégiques
- En bas : les causes par les objectifs stratégiques, déclinés-ramifiés en objectifs opérationnels.



Le world café

Le World Café est un processus de **dialogue constructif et créatif**, qui implique des participants tant sur le plan émotionnel que rationnel, autour de questions ouvertes.

LE WORLD CAFÉ

LE CONCEPT

1

Les participants sont regroupés par sous-groupes de **4/5 personnes** et analysent les facettes d'un sujet en passant de table en table pour des séquences consécutives d'une **vingtaine de minutes**.

Les réflexions du groupe peuvent être traduites sous forme de dessins ou d'idées et restent sur la table.

La première séquence à la 1ère table étant terminée, 3 participants changent de table pour réfléchir sur les idées produites par le groupe précédent, tandis que **la dernière personne reste pour restituer les débats précédents aux nouveaux venus**. Une rotation est donc organisée.

2



3

Une attention doit être portée à la gestion du manège et au contenu produit, qui reste sur chaque table et qui doit être rendu visible et compréhensible. L'événement se termine par une assemblée plénière qui reprend les **idées et les conclusions principales de chaque table**.

4

Ce processus reproduit l'ambiance d'un café à la fois « chaleureux et accueillant » afin de créer une atmosphère conviviale favorisant les échanges voire les prises de décision. Il autorise les rencontres et des liens aisés entre les participants et identifie sur le fonds d'un sujet, les différents avis, leviers ou blocages.



Le brainstorming

Le brainstorming est un outil permettant de **faire émerger un maximum d'idées** dans un temps court. Il favorise la créativité. Toutes les idées sont acceptées et s'enrichissent les unes par rapport aux autres. L'analyse et la hiérarchisation vient dans un deuxième temps.

Exprimer les idées

- Expliquer le principe en quelques mots :
 - objectif de **production d'un maximum d'idées**
 - toutes les idées sont acceptées
 - une idée à la fois
- Énoncer la question ou le thème central
- Inviter les participants à exprimer toutes les idées qui leur passent par la tête. Noter au fur et à mesure l'ensemble des idées sur une affiche
- Veiller **au respect de la prise de parole** de chacun.
- Entretenir le **rythme**, relancer en relisant les idées déjà proposées, en ajoutant une idée etc.



Classer et sélectionner

- Revenir sur les idées proposées : les **regrouper par thèmes** ou catégories (ex. cible ou partie du territoire concerné, délai de réalisation, difficulté, etc.), en discuter pour les **combiner**, les **améliorer**, en **éliminer**, apporter des précisions si nécessaires.
- Identifier celles qui semblent réalisables et celles qui semblent utopiques.



Le mur d'expression

- **Objectif**

Cartographier et **mettre en forme des idées**, des concepts, synthétiser.

Visuel instantané des échanges mettant en valeur les éléments les plus exprimés.

Très visuel, cet outil marque les esprits, le nombre et la nature des participants étant par ailleurs sans importance.

- **Déroulé**

Prise de notes instantanée ou reportée des principales idées pour faire apparaître ce nuage de mots.

Le **résultat** ainsi créé étant ensuite **partagé et commenté** pour clôturer une séquence ou pour enrichir le travail collectif et faire le lien avec la suite des travaux.

Le nuage de mots

- **Objectif**

Faciliter l'expression de ce que l'on ne peut pas dire de vive voix ou par manque de temps.

Expression **libre**, pouvant être rapidement structurée en grandes idées forces.

- **Déroulé**

Installation d'un grand papier kraft sur un mur, présentation du mur et invitation à venir s'exprimer autour de thématiques ou de grandes questions.

Indiquer comment s'effectuera la restitution des résultats.

- **Points de vigilance**

Accompagnement **nécessaire** d'un animateur si le mur est divisé par thèmes ou questions, pour **positionner et regrouper logiquement les avis** ou propositions.

Snowball

Cette méthode de maturation progressive permet de réfléchir en commun sur un même thème. Elle consiste à regrouper tout d'abord les participants en petits groupes, et à les rassembler au fur et à mesure pour **confronter leurs opinions et remarques, à la manière d'une boule de neige** qui grossit en continuant sa route.

Déroulé

- Énoncer le thème
- Former des **paires** qui échangent leurs idées.
- Former des **groupes** de 4 (2 paires) qui échangent leurs idées.
- **Cumuler les idées présentes** sur un papier, en fusionnant les idées similaires.
- Le même processus se déroule jusqu'à former des groupes de 8 participants.
- Un rapporteur de chaque sous-groupe effectue une **synthèse** devant le grand groupe.
- L'animateur fait une synthèse (valide les informations correctes, réajuste et complète le contenu si utile).



L'atelier en étoile

Pour cette technique, il est important que tous les participants soient dans une démarche de **consensus**.

Phase

- Quatre groupes (il peut y en avoir davantage)
- Chacun discute dans un coin d'une pièce de la même problématique (30mn)
- Avant de débattre, chaque groupe a désigné une personne "*interface*" qui représentera et synthétisera les propositions du groupe dans la phase suivante.

L'atelier en étoile est une démarche de co-construction du consensus et une forme efficace permettant la prise de décision.

Phase

- Les différents "*interfaces*" se retrouvent au centre de la pièce, expriment la synthèse de leur groupe et essaient de trouver un consensus.
- Pendant ce temps toutes les autres personnes écoutent attentivement, prennent des notes et ne réagissent pas (20mn).
- Chaque "*interface*" retourne ensuite dans son groupe et y désigne un nouveau représentant.

Phase

- Une nouvelle discussion s'engage pour faire d'autres propositions en prenant en compte ce qui vient de se dire (durée 15mn).
- Les quatre nouveaux "*interfaces*" se retrouvent au centre et essaient de trouver un consensus avec ces nouvelles propositions (15mn).
- Elles retournent dans leurs groupes respectifs qui désignent une nouvelle « *interface* » lequel doit finaliser la proposition (15mn).



Jeux de rôle

Un JdR est la performance d'une situation problématique impliquant des personnages qui jouent des rôles spécifiques. Ils mettent en interaction des personnes autour d'un ou plusieurs artefacts ou mise en scène.

Inspiré de la méthode « **des 6 chapeaux** »

Ce système a pour vocation de créer un climat de discussion **apaisé** et **créatif** afin de faciliter la contribution de chacun. Cela permet à tous d'être de faire l'expérience des autres utilisateurs en jouant un « rôle »

Utilisée en réunion, le principe est de faire l'effort **d'endosser tous les modes de pensée à tour de rôle**.

Une séquence d'utilisation des chapeaux est déterminée à l'avance selon le problème à traiter (ex : tous les participants pensent d'abord en chapeau blanc, ensuite en rouge, puis en noir, etc.) ; chacun des intervenants doit utiliser le mode de pensée relié au chapeau déterminé par la séquence.

L'objectif étant de faire vivre l'expérience des différents profils en fonction du rôle attribué et de se substituer à ce persona pour en comprendre les attentes et les problématiques



A remplacer dans le cas des concertations de mobilité par des types d'utilisateurs : personnes âgées, commerçants, parents, professionnels etc...



Forum citoyen

Le forum citoyen s'adresse directement aux résidents. C'est l'occasion de mesurer l'adhésion citoyenne et de valider les solutions d'aménagement apportées par les professionnels.

Cet atelier est un espace centré sur les citoyens.
Il est une occasion:

- **D'examiner** et de **valider** les solutions et propositions
- De **favoriser l'expression** des personnes moins à l'aise dans les espaces plus professionnels
- D'avoir une **idée claire des priorités** et des solutions préférées des résidents

Tips

- Créez de grands tableaux d'affichage qui présentent les idées ou les priorités d'aménagement.
- **Invitez les citoyens à voter** avec des autocollants pour indiquer leurs idées préférées.



Le design thinking

Le design thinking est une méthode créative pour appréhender et résoudre des problèmes complexes de manière empathique et collaborative. Plus qu'une méthode, c'est une manière de penser en utilisant la sensibilité et les méthodes de conception des designers.

Définir : le problème, prioriser le projet et déterminer ce qui en assurera le succès

Rechercher : historique des problèmes rencontrés, collecter des exemples d'échecs, identifier les supporters, investisseurs et critiques du projet, parler au client final

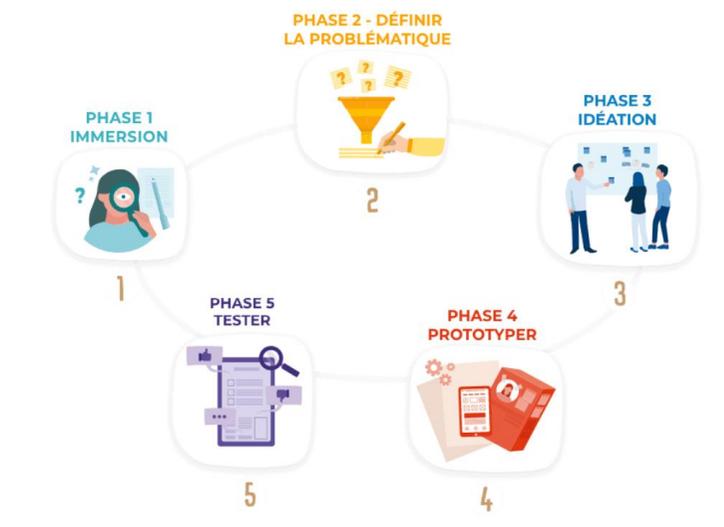
« **Ideater** » : Identifier les besoins et motivations des clients finaux, générer autant d'idées que possible, brainstormer

Prototyper : Combiner, croiser et affiner les idées, créer des brouillons/maquettes/prototypes et recevoir un retour potentiel

Sélectionner : Revoir les objectifs, faire perdre la propriété de l'idée sélectionnée à celui qui l'a eu, choisir l'idée la plus surprenante, nouvelle etc

Implémenter (mettre en place) : Rédiger le plan d'action et donner les responsabilités, déterminer les ressources nécessaires, délivrer au client

Apprendre : Recevoir un feed-back du client final, déterminer si la solution validée répond à l'objectif de départ, identifier les sources d'amélioration.



Customer Journey

Inspiré de l'expérience client en marketing, le customer journey relate le parcours des utilisateurs et raconte l'histoire expérientielle du public, depuis le contact initial jusqu'à la relation longue durée.

Le « **Customer Journey** » peut se représenter facilement sur une « *map* ».

Une carte graphique qui décrit le parcours de vos utilisateurs et l'ensemble des interactions avec vos différents « touchpoints ».

Objectifs

- Se mettre à la place des utilisateurs.
- Cherchez à définir l'ensemble du parcours qui les mène à rencontrer des obstacles
- Quelles solutions peuvent être apportées ?

Déroulé

Par groupe de 5/6 personnes, identifier un « **trajet type** » de l'utilisateur et des habitudes en terme de mobilité. Depuis la nécessité d'achat d'un vélo jusqu'au manque de signalétique, mentionner tous les points noirs et les **éléments qui constituent le parcours d'un usager du vélo** sur le territoire. Par la suite **identifier le points positifs/négatifs** de cette expérience et réfléchir comment l'améliorer.



DISPOSITIFS D'ENQUETES



Les enquêtes

La participation en ligne

Qu'il s'agisse d'une plateforme participative en ligne, d'une application mobile ou des réseaux sociaux, internet est un **vecteur puissant pour l'information, l'expression du public** et la confrontation des idées.

En complémentarité de rencontres physiques, le numérique permet au public **de participer en décalé, à son rythme, et tout au long de la concertation.**



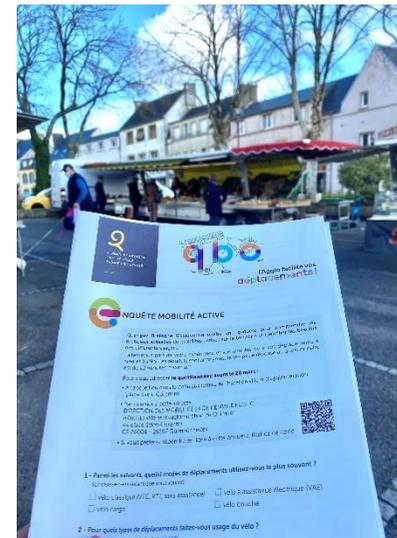
Les enquêtes

L'enquête terrain / Le débat mobile

Pour compléter la participation en ligne, d'autres modalités doivent permettre **d'aller à la rencontre des personnes dans les lieux où elles se trouvent** :

- établissements de service public,
- rue commerçante,
- marchés,
- écoles,
- gares,
- manifestations sportives,
- salons professionnels,

Dans ces lieux fréquentés, **un stand** peut proposer de l'information, un espace de discussion et des moyens de contribution.



Infographie réalisée dans le cadre de la restitution d'une enquête grand public

INTRODUCTION



- Actif 67 %
- Retraité 29 %
- En recherche d'emploi 3,4 %
- Elève / Etudiant 0,8 %

34 %
Entre 40 et 54 ans

30%
Entre 55 et 69 ans

19%
Entre 27 et 39 ans

LIEUX DE RÉSIDENCE :

- Avallon
- Vézelay
- Magny
- Quarré-les-Tombes
- Sauvigny-le-Bois



120
Participants

92 % possèdent le permis de conduire

Mieux vous connaître

QUELS TYPES DE VÉHICULE DISPOSEZ-VOUS ?

- Voiture (motorisation classique) (87 %)
- Vélo (44 %)
- Voiture électrique ou hybride rechargeable (13 %)
- Moto (10 %)

Avez-vous la possibilité de recharger votre véhicule électrique ?

- Oui, à mon domicile (71 %)
- Oui, dans ma commune de résidence ou de travail (28 %)
- Non, je souhaiterais plus de bornes de rechargement (21 %)



Où souhaiteriez-vous des bornes de recharge pour véhicules électriques publiques ?

- Avallon/Centre-ville
- Proche d'installations culturelles et sportives
- Parkings supermarchés
- Aux abords des places publiques

Envisagez-vous prochainement l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride ?

17 % Oui

82 % Non



Rencontrez-vous des difficultés dans vos déplacements du quotidien ?

33 % OUI

66 % NON

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DES DÉPLACEMENTS

Difficultés rencontrées à vélo

- L'absence d'aménagements 66 %
- Le trafic motorisé 38 %
- Le manque de continuité du réseau 37%



Difficultés rencontrées à pied

- L'absence de trottoir ou le manque de cheminements sécurisés 28 %
- Le manque de continuité du réseau 20 %
- Le mauvais état des trottoirs 20 %

Difficultés rencontrées en train

- Faible fréquence de passage 56 %
- Horaires inadaptés 51 %
- Difficultés pour rejoindre la gare en transport en commun 31 %

Difficultés rencontrées en voiture

- Le coût 40 %
- La difficulté de stationnement 13 %
- Le mauvais état de la voirie 12 %

Difficultés rencontrées en transport en commun

- Faible fréquence de passage 53 %
- Horaires inadaptés 47 %
- Ma destination n'est pas desservie 35 %



Difficultés rencontrées en TAD

- Je ne connais pas ce moyen de transport 33 %
- Les horaires et/ou les jours de circulation proposés 23 %
- Je ne sais pas réserver ce moyen de transport 11 %

Difficultés rencontrées Avec la navette CITEO

- Faible fréquence de passage 12 %
- Absence de communication 11 %
- Horaires inadaptés 11 %



LES ATTENTES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Quels types de trajets pourriez-vous régulièrement effectuer sans voiture ?

- Courses / achats 60 %
- Loisirs 44 %
- RDV médicaux 36 %
- Domicile-travail 35 %

5 éléments qui vous feraient davantage choisir les modes actifs

- Réseau cyclable continu
- Séparation de la circulation à vélo de la circulation automobile
- Développement de services à destination des cyclistes
- Aménagements types « pôle vélo » plus présents sur le territoire
- Des stationnements vélos adaptés et sécurisés

DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

OUI 48 %
TAD

OUI 61 %
Navette inter-quartiers CITEO



OUI 71 %
Lignes régionales MOBIGO

Quels modes de déplacement utilisez-vous le plus souvent au quotidien ?



Connaissez-vous les offres de transports en commun disponibles sur le territoire ?

Si vous utilisez le train, depuis quelle gare partez-vous ?

- Auxerre
- Avallon
- Montbard

Comment vous rendez-vous jusqu'à cette gare

- Véhicule individuel 66 %
- Marche 16 %
- Vélo 17 %



Si vous utilisez le covoiturage, où vous rejoignez-vous ?

- Parking privé 35 %
- Parking public 23 %

90 % des répondants indiquent préparer leurs trajets de manière informelle.



Si vous utilisez le TAD, depuis quelle commune le prenez-vous ?

- Vézelay 66 %
- Avallon 33 %



Lieu de travail ou établissement scolaire

- Avallon
- Vézelay
- Fontenay-près-Vézelay
- Etaule
- Asnières-sous-Bois

Temps de trajet entre domicile / lieu de travail / établissement scolaire

Inférieur à 15 minutes 47 %
Entre 15 et 30 minutes 31 %

Distance entre domicile et lieu de travail

Inférieur à 5 km 33 %
Entre 5 et 15 Km 23 %

83 % des répondants disent ne pas avoir besoin de plusieurs modes de transport pour un même trajet

73 % sont prêts à allonger leur temps de parcours pour un mode de déplacement plus écologique si des aménagements sont réalisés

CONCLUSION



PREAMBULE :

- La plupart des participants ont **entre 34-69 ans**, âge qui correspond à un mélange équilibré entre actifs et retraités.
- Les usagers affirment **utiliser le vélo avant tout à des fins de loisir**, néanmoins 18 % des répondants l'utilisent pour se rendre au travail.
- Le VTT et le vélo classique** restent les types de vélo privilégiés chez les usagers, le VAE est encore en retrait par rapport à ces derniers.

Freins à la pratique :

Les principaux freins à la pratique cyclable sur le territoire sont la sécurisation des cheminements et la distance entre les différents lieux où se rendent les cyclistes. Le relief et l'impossibilité de transport du matériel avec le vélo sont également signalés pour être des freins à une utilisation régulière du vélo.



Motif de déplacement à vélo :

Bien que la majorité des usagers utilisent le vélo pour des balades et du tourisme, une grande partie le fait également pour le sport ainsi que leurs achats et visites utilitaires (26 %). 18 % des usagers utilisent également le vélo pour les déplacements domicile-travail.



Stationnement :

Les répondants indiquent les arceaux 60 %, les consignes sécurisées 48 % et les box vélo 40 % pour être les plus prioritaires à mettre en place afin de satisfaire à la problématique du stationnement vélo sur le territoire

Modes de déplacement (TAD, Navettes Citéo, Transports en commun, Mobigo) :

Bien que les offres de mobilités soient dans l'ensemble connues TAD 48 %, Navettes Citéo 61 %, lignes de bus Mobigo 71 %, les transports en commun disponibles sur le territoire 55 %, leur faible fréquence de passage et les horaires de passages sont indiqués comme des difficultés que rencontrent les participants au quotidien. Par ailleurs, 73 % des répondants affirment être prêts pour allonger leur temps de parcours pour un mode de déplacement plus écologique.

Inciter à l'utilisation des modes actifs :

Les répondants citent l'aide à l'acquisition, la location ou la mise à disposition de vélos, les animations et sensibilisations, la mise en place de forfait mobilités durables, des services à destination des cyclistes (réparation / entretien, l'installation de bornes de recharge électrique VAE) pour être des mesures incitatives pouvant leur permettre d'utiliser quotidiennement leur vélo pour se rendre à leurs entreprises ou établissements scolaires.

3.SUPPORTS DE **COMMUNICATION ET DEFINITION D'UNE IDENTITE VISUELLE**



Réalisation de contenu pour un magazine



Réalisation d'un guide de la mobilité

LES OFFRES EXISTANTES DE MOBILITÉ :



VOUS SOUHAITEZ COVOITURER ?

Économique, bon pour l'environnement, flexible, le covoiturage pour aller au travail est subventionné par la Région Pays de la Loire (2 euros minimum).

Pour plus de renseignements, se rendre sur : <https://aleop.paysdelaloire.fr/> ou appeler le 09 69 39 14 14



VOUS SOUHAITEZ UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA REGION ?

Plusieurs lignes régulières et à la demande traversent le Pays de Craon. Découvrez leurs itinéraires et horaires (carnet de 10 tickets à 1,6 euro, abonnement mensuel à 25 ou 50 euros).



VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UN ITINÉRAIRE POUR VOUS DÉPLACER ?

Pour vous déplacer en transports en commun, en covoiturage et en vélo en utilisant différents réseaux (train, bus régionaux, des agglomérations...) Destineo répond à vos interrogations. <https://destineo.fr/fr/>



PLATEFORME MOBILITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE :

Demandeur d'emploi, public en insertion professionnelle, besoin d'un accompagnement spécifique pour les déplacements, l'achat d'un véhicule ? Découvrez les services ici ou en contactant un conseiller en insertion.



PERSONNES ÂGÉES, BESOIN D'AIDE POUR LES COURSES OU UN RENDEZ-VOUS NON-URGENT ?

Contactez Mobilité en Pays de Craon ou Mobilité en Pays de Renazé au 06 04 49 35 54 pour le secteur de Craon, 07 81 30 83 09 pour celui de Cossé-le-Vivien et 07 71 27 79 65 pour celui de Renazé.



LOUER UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE :

Le vélo est économique, bon pour la santé et utilisable dans une grande variété de situations. Pour les habitants du Pays de Craon, contactez la Communauté de Communes au 02 43 09 61 64.

ACHETER UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE :

De nombreuses aides cumulables sont disponibles pour l'achat d'un vélo (Département, Région, État...). Renseignez-vous en appelant la Communauté de Communes au 02 43 09 61 64.

Pour toute autre information, pour vous exprimer sur la mobilité en Pays de Craon :

Contactez le Chargé de mission Mobilités, Julien Le Van Suu, au 02 52 21 08 56 ou au 06 75 22 22 51



www.paysdecraon.fr

LA MOBILITÉ simplifiée

LA MOBILITÉ simplifiée

Élaboration d'un Plan de Mobilité et d'un Schéma directeur des modes actifs pour une mobilité plus durable et solidaire en Pays de Craon :

Suite à la prise de compétence mobilité en 2021, en concertation avec les élus communaux et la population, la Communauté de Communes du Pays de Craon s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur cyclable et d'un Plan de Mobilité Simplifié pour :

- d'une part, faciliter la mobilité et les déplacements sur le territoire
- d'autre part, développer les itinéraires cyclables.

Vous trouverez à l'intérieur de ce support les axes principaux de ces deux documents et des actions concrètes qui pourraient en découler. Par ailleurs, les offres existantes et les informations pour faciliter vos déplacements sont recueillies en dernière page.

Dominique Guineheux
Vice-président en charge de l'aménagement du territoire

LES SIX GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

01 DÉPLACEMENTS EN SUD MAYENNE : PLUS VERTUEUX ET INCLUSIFS

Tandis que l'accès au permis et à l'achat d'une voiture devient de plus en plus difficile, des solutions existent pour économiser et partager les ressources existantes.

Un exemple de changement dans votre quotidien : Grâce à l'autopartage, il sera possible d'emprunter un véhicule électrique partagé pour une somme réduite ou gratuitement. Pour plus d'informations, consulter : <https://www.ecologie.gouv.fr/l'autopartage-en-france>



02 ÉVOLUTION ET OPTIMISATION DES PRATIQUES :

Sous l'effet des crises et des changements de société, de nouvelles pratiques se développent. D'autres reviennent en force. L'autostop, le télétravail, le développement de lieux conviviaux participent à la réduction des déplacements et à la sobriété.

Un exemple de changement dans votre quotidien : Des arrêts pour sécuriser la pratique de l'autostop pourront être implantés et cette pratique sera encouragée.

03 COMMUNICATION ET PROMOTION DES ALTERNATIVES À L'AUTOSOLISME

L'autosolisme est le fait d'avoir une voiture personnelle avec seulement une personne à bord, tandis qu'elles peuvent en accueillir plus et ne sont utilisées qu'une faible portion de la journée. De nombreuses alternatives existent : le vélo, l'autopartage, le covoiturage, les transports en commun, le transport à la demande...

Un exemple de changement dans votre quotidien : Des outils numériques et un service mobilité seront disponibles dans les différentes mairies et maisons de communauté pour accéder à toute l'information pour utiliser d'autres modes que la voiture.

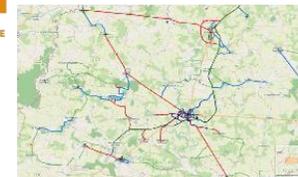


LE SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS

04 RENFORCER ET VALORISER LE RESEAU CYCLABLE DU TERRITOIRE

La pratique cycliste, qu'elle soit pour aller faire des courses, pour accéder aux services ou pour le travail nécessite des infrastructures sécurisées et un respect mutuel des autres usagers de la route.

Un exemple de changement dans votre quotidien : De nouvelles voies vertes, pistes, bandes cyclables et du balisage seront déployés sur le territoire pour favoriser la pratique du vélo. Le schéma directeur pour le développement de ces infrastructures est présent sur la carte et disponible sur le site de la Communauté de Communes.



05 DÉVELOPPER DES SERVICES VÉLOS ADAPTÉS

La création de services autour du vélo permet, au travers de la réparation, du stockage, de la sécurisation, de faciliter l'usage de ce mode de transport.

Un exemple de changement dans votre quotidien : des ateliers à vélo, des emplacements sécurisés, la présence de stations de réparation faciliteront l'usage du vélo sur votre territoire.

06 ANIMER ET ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU VÉLO

L'augmentation du nombre de cyclistes passe aussi par un accompagnement et une sensibilisation de tous les habitants.

Un exemple de changement dans votre quotidien : Des ateliers pour reprendre ou se perfectionner dans la pratique du vélo seront proposés pour tous les âges.



Supports de communication autour de projets de mobilité

Flyers et dépliants



Identité visuelle autour de la pratique du vélo



Identité visuelle autour de la pratique du vélo



à pied ou à vélo...



SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Bougez autrement
et réduisez votre empreinte carbone !



Suivi des étapes de la concertation en ligne



ÉTUDES MOBILITÉ

ENQUÊTE

CARTOPARTY

ATELIERS

CONTRIBUTION LIBRE

les étapes



Réalisation d'un contenu didactique autour d'un Plan de Mobilité (plan d'action)

Fiche action n°1 - Travailler à la définition d'une nouvelle offre de service de TAD : «Service d'aide au transport »



Constat

- Les services de TAD Camembus et TransGacéBus ne répondant pas totalement aux besoins des publics âgés.
- Les coûts de fonctionnement sont importants.
- Les habitants de la CDC VAM ne connaissent pas les offres TAD et les systèmes de réservation.

Objectifs

- 1 Uniformiser l'offre de TAD à l'échelle du territoire.
- 2 Permettre à tous de se déplacer pour les besoins de première nécessité : santé, alimentaire, intermodalité, services administratifs.
- 3 Limiter le coût d'un tel service tout en garantissant son efficacité et sa pertinence .

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

Étendre le service à l'ensemble du territoire de la CDC VAM

Nouveau nom du service de TAD : « Service d'aide au transport »

Faire évoluer le service TAD au sein d'un nouveau marché

Fixer dans le cahier des charges : la possibilité de mutualiser les trajets de plusieurs usagers et la prise en charge des publics en fauteuil roulant



Coût du service : 54 176.34€

Kilomètres parcourus annuellement : 56 428,66 kms

Recettes : 14 519.42€

Reste à charge : 39 656.92€

Indicateurs de performance :

- Nombre de passagers,
- Coût du service,
- Réservations effectuées.

Porteurs



CDC VAM

Rôle de la CDC VAM



Organisation du service, définition des nouvelles modalités d'exploitation.

Suivi des étapes de la concertation en ligne



ÉTUDES MOBILITÉ

ENQUÊTE

CARTOPARTY

ATELIERS

CONTRIBUTION LIBRE

les étapes



Exemple de plateforme Participative pour QBO:

<https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/mobilite/index.html>

Exemple de CartoParty :

<https://immergis.fr/CartoParty-Immergis/ValBriard-Cartoparty/index.html>



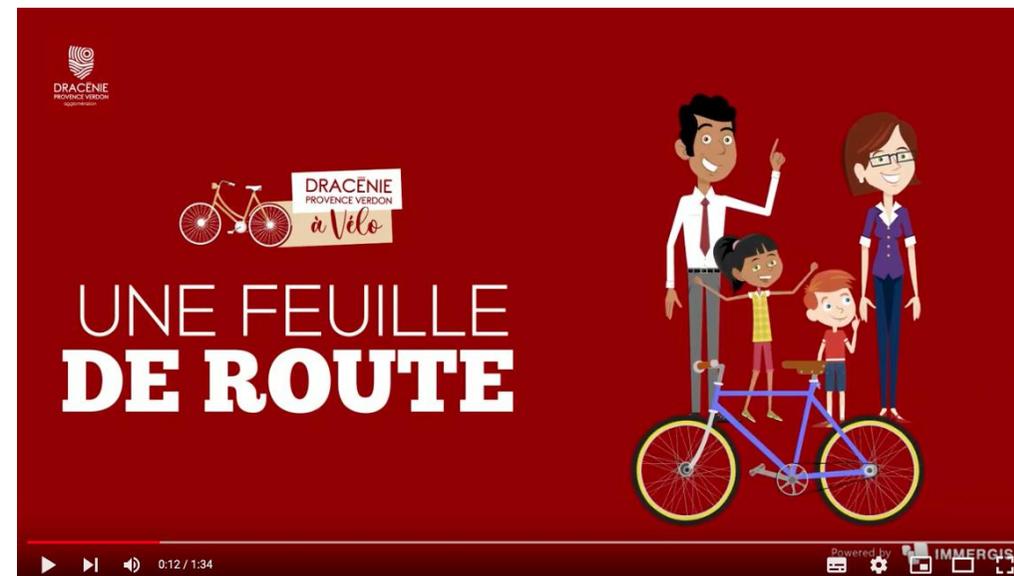
Déclinaisons graphiques pour réseaux sociaux



Vidéos en motion design de présentation de projets



https://www.youtube.com/watch?v=BfGTExl_zFk



<https://www.youtube.com/watch?v=c7XTutaveLg>



<https://www.youtube.com/watch?v=iyylVfej8f4>

Invitations ateliers de concertation



Participez à notre atelier de concertation !

La Communauté de Communes de la Forêt souhaite vous donner la parole à l'occasion d'un atelier de concertation pour comprendre les pratiques actuelles de mobilités sur le territoire et identifier les besoins des différents usagers.

Cet atelier aura lieu le **Mercredi 12 Juillet 2023** à partir de **18h** à la **Salle des Fêtes** de Neuville-aux-Bois.

Scannez le code pour vous inscrire à l'atelier !



Nous vous invitons également à répondre à l'enquête mobilité grâce au lien présent en description !



**BLAYE BOURG
TERRES D'ESTUAIRE**
OFFICES DE TOURISME

Les 4 Offices de Tourisme de la destination «Blaye Bourg Terres d'Estuaire» ont mandaté le bureau d'étude IMMERGIS pour la réalisation d'une étude d'opportunité afin de sélectionner les itinéraires les mieux adaptés pour la randonnée pédestre, équestre, VTT et cyclotouriste.

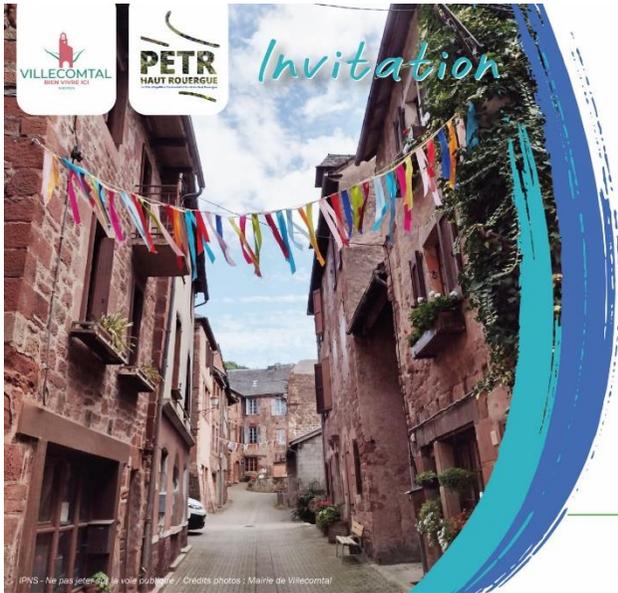
Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous inviter à un

Atelier de concertation

qui aura lieu le **Mardi 17 Octobre 2023** de **14h à 16h** dans la **salle de Liverneuf** du 21 Chemin de la Porte Royale à Blaye.



Invitations ateliers de concertation



Concertation mobilité grand public

Liaison entre le centre-bourg et le vallon des sports

Afin de réaliser des aménagements adaptés pour favoriser l'utilisation des mobilités douces sur cet axe, le PETR du Haut Rouergue et la Mairie de Villecomtal vous invitent à un atelier de concertation pour identifier les besoins et les attentes des habitants, le :

Mercredi 6 Septembre 2023
à la Salle des Fêtes du Foirail à
Villecomtal de 19h00 à 21h00

www.petr-hautrouergue.fr



Concertation mobilité grand public

Liaison entre Sainte-Eulalie-d'Olt et St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, rive droite

Afin de réaliser des aménagements adaptés pour favoriser l'utilisation des mobilités douces sur cet axe, le PETR du Haut Rouergue et les Mairies de Sainte-Eulalie-d'Olt et de St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac vous invitent à un atelier de concertation pour identifier les besoins et les attentes des habitants, le :

Mercredi 27 Septembre 2023
à la Salle des Illustres de la Mairie de
St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac de 18h30 à 20h30



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique / Crédits photos : Mairie de St-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac

ET SI ON SE DÉPLAÇAIT AUTREMENT ?

Déjeuner - Concertation **TECH OULRICH**

Venez donner votre avis autour d'un déjeuner sur le pouce !

La Communauté de Communes du Vallespir organise un atelier de concertation auprès des salariés du PAE Tech Oulrich afin d'améliorer vos déplacements du quotidien.

Nous vous donnons rendez-vous le :

Mardi 5 Décembre 2023 de
12h15 à 13h30 à Vall'Up
(2 rue des Cortalets - Tech Oulrich - Céret)

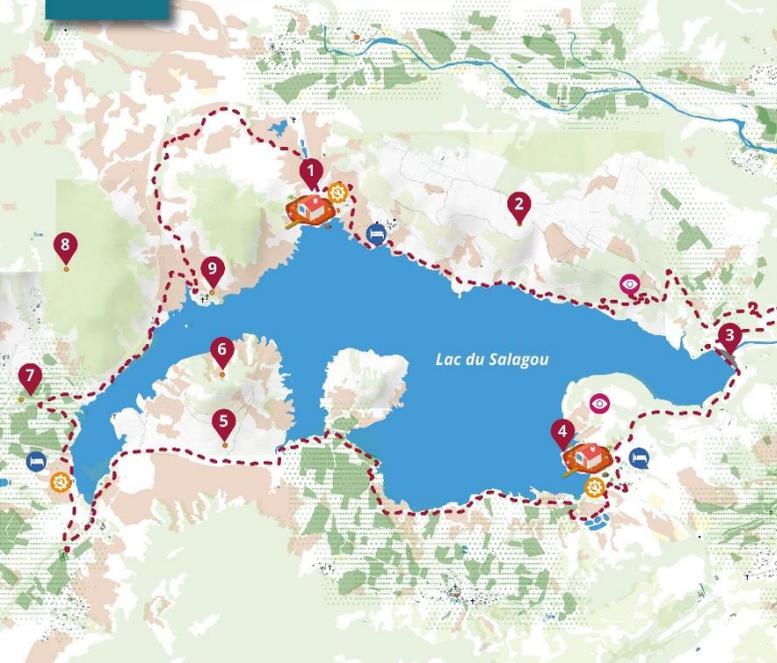
Vous n'avez pas beaucoup de temps ?
Passés nous donner votre avis 30 min, 45 min, 1h...

Scannez le code pour vous inscrire :



Cartes touristiques

Tourisme Hérault VTT tour du Lac du Salagou  #GrandsSites #HéraultLoisirs



26 km ▲+323 m/-324 m 02:00

POINTS D'INTERÊT

- 1 Base nautique du Salagou / Baie des Vailhès
- 2 Capitelle de l'Auvergne
- 3 Le barrage
- 4 Base de plein air du Salagou
- 5 Lavogne de Blancos
- 6 Village préhistorique de la Sure
- 7 Cascade de Blancos
- 8 Aven de la Prade
- 9 Village de Celles

Legende:
 Camping
 Point de vue
 Station de gonflage et réparation vélo

Description:
 Les plaines d'Alsace et du Languedoc, avec un lac à mi-chemin entre les deux. C'est le grand paysage, le grand air, le grand soleil et du paysage en bleu. Mais c'est aussi une richesse géographique et une beauté qui parle à tous les moments.
 Cette combinaison forme naissance à un merveilleux terrain pour les activités de loisirs ou simplement pour profiter du grand air en famille.

QR Code: 

Logos: 

Tourisme Hérault VTT tour du Lac du Salagou  #GrandsSites #HéraultLoisirs



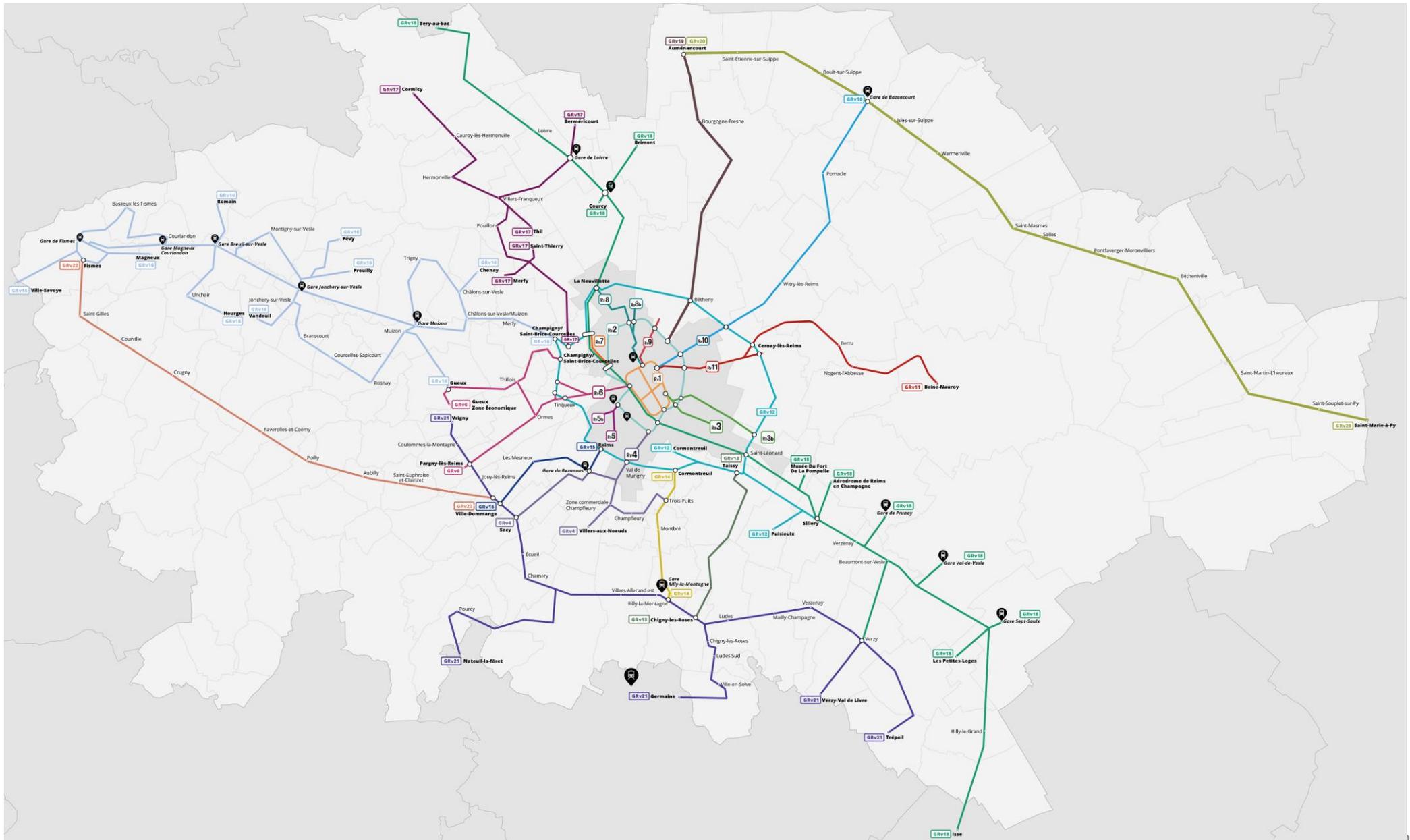
26 km ▲+323 m/-324 m 02:00

Legende:
 Camping
 Point de vue
 Station de gonflage et réparation vélo

QR Code: 

Logos: 

Carte des itinéraires cyclables



3. PLAN DE **COMMUNICATION**

Dans le cadre de la promotion des mobilités



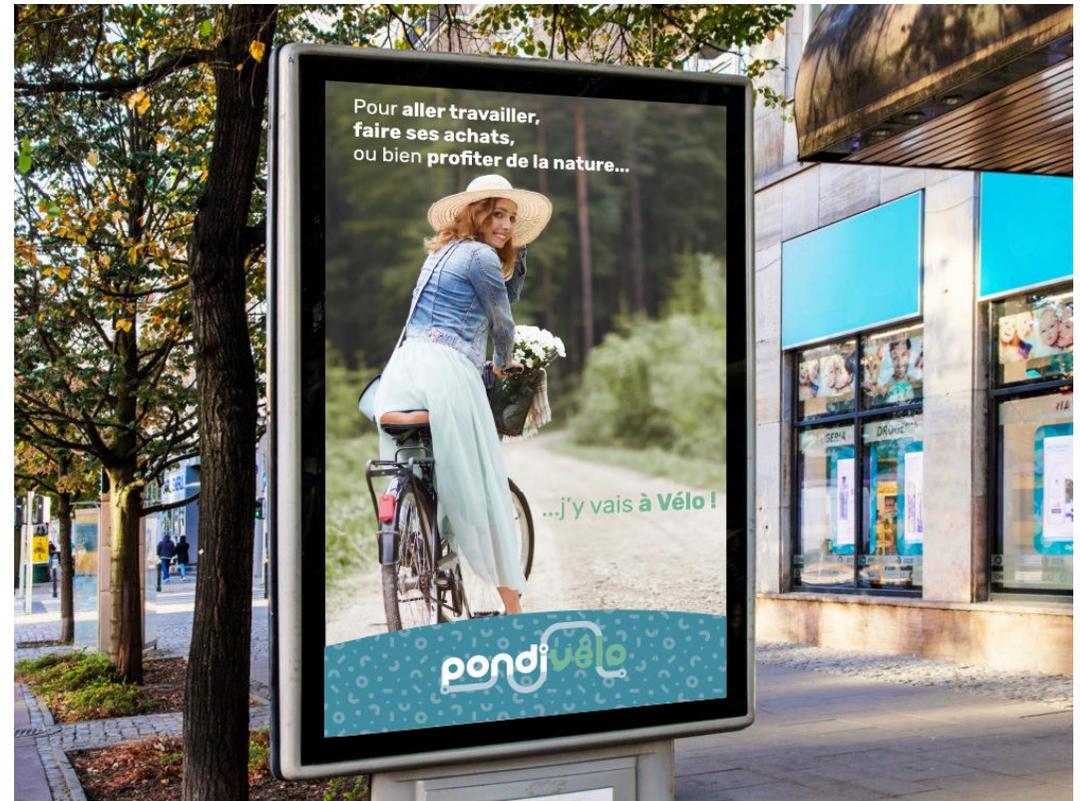


pondi vélo





Crédit photo : Lookstudio (Freepik)





 **IMMERGIS**



Marché n° 2024-04-11
-
Cahier des clauses particulières
-
Elaboration du plan vélo de la CCBTA

ARTICLE 1^{er} – OBJET DU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les conditions et modalités de réalisation de la mission objet du marché.

ARTICLE 2 – MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations sont réalisées dans les conditions prévues par la CCBTA dans la note de cadrage, par le titulaire dans son offre ainsi que par le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par arrêté du 30 mars 2021 (« CCAG PI »), à moins que le présent cahier des clauses particulières ne déroge aux stipulations du CCAG PI.

A titre liminaire, il est précisé que :

- le plan vélo devra être établi en cohérence et en articulation avec les démarches vélos en cours déployées aux différentes échelles de territoires (Région, Département, intercommunalités voisines, communes, etc) et notamment le schéma des mobilités de Bellegarde - en cours d'élaboration.
- les livrables remis au titre de l'exécution du marché sont destinés à être présentés aux élus, aux partenaires et au public. Il sera donc apporté une attention particulière à la présentation et à la mise en page autant qu'au contenu.

Pour les modalités de réalisation des prestations, le cahier des clauses particulières déroge aux stipulations du CCAG PI sur les points suivants.

2.1 – Pièces contractuelles

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG PI, en cas de contradiction entre les stipulations des différentes pièces contractuelles, elles prévalent dans l'ordre suivant :

- Acte d'engagement
- Offre financière du titulaire
- Note de cadrage
- Mémoire du titulaire
- Cahier des clauses particulières
- CCAG PI.

2.2 – Déroulement de la mission

La mission se déroulera en deux phases :

- 1- Diagnostic
- 2- Définition du plan vélo.

La 1^{re} phase débutera avec la réunion de lancement. Au cours de cette réunion, un calendrier prévisionnel sera défini.

Le délai d'exécution de la 1^{re} phase sera de 4 mois maximum à compter de la date de la réunion de lancement.

La 2nde phase débutera à compter de la date fixée par ordre de service.

Le délai d'exécution de la 2nde phase sera de 6 mois maximum à compter de la date fixée par ordre de service.

Le délai global d'exécution ne saurait excéder 12 mois à compter de la date de la réunion de lancement.

2.3 – Livrables

Les livrables seront présentés selon les modalités définies dans la note de cadrage et dans l'offre technique du titulaire.

2.4 – Constatation du service fait

Par dérogation à l'article 28.5 du CCAG PI, la CCBTA n'informerait pas le titulaire de la date et de l'heure auxquelles il procèderait aux vérifications du service fait et ces vérifications pourraient être opérées sans la présence du titulaire.

Par dérogation à l'article 29.2 du CCAG PI, si la CCBTA estime que les prestations nécessitent une mise au point, le titulaire sera invité à présenter les prestations mises au point dans un délai de 10 jours à compter de cette invitation.

Le titulaire disposera d'un délai de 7 jours à compter de cette invitation pour faire connaître son refus de procéder à cette mise au point.

En cas de refus du titulaire de procéder à la mise au point demandée, la CCBTA disposera d'un délai de 21 jours ouvrables pour rejeter les prestations. Le silence gardé par la CCBTA dans ce délai vaudra décision d'acceptation des prestations.

Par dérogation à l'article 29.4 du CCAG PI, la décision de rejet n'a pas à être motivée et peut être prise sans que le titulaire ait été invité à présenter ses observations.

2.5 – Utilisation des résultats

Le régime des résultats est prévu par les stipulations de l'article 35 du CCAG PI, étant précisé que les résultats pourront être utilisés de façon permanente, dans le monde entier, sur tout support de communication, interne et externe, physique ou numérique, matériel ou immatériel.

Les résultats créés dans le cadre du marché font l'objet d'une cession exclusive au profit de la CCBTA.

ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix forfaitaire est fixé dans l'acte d'engagement et dans l'offre financière du titulaire.
Deux tranches optionnelles sont prévues pour des ateliers de concertation en phase 1 et 2 en cas de besoin ou de souhait de la ccbta .

A la demande de la CCBTA, des réunions supplémentaires pourront être organisées. Pour ces éventuelles réunions supplémentaires, les prix unitaires sont indiqués dans l'offre financière du titulaire.

Ce prix est ferme et non actualisable ou révisable.

La facturation interviendra en deux temps :

- Une première facture pourra être émise après validation de la prestation réalisée au titre de la 1^{re} phase – Diagnostic ;
- Une seconde facture pourra être émise après validation de la prestation réalisée au titre de la 2nde phase – Définition du plan vélo.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Si une facture était transmise en dehors de ce portail, elle ne serait pas prise en compte.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur ce portail de facturation.

Informations à mentionner pour la facturation électronique :

- Identifiant de la structure publique (SIRET) – Budget principal : 243 000 585 00 105
- Si le cocontractant n'est pas assujéti à la TVA, la facture doit comporter la mention suivante : « *TVA non-applicable selon l'article 293 B du code général des impôts* ». L'absence de cette mention entraînera le rejet de la facture par le comptable public.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires au taux légal ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant prévu par la réglementation en vigueur. Un éventuel retard de paiement ne donne lieu à aucune autre indemnité et ne saurait justifier un retard dans la livraison ou une suspension ou interruption des services.

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS DU MARCHE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les éventuelles modifications du marché donneront lieu à la conclusion d'un avenant.

En cas de différend, les parties feront leurs meilleurs efforts pour le régler à l'amiable. A défaut d'accord trouvé dans un délai raisonnable, le litige sera soumis à la juridiction administrative territorialement compétente.

Objet : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre - Marché n° 2024-04-14 – Etude d'aménagement d'un espace public et parking, rue de l'église / rue des arènes à Jonquières Saint Vincent.

DECISION N° 045-2024
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L. 2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables et ses articles L. 2431-1 et suivants et R. 2172-1 et suivants relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Vu la délibération n° 21-125 du 13 décembre 2021 approuvant le contrat local d'aménagement 2022-2026 ;

Vu la proposition de la société ABH ENVIRONNEMENT ;

Considérant :

- Qu'il incombe à la Communauté de communes de promouvoir les travaux d'aménagement d'un espace public et parking, rue de l'église / rue des arènes à Jonquières Saint Vincent, le montant de ces travaux étant estimé à 460 000,00 euros HT ;
- Qu'il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec la société ABH ENVIRONNEMENT (SIRET 418 868 204 00045) dont le siège est situé à Caissargues (30132) pour un montant de 29 900,00 euros hors taxes.

Article 2 : Indique que l'exécution des prestations débutera à compter de la notification du marché, la durée prévisionnelle du chantier étant de 6 mois.

Article 3 : Que les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit :

Budget	Opération	Montant HT
Principal	9119	29 900,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A. de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240410-045-2024-CC
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024



Fait à Beaucaire, le 0 AVR. 2024
Le Président
Juan MARTINEZ

ACTE D'ENGAGEMENT

L'entreprise (dénomination sociale)	ABH Environnement
Représentée par Mme / M.	Frédéric Charrier
Agissant en qualité de	Co-gérant
Siège de l'entreprise	8 Avenue de la Grande Terre Zone Euro 2000 30 132 Caissargues
Téléphone	06 67 03 72 97
Courriel	cj.abhenv@gmail.com
N° de SIREN	418 868 204
Objet du contrat	Maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement d'un espace public et parking, rue de l'église / rue des arènes à Jonquières Saint Vincent (30)
Délai de réalisation de la prestation	De la notification du marché à la fin de la garantie de parfait achèvement
Montant HT	29 900,00 € HT
Montant TVA	5 980,00 HT
Total	35 880,00 € TTC

Le paiement est à effectuer sur le compte suivant :

Bénéficiaire : ABH Environnement
IBAN : FR76 1350 6100 0007 1636 5700 140
BIC : AGRIFRPP835

Pièces contractuelles, dans l'ordre de priorité :

- Acte d'engagement et son annexe financière (devis détaillé)
- Programme
- Conditions générales de la CCBTA
- Référence au Cahier des clauses administratives générales – maîtrise d'œuvre.

Date, signature, cachet du titulaire

Fait à Beaucaire, le 10 AVR. 2024

abH
ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
Zone Euro 2000
8, Rue Grande Terre
30132 CAISSARGUES



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

Tel 04 67 04 74 08
Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240410_045202406_19
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

ABH ENVIRONNEMENT

Tel : 04 66 04 04 08

Fax : 04 66 04 04 19

Mail : contact@abhenv.fr

Site : www.abhenv.fr



Référence
CJ/016/03/24

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC ET PARKING
RUE DE L'EGLISE / RUE DES ARENES
JONQUIERES SAINT VINCENT (30)**

A l'attention de :

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

1 Avenue de la Croix Blanche

30300 BEUCAIRE

Tél : 0466599280



PROPOSITION DE MISSION

ABH Environnement
8 rue de la Grande Terre
30132 CAISSARGUES
Tel : 04 66 04 04 08
cj.abhenv@gmail.com

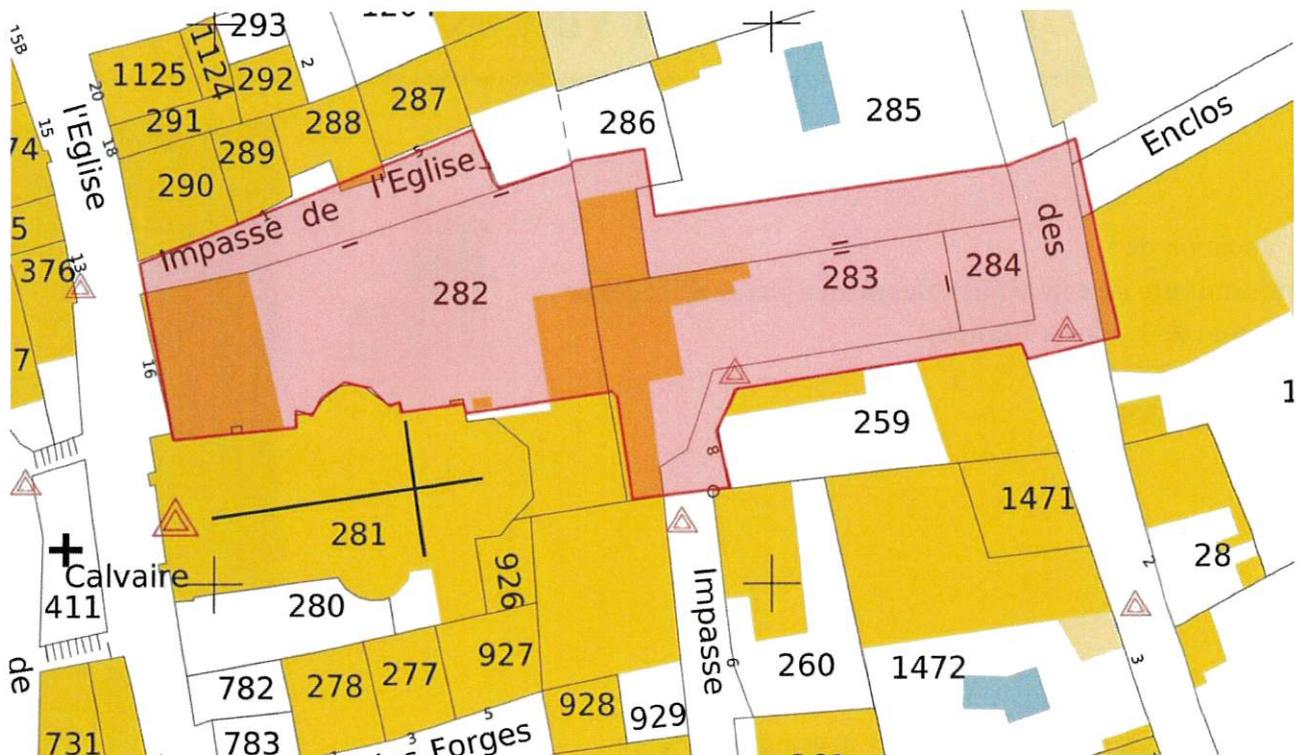
Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240410-045-2024-CC
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

I. OBJET DU CONTRAT

La Mairie de Jonquières saint Vincent envisage l'aménagement d'un Espace « Jardin Public / Parking » entre la rue de l'église et la rue des Arènes.

L'emprise du projet d'aménagement est d'environ 1500 m².

Il concerne les parcelles cadastrales N° 282, 283, 284, 285 partielle, 286 partielle ainsi que l'impasse de l'église, une partie de la rue de l'église et de la rue des Arènes.



Dans le cadre de la mise au point initiale de l'opération, il est prévu à charge du Maître d'Ouvrage :

- La Réalisation d'un relevé de géomètre + Bornage Contradictoire
- Les éventuelles études géotechniques
- Les diagnostics avant démolition des bâtiments concernés

Cette opération doit permettre :

- La Démolition des bâtiments existants sur la future emprise projet
- La création d'un espace paysager de type Urbain en lieu et place du presbytère existant
- La création d'un Parking VL côté Est du projet (Accès par la rue des Arènes)

VI. OFFRE FINANCIERE DE MISSION

L'estimation des travaux est de 460 000.00 € HT

La présente proposition de mission est établie sur la base d'un pourcentage de 6.50% du montant des travaux, Soit :

Montant Estimatif des travaux HT	460 000.00 € HT (+/-10%)
Taux de rémunération en %	6.50%
Forfait de rémunération HT	29 900.00 € HT
TVA 20%	5 980.00 €
TOTAL TTC	35 880.00 € TTC

Elements	% sur montant de la mission	Montant des honoraires HT
Phase Conception		
APD	17%	5 083.00 €
PRO / DCE (Projet)	24.00%	7 176.00 €
ACT (assistance aux contrats de travaux)	7.00%	2 093.00 €
Sous total phase conception	48.00%	14 352.00 €
Phase Travaux		
Visa	6.00%	1 794.00 €
DET (Direction - Exécution - Travaux)	41.00%	12 259.00 €
AOR (Assistance opération réception)	5.00%	1 495.00 €
Sous total phase travaux	52.00%	15 548.00 €
Total HT	100.00%	29 900.00 €
TVA 20%		5 980.00 €
Total TTC		35 880.00 €

Arrêté à la Somme de trente-cinq mille huit cent quatre vingt Euros Toutes taxes Comprises

Fait en un seul exemplaire original à Caissargues :

Le : 09/04/2024

Le bureau d'étude
ABH Environnement
Représenté par
Mr Frédéric CHARRIER
Euro 2000
8, Rue Grande Terre
30132 CAISSARGUES
Tél. 04 66 04 04 08
Fax 04 66 04 04 19
RCS Nîmes B 418 868 804

La CCBTA
Représenté par
10 AVR. 2024

Mr le président



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

3/4 Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240410-045-2024-CC
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

09/04/2024

Le montant estimatif des travaux établi en esquisse préliminaire est de 460 000.00 € HT
La présente proposition de mission concerne la Maîtrise d'œuvre complète relative à ces travaux.

II. DESCRIPTION DE LA MISSION

La prestation demandée concerne une mission de Maîtrise d'œuvre VRD Type Loi MOP comprenant:

- AVP (Avant-projet) – Réalisé
- APD (Avant-projet détaillé)
- PRO /DCE (Études de Projet + Dossier de consultation des entreprises)
- ACT (Assistance aux contrats de travaux)
- DET (Direction d'exécution des contrats de travaux)
- AOR (Assistance aux opérations de réception des travaux)

Cette mission comprend la rédaction des documents du permis de démolir nécessaire à cette opération.

III. DELAIS D'EXECUTION.

La mission démarrera dès notification par l'acheteur.
La durée de mission est fixée à :

- APD - 4 semaines.
- PRO / DCE – 12 semaines
- DET - (selon durée des travaux)

IV. REMUNERATION DU TITULAIRE

Le paiement s'effectue par virement à réception de la facture et après achèvement de la mission.

V. EXCLUSIONS

Notre mission d'Avant-Projet ne comprend pas :

- Etude géotechnique
- Relevé de géomètre
- Diagnostics divers des bâtiments existants
- Permis de Construire ou déclaration de travaux
- Plans d'exécutions dans le cadre du Suivi des travaux (EXE)



PROGRAMME

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Marché n° 2024-01-01

**Etude d'aménagement d'un espace public et parking, rue
de l'église / rue des arènes**

**À
Jonquières Saint Vincent (30)**

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

1 avenue de la Croix Blanche

30 300 Beaucaire

Tél : 04 66 59 92 80

Article 1- OBJET DE LA CONSULTATION

Mission de maîtrise d'œuvre comprene les éléments AVP, APD, PRO/DCE, ACT, DET et AOR concernant l'étude d'aménagement d'un espace public et parking, rue de l'église / rue des arènes à Jonquières Saint Vincent.

Article 2- POUVOIR ADJUDICATEUR

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

1 avenue de la Croix Blanche

30 300 Beaucaire

Tél : 04 66 59 92 80

Article 3- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1- Délai d'exécution :

Les délais maximums d'exécution de la mission de maitre d'œuvre sont fixés par la maîtrise d'ouvrage à savoir :

APD : 4 semaines ;

PRO/DCE : 12 semaines ;

DET et AOR : selon durée des travaux de l'entreprise désignée ultérieurement.

3.2- Rémunération :

La rémunération du marché est forfaitaire pour la totalité des prestations sur la base du budget des travaux évalué à 460 000 € HT. Elle est fixée à 6,50 % du montant des travaux charges.

Les clauses suivantes résultent de la réglementation applicable à la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA). Elles prévalent sur toute clause contraire du contrat.

1. Attestations relatives aux obligations fiscales et sociales

Quel que soit le montant du contrat, avant sa conclusion, le cocontractant pressenti transmettra à la CCBTA une attestation de l'administration fiscale datant de moins d'un mois relative au respect de ses obligations fiscales.

Si le montant du contrat est supérieur ou égal à 5 000 euros hors taxes, avant sa conclusion, le cocontractant pressenti adressera en outre à la CCBTA une attestation de l'organisme de recouvrement compétent datant de moins de six mois afin qu'elle puisse s'assurer qu'il est à jour de ses obligations de déclaration et de paiement.

2. Présentation des demandes de paiement

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Si une facture est transmise en dehors de ce portail, la CCBTA ne la prendra pas en compte.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur ce portail de facturation.

Informations à utiliser pour la facturation électronique : Identifiant de la structure publique (SIRET)

- Budget principal : 243 000 585 00 105

Si le cocontractant n'est pas assujéti à la TVA, la facture doit comporter la mention suivante : « TVA non-applicable selon l'article 293 B du code général des impôts ». L'absence de cette mention entraînera le rejet de la facture par le comptable public.

3. Délai global de paiement

Les sommes dues au cocontractant de la CCBTA seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le cocontractant a droit au versement d'intérêts moratoires au taux légal ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Un éventuel retard de paiement ne donne lieu ni à indemnité ni à l'application de quelconques pénalités et ne saurait justifier un retard dans la livraison des fournitures ou une suspension ou interruption des services.

4. Résiliation unilatérale

Dans le cas où le cocontractant manquerait à ses obligations contractuelles, le contrat pourra être résilié par la CCBTA.

Le contrat pourra par ailleurs être résilié à tout moment par la CCBTA pour motif d'intérêt général.

Quel que soit le motif de la résiliation, celle-ci n'ouvrira droit pour le cocontractant à aucune indemnité.

Objet : Conclusion du marché n° 2024-02-06 – Conception de l'identité visuelle de l'office de tourisme de Beaucaire Terre d'Argence

DECISION N° 046-2024
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Vu l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières annexés à la présente ;

Considérant :

- Que l'office de tourisme doit se doter d'une véritable identité visuelle touristique, utiliser une charte graphique spécifique et puisse s'appuyer en terme de marketing-communication d'un logotype identitaire en représentativité du territoire ;
- Qu'il est nécessaire de conclure un marché public pour bénéficier de l'expertise d'un studio de création et de communication pour réaliser une charte graphique et un logotype d'identité visuelle touristique ;

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché mentionné en objet avec l'entreprise Manufacture d'Histoires Deux-Ponts, dont le siège est situé à Bresson (38320) et le numéro de SIRET est le 068 500 982 00068, pour un montant de 9 000 € HT.

Article 2 : Indique que le délai global d'exécution maximum est de 20 jours à compter de la date de notification du marché.

Article 3 : Que les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit :

Budget	Chapitre
Office de Tourisme	011

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire, 10 AVR. 2024

Le Président
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20240410-046-2024-CC
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Marché n° 2024-02-06

Acte d'engagement

Objet du contrat	Conception de l'identité visuelle de l'office de tourisme
L'entreprise	Manufacture d'Histoires Deux-Ponts
Représentée par Mme / M.	Mr Laurent CAILLAT
Agissant en qualité de	Président
Siège de l'entreprise	5 rue des Condamines, 38320 BRESSON
Téléphone	04.38.24.14.24
Courriel	contact@deux-ponts.fr
N° de SIRET	068 500 982 000668
Durée du marché	De la notification à l'achèvement de la réalisation des prestations
Durée globale d'exécution des prestations	20 jours
Montant global des prestations HT	9000€ HT
Montant total de la TVA	1800€
Montant global des prestations TTC	10800€ TTC

Le paiement est à effectuer sur le compte suivant :

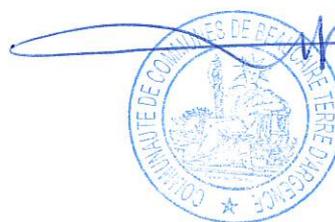
Bénéficiaire	DEUX PONTS
IBAN	FR 76 1680 7001 8036 7231 5221 018
BIC	CCBFRPPGRE

Date, signature, cachet du titulaire

08/04/2024

DEUXPONTS

Fait à Beaucaire, 10 AVR. 2024



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

BUDGET

Avis de réception en préfecture
030243000585-20240410-046-2024-CC
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Création de la nouvelle identité visuelle TERRE D'ARGENCE

sur la base de votre consultation :

- . Création et réalisation de 3 pistes graphiques, recherche de nom, mise en situation sur différents supports et principe de déclinaison

. Choix et finalisation du projet

. 7 000 €HT

Réalisation de la charte graphique

- . Mise en situation de l'identité visuelle sur un large choix de supports à identifier.

. Réalisation de la charte graphique comprenant :

les règles simples : typographie, couleurs...

les règles d'utilisation et les interdits,

Le cadre d'utilisation sur différents supports et la mise en situation.

. 2 000 €HT

Envoi du projet validé

- . Ensemble des logos livrés en vectoriel / jpeg / png ou autre à la demande

Montant HT 9 000,00€HT

(Budget hors fabrication, impression et digital)

MANUFACTURE
D'HISTOIRES
DEUX-PONTS
SAS au capital de 1 064 000 €
5, rue des Cendramines - 38320 BRESSON
Tél 04 39 24 24 - Fax 04 39 24 25
RCS Grenoble 088 500 787 / www.deux.ponts.fr

Les clauses suivantes résultent de la réglementation applicable à la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA). Elles prévalent sur toute clause contraire du contrat.

1. Attestations relatives aux obligations fiscales et sociales

Quel que soit le montant du contrat, avant sa conclusion, le cocontractant pressenti transmettra à la CCBTA une attestation de l'administration fiscale datant de moins d'un mois relative au respect de ses obligations fiscales.

Si le montant du contrat est supérieur ou égal à 5 000 euros hors taxes, avant sa conclusion, le cocontractant pressenti adressera en outre à la CCBTA une attestation de l'organisme de recouvrement compétent datant de moins de six mois afin qu'elle puisse s'assurer qu'il est à jour de ses obligations de déclaration et de paiement.

2. Présentation des demandes de paiement

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Si une facture est transmise en dehors de ce portail, la CCBTA ne la prendra pas en compte.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur ce portail de facturation.

Informations à utiliser pour la facturation électronique : Identifiant de la structure publique (SIRET)

- Budget principal : 243 000 585 00 105

Si le cocontractant n'est pas assujéti à la TVA, la facture doit comporter la mention suivante : « TVA non-applicable selon l'article 293 B du code général des impôts ». L'absence de cette mention entraînera le rejet de la facture par le comptable public.

3. Délai global de paiement

Les sommes dues au cocontractant de la CCBTA seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le cocontractant a droit au versement d'intérêts moratoires au taux légal ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Un éventuel retard de paiement ne donne lieu ni à indemnité ni à l'application de quelconques pénalités et ne saurait justifier un retard dans la livraison des fournitures ou une suspension ou interruption des services.

4. Résiliation unilatérale

Dans le cas où le cocontractant manquerait à ses obligations contractuelles, le contrat pourra être résilié par la CCBTA.

Le contrat pourra par ailleurs être résilié à tout moment par la CCBTA pour motif d'intérêt général.

Quel que soit le motif de la résiliation, celle-ci n'ouvrira droit pour le cocontractant à aucune indemnité.

Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20240410-046-2024-CC
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Pour les modalités de réalisation des prestations, le cahier des clauses particulières déroge aux stipulations du CCAG PI sur les points suivants.

4.1 – Pièces contractuelles

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG PI, en cas de contradiction entre les stipulations des différentes pièces contractuelles, elles prévalent dans l'ordre suivant :

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses particulières
- CCAG PI
- Offre du titulaire.

4.2 – Constatation du service fait

Par dérogation à l'article 28.5 du CCAG PI, l'office de tourisme n'informerera pas le titulaire de la date et de l'heure auxquelles il procédera aux vérifications du service fait, et ces vérifications pourront être opérées sans la présence du titulaire.

Par dérogation à l'article 29.2 du CCAG PI, si l'office de tourisme estime que les prestations nécessitent une mise au point, le titulaire sera invité à présenter les prestations mises au point dans un délai de 8 jours à compter de cette invitation.

Le titulaire disposera d'un délai de trois jours à compter de cette invitation pour faire connaître son refus de procéder à cette mise au point.

En cas de refus du titulaire de procéder à la mise au point demandée, l'office de tourisme disposera d'un délai de 8 jours ouvrables pour rejeter les prestations. Le silence gardé par l'office de tourisme dans ce délai vaudra décision de rejet des prestations.

Par dérogation à l'article 29.4 du CCAG PI, la décision de rejet n'a pas à être motivée et peut être prise sans que le titulaire ait été invité à présenter ses observations.

4.3 – Pénalités de retard

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG PI, des pénalités de retard pourront être appliquées sans que le titulaire ait été invité à présenter des observations, sur simple constat du non-respect du calendrier remis avec son offre.

Le montant des pénalités est de 100 euros par jour de retard. Le montant de l'ensemble des pénalités qui pourraient être appliquées n'est pas plafonné.

4.4 – Utilisation des résultats

Le régime des résultats est prévu par les stipulations de l'article 35 du CCAG PI, étant précisé que les résultats pourront être utilisés de façon permanente, dans le monde entier, sur tout support de commercialisation et de communication, interne et externe, physique ou numérique, matériel ou immatériel.

Les résultats créés dans le cadre du marché font l'objet d'une cession exclusive au profit de l'acheteur.

ARTICLE 5 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix est forfaitaire et fixé dans l'acte d'engagement.

Ce prix est ferme et non actualisable ou révisable.

La facturation interviendra après achèvement de l'ensemble des prestations.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Si une facture était transmise en dehors de ce portail, elle ne serait pas prise en compte.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur ce portail de facturation.

Informations à mentionner pour la facturation électronique :

- Identifiant de la structure publique (SIRET) – Office de Tourisme : 24300058500170
- Si le cocontractant n'est pas assujetti à la TVA, la facture doit comporter la mention suivante : « TVA non-applicable selon l'article 293 B du code général des impôts ». L'absence de cette mention entraînera le rejet de la facture par le comptable public.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires au taux légal ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant prévu par la réglementation en vigueur. Un éventuel retard de paiement ne donne lieu à aucune autre indemnité et ne saurait justifier un retard dans la livraison ou une suspension ou interruption des services.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS DU MARCHE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les éventuelles modifications du marché donneront lieu à la conclusion d'un avenant.

En cas de différend, les parties feront leurs meilleurs efforts pour le régler à l'amiable. A défaut d'accord trouvé dans un délai raisonnable, le litige sera soumis à la juridiction administrative territorialement compétente.

#signature#

Le titulaire

L'acheteur

MANUFACTURE
D'HISTOIRES
DEUX-PONTS

SAS au capital de 1 000 000 €
5, rue des Condamines - 38320 BRESSON
Tél 04 38 24 14 24 - Fax 04 38 24 14 25
RCS Grenoble 048 500 982 - www.deux-ponts.fr



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

Objet : Acte modificatif n°2 de sous-traitance – Marché n° 2023-08-24 : Travaux de mise en sécurité de constructions existantes Ilot Aillaud à Beaucaire

DECISION N° 047-2024
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2193-1 et R2193-1 et suivants relatifs à la sous-traitance ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Vu le marché n° 2023-08-24 dont est titulaire la société ENTREPRISE HELMER sise 591 chemin de William – 84210 PERNES LES FONTAINES ;

Vu l'acte spécial modificatif présenté par le titulaire du marché susvisé ;

Considérant :

- **Que** la société ENTREPRISE HELMER, titulaire du marché n° 2023-08-24 ; Travaux de mise en sécurité de constructions existantes Ilot Aillaud à Beaucaire, a présenté une demande d'acceptation de la société de contrôle et de traitement charpentes (CTC), sise 27 avenue Pierre SEMARD – 84000 AVIGNON, SIRET n° 712 620 806 00018, comme sous-traitant ;
- **Que** cette demande de sous-traitance, qui portait sur le traitement curatif insecticide et fongicide, a été acceptée pour un montant de 3 661,00 € HT ;
- **Qu'il** convient d'adopter un acte spécial modificatif et d'acter ces différentes évolutions dans l'exécution du marché ;

DECIDE

Article 1 : Adopte l'acte spécial modificatif relatif à la sous-traitance du marché n° 2023-08-24 par la société HELMER sise 591 chemin de William – 84210 PERNES LES FONTAINES, et dont le numéro de SIRET est le 438 707 192 00011, et précise que ce marché se décompose désormais ainsi :

Montant du marché	€ HT
<i>SOCIETE ENTREPRISE HELMER (titulaire)</i>	<i>341 876, 00 € HT</i>
<i>SEEMA ASECIO (sous-traitant n° 1)</i>	<i>134 420,00 € HT</i>
CTC (sous-traitant n° 2)	3 661,00 € HT

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget et réparties comme suit :

Budget	Opération
Principal	9101

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

#signature#

MARCHES PUBLICS

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE¹

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1, avenue de la Croix Blanche
30 300 – BEAUCAIRE

Tél : 04 66 59 92 80

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

Travaux de mise en sécurité de constructions existantes
Ilot Aillaud à Beaucaire

¹ Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

R

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :
(Cocher la case correspondante.)

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SOCIETE ENTREPRISE HELMER

- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

591, chemin de William – 84 210 PERNES LES FONTAINES

- Adresse électronique : charpente.helmer@orange.fr

- Numéros de téléphone et de télécopie :

Téléphone : 04 90 62 05 05

Télécopie : 04 90 62 04 88

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

438 707 192 00011

- Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

SARL

- En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
SOCIETE DE CONTROLE ET DE TRAITEMENT CHARPENTES

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
27, avenue Pierre Sépard – 84 000 AVIGNON

■ Adresse électronique : **ctcavignon@aol.com**

■ Numéros de téléphone et de télécopie : Tél : **04 90 82 30 12** – Fax : **04 90 85 82 51**

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :
712 620 806 00018

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

SAS

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

COLAVITO Nathalie

■ Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de [l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui Non

■ Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

■ Nature des prestations sous-traitées :

Traitement curatif insecticide et fongicide
Produit utilisé XILIX IFC 300
8 fermes conservées en R+1
Une face : 73.60 ml
Chevrons : 76.80 ml

■ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

■ Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

■ Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^o nonies de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA : 3 661.00 €

■ **Modalités de variation des prix : prix ferme**

■ **Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct** (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :
(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

H - Conditions de paiement

■ **Compte à créditer :**
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

CREDIT COOPERATIF - AVIGNON

Numéro de compte :

08011460978

■ **Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :**
(Cocher la case correspondante.)

Oui Non

I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- Documents administratifs kbis, ci btp sie urssaf pro btp assurances etc ...
- RIB

I2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

J2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- OU
- l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
 - une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A Avignon, le 29/03/2024

A Pernes Les Fontaines, le 29/03/2024

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

C.T.C. SAS
27, Av. Pierre Séraud
84000 AVIGNON
Tél. 04.90.82.30.12
Siret : 772 620 806 00018

SOCIETE HELMER
591, chemin de William
84 210 - PERNES LES FONTAINES
siret 438 707 192 000 11
RCS Avignon
04 90 62 05 05

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant de l'acheteur :

#signature#

fl

M - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le _____

Objet : Annule et remplace suite erreur matérielle la décision 047-2024 du 11/04/2024- Acte modificatif n°1 –
Marché n° 2023-08-24 : Travaux de mise en sécurité de constructions existantes Ilot Aillaud à Beaucaire

DECISION N° 047-2024 bis
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2193-1 et R2193-1 et suivants relatifs à la sous-traitance ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Vu le marché n° 2023-08-24 dont est titulaire la société ENTREPRISE HELMER sise 591 chemin de William – 84210 PERNES LES FONTAINES ;

Vu la délibération n° B23-069 du 04 décembre 2023 portant attribution du marché

Vu l'acte spécial modificatif présenté par le titulaire du marché susvisé ;

Considérant :

- **Que** la société ENTREPRISE HELMER, titulaire du marché n° 2023-08-24 ; Travaux de mise en sécurité de constructions existantes Ilot Aillaud à Beaucaire, a présenté une demande d'acceptation de la société de contrôle et de traitement charpentes (CTC), sise 27 avenue Pierre SEMARD – 84000 AVIGNON, SIRET n° 712 620 806 00018, comme sous-traitant ;
- **Que** cette demande de sous-traitance, qui portait sur le traitement curatif insecticide et fongicide, a été acceptée pour un montant de 3 661,00 € HT ;
- **Qu'il** convient d'adopter un acte spécial modificatif et d'acter ces différentes évolutions dans l'exécution du marché ;

DECIDE

Article 1 : Adopte l'acte spécial modificatif relatif à la sous-traitance du marché n° 2023-08-24 par la société HELMER sise 591 chemin de William – 84210 PERNES LES FONTAINES, et dont le numéro de SIRET est le 438 707 192 00011, et précise que ce marché se décompose désormais ainsi :

DESIGNATION	SOCIETE ENTREPRISE HELMER (Titulaire)	SEFMA ASENCIO (Cotraitant 1)	CTC (Sous-traitant n° 1)
Répartition initiale du marché en € HT	345 537,00 € HT	134 420,00 € HT	
Nouvelle répartition en € HT	341 876,00 € HT	134 420,00 € HT	3 661,00 € HT

Article 2 : Inscrit et réparties les dépenses au budget comme suit :

Budget	Opération
Principal	9101

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

#signature#



Objet : Attribution du marché n° 2024-04-13– Mission complète Maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de Ville à BELLEGARDE – Création d'un parc urbain avec liaison cyclable

DECISION N° 048-2024
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L2122-1 et R 2122-8 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables à raison du montant inférieur à un seul déterminé par décret (40.000 € HT)

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Vu la proposition de la Inframed Ingénieurs Conseils France ;

Considérant :

- Qu'il incombe à la Communauté de communes de réaliser la requalification de l'entrée de Ville à BELLEGARDE ;
- Qu'il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre pour organiser et suivre la réalisation de ce projet ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché de Maîtrise d'Œuvre à INFRAMED INGENIEURS CONSEILS, dont le siège social est situé à Saint Aunès et le numéro de SIRET est le 518 581 681, pour un montant de 26 680,00 euros HT.

Article 2 : Indique que les dépenses seront inscrites au budget en cours et réparties comme suit :

Budget	Opération
Principal	9115

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire, le

#signature#

ACTE D'ENGAGEMENT

L'entreprise (dénomination sociale) Inframed Ingénieurs Conseils
Représentée par M. Pierrick BASSOT
Agissant en qualité de : Co-Gérant
Siège de l'entreprise : Immeuble Saint Antoine, 625 avenue de la saladelle, 34 130 Saint Aunès
Téléphone : 04 67 56 13 32
Courriel : contact@infra-ing.fr
N° de SIRET : 518 581 681 00039

Objet du contrat Maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de Ville à BELLEGARDE
Délai de réalisation de la prestation 8 mois à compter de la date de notification du marché
Montant HT : 26 680,00 €
Montant TVA : 5 336,00 €
Total TTC : 32 016,00€

Le paiement est à effectuer sur le compte suivant :

Bénéficiaire INFRAMED INGENIEURS CONSEILS
IBAN : FR76 1350 6100 0012 9557 6000 025
BIC : AGRIFRPP835

Pièces contractuelles, dans l'ordre de priorité :

- **Acte d'engagement simplifié**
- **Devis détaillé**
- **Programme**
- **Reference au CCAG relatif à la maîtrise d'œuvre.**

Date, signature, cachet du titulaire

Fait à Beaucaire, le

05 AVR. 2024

#signature#

INFRAMED INGENIEURS CONSEILS
Immeuble St Antoine
625, Avenue de la Saladelle - 34130 SAINTAUNES
Tél. : 04 67 56 13 32 - Fax : 04 67 23 55 62
email : contact@infra-ing.fr
RCS MONTPELLIE TR 518 581 681 - FR79 518 581 681
S.A.R.L. au capital de 25 000 euros



PROGRAMME

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Marché n° 2024-04-13

Maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de Ville à BELLEGARDE

Le programme consiste à la Maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de Ville à BELLEGARDE, avec la création d'un parc Urbain avec liaison cyclable.

Le montant des travaux est estimé à 460 000 € HT.

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
1 avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
Tél : 04 66 59 92 80

INFRAMED INGENIEURS CONSEILS

Immeuble le Saint Antoine
625 Avenue de la saladelle- 34130 ST AUNES
Tel : 04.67.56.13.32 -Fax : 09.72.35.55.62
contact@infra-ing.fr - www.infra-ing.fr

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE
TERRE D'ARGENCE**

1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

PROPOSITION D'HONORAIRES

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de VILLE à BELLEGARDE
Création d'un parc urbain avec liaison cyclable**

Montant prévisionnel des travaux (€HT) : 460 000€ HT
Taux de MOE : 5,80%
Montant : 26 680,00 €

N°	Designation	-	% parts de mission	Montant HT
MISSIONS MOE SELON LOI MOP				
1	AVP : Etudes techniques avec propositions de plusieurs solutions le cas échéant y compris échanges avec les services du CD30, Réalisation de plans d'Avant-Projets : plan d'ensemble des réseaux au 1/200e, profils long, coupes types Consultation et coordination avec les concessionnaires ENEDIS / GRDF / FIBRE ET TELECOM y compris réunions diverses et visites sur site Estimation prévisionnelle des travaux phase AVP ; décomposition par réseaux et par phases opérationnelles (provisoire pour maintien en service et définitive pour les travaux...). Echanges et coordination avec les services techniques de la CCBTA Rédaction d'une notice technique d'Avant -Projet Etablissement du dossier Avant-projet Réunions de cadrage et de présentation		25%	6 670,00
2	PRO : Mise à jour si nécessaire des plans AVP pour passage en plan PROJET : - Plan masse PRO au 1 /200 eme - Profils en long au 1/200 eme - Carnets de coupes types Consolidation de l'estimation sur la base du PROJET validé par les services et synthèse de la faisabilité technique et financière Rédaction des pièces techniques du DCE Réunions de coordination concessionnaires Réunions de cadrage et de présentation		20%	5 336,00
3	ACT : Rédaction des pièces administratives du DCE - Règlement de la consultation - Acte d'Engagement - Cahier des Clauses Administratives Particulières Réunion d'ouvertures des plis Vérification et analyse des candidatures Vérification et analyse des offres		5%	1 334,00

	Rapport d'analyse des offres		
	Mise au point du marché		
4	VISA : Contrôle des études et plans d'exécution	5%	1 334,00
5	DET : Direction et suivi des travaux - Organisation et direction des réunions de chantier - Etablissement des comptes rendus et des Ordres de Services - Vérification des projets de décomptes mensuels - Vérification du projet de décompte final	40%	10 672,00
6	AOR : Assistance aux opérations de réception - Organisation et direction des réunions de pré réception - Suivi des réserves - Vérification des DOE	5%	1 334,00
		TOTAL HT	26 680,00 €
		TVA 20%	5 336,00 €
		TOTAL TTC	32 016,00 €

Signature du client, précédée de la mention "Bon pour accord"

LE	A
NOM:	
MENTION:	
SIGNATURE:	#signature#

Signature et cachet de l'entreprise

Pierrick BASSOT Co-gérant

Fait à Saint-Aunes

INFRAMED INGENIEURS CONSEILS

Immeuble le Saint Antoine
625, Avenue de la Saladelle - 34130 SAINT AUNES
Tél. : 04 67 56 13 32 - Fax : 09 72 35 55 62
email : contact@infra-ing.fr
RCS MONTPELLIER 518 581 681 - FR 79 518 581 681
S.A.R.L. au capital de 25 000 euros



Siège : immeuble le ST ANTOINE - 625 Avenue de la Saladelle - 34130 SAINT AUNES
SIRET 518 581 681 - SARL au capital de 25 000 € - TVA Intracommunautaire FR79518581681





Objet : Conclusion d'un contrat de prestations intellectuelles – Aide à définition du modèle économique du port de plaisance à Fourques

DECISION N° 049-2024
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu le code de la commande publique, notamment son article L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;
Vu l'acte d'engagement et la proposition d'intervention annexés à la présente ;

Considérant :

- Que le projet de port nécessite une analyse technique et financière pour définir un programme d'exploitation optimisant les sources de revenus. In fine une analyse comparative des divers modes de gestion sera élaborée pour permettre à la CCBTA de fonder son choix final d'exploitation de l'équipement

DECIDE

Article 1 : De conclure le contrat mentionné en objet avec Marina Management Consulting / Nova Nautic SAS (01460) dont le numéro de SIRET est le 511 219 370 00018, pour un montant de 16 000 € HT payables en deux fois selon la proposition jointe

Article 2 : Indique que le délai global d'exécution maximum est estimé à 2 mois à compter de la date de notification du contrat non inclus les périodes de validation des éléments par la cccta.

Article 3 : Que les dépenses seront inscrites au budget ports en cours : :

Budget	Opération
Ports	9011

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

#signature#

PORT DE PLAISANCE DE FOURQUES

Mission d'accompagnement
Définition du modèle économique du
port de plaisance



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. OBJECTIFS DE LA CCTBTA ET PREMIERE ANALYSE DU PROJET	3
2. PRESENTATION DE MM&C	5
3. PRESENTATION DES MOYENS MOBILISES	6
4. NOTE METHODOLOGIQUE	6
4.1 Analyse de la situation du port et du projet de port de Fourques	6
4.2 Analyse des activités sources de revenus	7
4.3 Définition du modèle économique	8
5. PROPOSITION FINANCIERE	9
5.1 Tarif de la mission	9
5.2 Termes de paiement	10
6. ACCORD	10
7. CONDITIONS DE VENTE	11

INTRODUCTION

MM&C – Marina Management & Consulting – est heureux de vous soumettre cette proposition d'accompagnement concernant la définition du modèle économique du port de plaisance de Fourques.

Les équipes MM&C sont convaincues que l'expérience de l'entreprise et des personnes impliquées sera un atout majeur dans la réussite de la mission et dans l'accompagnement global de ce projet d'envergure pour la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence.

1. OBJECTIFS DE LA CCTBTA ET PREMIERE ANALYSE DU PROJET

La Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence gère trois ports de plaisance : le port de Beaucaire (230 places), le port de Bellegarde (72 places) et la halte fluviale de Vallabrègues (20 places).

Le projet de création du port de Fourques constitue un projet structurant pour son territoire, avec comme objectif stratégique de positionner Fourques, comme une étape essentielle de la navigation de plaisance sur le Rhône et le canal du Rhône à Sète. Il s'inscrit dans la démarche « ports de plaisance exemplaires en réseau », initiée en 2010 par l'ensemble des ports de plaisance Gardois.

L'objectif final de cette démarche est de revaloriser l'artère fluviale du Sud du Gard qui relie le Grand Rhône, le Petit Rhône, la Méditerranée ou encore Sète et le Canal du Midi et de l'ouvrir à ses territoires intérieurs. Il propose le réaménagement et la création d'installations fluviales dans le but de :

- Optimiser et créer des capacités d'accueil de bateaux de plaisance et faciliter la pratique de la plaisance fluviale ;
- Rendre attractif et développer le canal, les ports et leurs territoires : développer de nouvelles filières économiques, socio-professionnelles pour un tourisme nautique fluvial et maritime durable ;
- Améliorer le cadre de vie : adapter les ports en transports multimodaux, connectés à l'ensemble des territoires gardois et de la rive gauche du Rhône ;
- Participer à une gestion environnementale intégrée : protéger et valoriser les milieux naturels, les milieux aquatiques et les milieux patrimoniaux. Préserver les paysages emblématiques de la Camargue et du Sud Gard. Préserver les ressources ;
- Animer le réseau des ports fluviaux et maritimes.

Doté d'une capacité prévisionnelle de plus de 300 places, ce projet vise à la fois l'amélioration de l'ouverture du site à l'usage public, l'accueil de flottes de plaisance résidentes ou de passage et l'accueil d'activités en relation avec les loisirs nautiques.

C'est sur la base de constat, que MM&C se propose d'accompagner la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence, afin définir le modèle économique qui assurera la rentabilité financière de ce nouveau port ainsi que la pérennité des aménagements et des activités en relations avec le port et son environnement naturel.

Suite aux premiers échanges avec la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence, plusieurs enjeux principaux se détachent pour la bonne réalisation de cette opération :

- Objectifs : Le projet de port de Fourques possède de nombreux atouts et notamment sa situation proche de la Camargue Gardoise et de la ville d'Arles ; son cadre environnemental en bordure du Petit Rhône, sa proximité du village de Fourques, etc. L'opération repose sur le creusement d'un bassin en relation avec le Petit Rhône navigable, la création d'une cale de mise à l'eau, l'aménagement des espaces publics et leur végétalisation en bordure du bassin, la connexion avec les voies de mobilité douce, le développement de nouvelles activités.
- Coût du projet : L'étude réalisée par INGEROP a évalué le coût du projet 11.70 millions d'euros hors taxes dont 1 million d'euros ont déjà été engagés.
- Démarches administratives : Sur la base des études préalables, ce projet va faire l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale en 2024 suite à un avis favorable des services de l'Etat. Des acquisitions foncières sont en cours et devraient déboucher fin 2024 sur une maîtrise totale du foncier nécessaire. Les démarches administratives ne constituent pas un frein à sa réalisation.
- Démarche environnementale et innovation : l'exploitation des ports de plaisance est confrontée aux grands enjeux sociétaux tels que la transition environnementale, la transition énergétique et la transition numérique, les effets du changement climatiques. Les solutions techniques doivent répondre à ces grands enjeux.
- Délais : la Commune souhaite disposer d'un modèle économique réaliste pour le premier semestre 2024, qui permettra d'engager la phase de travaux en 2025.
- La maîtrise d'ouvrage : la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence assurera la réalisation des travaux et se positionne aujourd'hui comme gestionnaire dans la cadre de sa régie des ports à autonomie financière. Ce mode de gouvernance peut bien entendu évoluer selon le modèle économique.
- Financement : Le financement repose sur trois types de recettes d'investissements : des subventions, des emprunts et de l'autofinancement par les recettes du port. Les subventions font actuellement l'objet de négociation avec l'Etat, la CNR-Compagnie Nationale du Rhône, la Région et le Département . A ce stade de l'opération, le montage financier de plus de 10 millions d'euros ne constitue pas un frein à l'engagement des travaux. Ce montage financier doit avant tout être optimisé afin de définir la part d'autofinancement de la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence en fonds propres et en emprunt.

En fonction de ces enjeux spécifiques, nous avons mis en exergue dans notre méthodologie des points particuliers relatifs aux moyens, aux compétences et aux procédures démarches à mobiliser en interne, pour respecter ces impératifs et maîtriser les risques inhérents à ces enjeux.

Les objectifs de MM&C, au-delà du simple aboutissement du projet, seront :

- De préparer et de faciliter les prises de décisions opérationnelles, techniques, financières et juridiques tout en garantissant la prise en compte des objectifs fixés par la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence et les délais calendaires,
- De définir un plan de financement solide avec les partenaires institutionnels identifiés (Etat, CNR, Région, Département Europe, etc.), qui permettra d'assurer l'équilibre financier de la structure gestionnaire du port.

- De structurer et traduire sa démarche dans le respect de la maîtrise d'ouvrage publique et de la commande publique, de l'anticipation des risques multiples, notamment financier et juridique,
- De vérifier la rentabilité financière du port de plaisance de Fourques selon des hypothèses d'exploitation réalistes en termes de plan de financement, d'activités, de tarifs, de fréquentation, de dépenses de fonctionnement, etc.

2. PRESENTATION DE MM&C

MM&C a été créé avec pour objectif principal d'adresser l'ensemble des problématiques d'un port, tant sur son aspect technique, que sur son aspect administratif, financier et de gestion. Ainsi, MM&C dispose d'un vivier de compétences multidisciplinaires :

- Gestion de port de plaisance
- Etude de faisabilité technique, marketing et financière (modèle financier)
- Gestion financière du port
- Formation des équipes de gestion
- Dimensionnement d'ouvrage flottants
- Etudes AVP d'aménagements de bassins

La liste non exhaustive ci-dessous détaille certaines des dernières missions de MM&C :

- **Port d'Argeles sur Mer, France:** Montage du projet de repli stratégique du port et d'adaptation aux changements climatique, montage des aspects financiers et assistance à la rédaction des dossier de financement
- **Port Grimaud, France :** accompagnement de la commune et des équipes portuaires sur les modalités de fusion de trois opérateurs en une entités unique (aspects administratifs, contractuels, humains, de gestion...) et sur les plans pluriannuels d'investissement
- **Port de Sainte-Marie La Mer :** Redimensionnement du projet « Port Propre » et montage du modèle économique et du modèle de financement du port
- **Port du Cap d'Agde, France:** Etudes techniques et financières d'aménagement du bassin d'accueil du port comprenant la conception, planification et budgétisation d'un atténuateur de vagues flottant béton et des pontons aluminium (voir Figure 2)
- **Costa Palmas Marina, La Ribeira, Mexique :** Gestion du port de plaisance avec notamment la mise a jour des procedures de gestion, la formation des équipes et le recrutement et la formation du nouveau Directeur de port.
- **Royal Geelong Yacht Club, Geelong, Australie:** Etude de faisabilité technique et financière d'un atténuateur de vague béton flottant. Dimensionnement détaillé des ouvrages : atténuateur flottant, ancrages, réseaux, système incendie, passerelles d'accès (voir Figure 3)
- **Crossroads, Maldives :** Conception des pontons béton flottant superyachts
- **Port de Saint-Nazaire, France:** Etudes techniques et financières de création d'un bassin de plaisance au sein du port
- **Port d'Evian, France:** Mise ne place et déploiement des procédures d'urgence (incendie, accident...) avec mise en place d'exercices de simulation
- **Marina Puerto Los Cabos, San Jose del Cabo, Mexique:** Audit marketing, opérationnel, technique et financier du port. Mise en place d'un plan de redéveloppement stratégique du sur 5 ans
- **Escape Marina, Labuan Bajo, Indonésie:** Etude de faisabilité marche, technique et financière pour un développeur immobilier prive

- **Durrat Al Arrous Marina, Jeddah, Arabie Saudite** : Audit marketing, opérationnel, technique et financier du port. Mise en place d'un plan de redéveloppement stratégique du sur 5 an

3. PRESENTATION DES MOYENS MOBILISES

L'équipe de MM&C est habituée à accompagner ses clients dans leur développement à travers cette typologie d'études.

Pour répondre aux attentes précises de la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence, MM&C propose de mobiliser un expert, Michel CAVAILLES, ayant une grande expérience dans le montage de projet et la gestion des ports de plaisance. Il pourra mobiliser d'autres membres de l'équipe de MM&C (technicien, projeteur, dessinateur). La prestation sera réalisée selon une méthodologie d'intervention adéquate et éprouvée depuis plusieurs années au service des Maître d'Ouvrages publics et privés.

Michel assumera la charge de la prestation et produira à chaque étape, les documents d'aide à la décision, d'analyse budgétaire, d'expertises et de programmation.

Michel Cavailles – Pilote projet et Conseiller Technique

Michel possède une quarantaine d'années d'expérience passée en partie en bureau d'études sur le développement d'infrastructures nautiques et de plaisance en France et à l'étranger. Il a ensuite rejoint le port de Port Camargue, plus grand port d'Europe, qu'il a dirigé avec succès de 2002 à 2022. Outre son expertise technique, Michel assiste les clients de MM&C sur toutes les phases de vie d'un projet, avec notamment des connaissances pointues sur tous les aspects liés à l'exploitation de l'espace portuaire, au niveau social, juridiques, fiscal et financiers. Au cours de sa vie professionnelle, il a assuré à de nombreuses reprises le montage financier de projets d'envergure.

4. NOTE METHODOLOGIQUE

La prestation proposée par MMC portera sur :

- L'analyse du projet de port de Fourques au plan technique et financier, et l'évaluation de la capacité de la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence et de la structure gestionnaire du port à financer les différentes composantes du projet ;
- Une analyse des activités sources de revenus qui peuvent être développées sur le port de Fourques compte tenu de la fréquentation des ports sur le Rhône et le canal du Rhône à Sète, de leurs tarifs, mais également des activités plus récentes à forte demande comme l'hébergement touristique flottant ;
- La définition d'un modèle économique permettant d'assurer la réalisation du projet, détaillé en termes de financement des investissements et d'équilibre du fonctionnement de la structure gestionnaire.

4.1 Analyse de la situation du port et du projet de port de Fourques

Afin de démarrer la mission dans les meilleures conditions, et dès notification, une session de travail sera organisée au tout début de la mission. Cette prise de contact aura pour objet de bien identifier

l'ensemble des connaissances et intervenants, et de définir avec le Maître d'Ouvrage les modalités de collaboration et de suivi ; en particulier sur les points suivants :

- Identification des référents et constitution du comité de pilotage de l'opération ;
- Analyse détaillée de tous les documents permettant d'avoir une connaissance précise du fonctionnement du port dans la situation actuelle, des attentes suscitées par le projet de port de Fourques, et du contenu du projet aux plans administratif, technique et financier ;
- Visite et prise en compte des caractéristiques du site ;
- Mise à plat précise et validation des données générales de déroulement prévisionnel du projet : budget par poste, planning prévisionnel par étape, phase, chemin critique, etc. ;
- Délimitation des risques techniques, juridiques et financiers identifiés ;

Lors de cette phase, la mission de MM&C consistera à décliner techniquement les volontés du Maître d'ouvrage afin d'établir un premier préprogramme d'exploitation intégrant les activités indispensables à la réussite de l'opération, les aménagements productifs de revenus essentiels au financement du projet et ceux moins productifs de revenus et donc moins urgents.

En parallèle, MM&C analysera en détail le budget prévisionnel du port, afin de rechercher toutes les possibilités d'optimisation financière et les marges de manœuvres en vue d'améliorer les recettes d'investissement et de fonctionnement. Des contacts seront également établis avec les services de l'Etat, la CNR, la Région Occitanie, le Département et les autres collectivités locales pouvant participer au financement du projet. Une attention particulière sera portée sur les conditions d'engagements des subventions, afin d'identifier d'éventuels freins à leur consommation.

Un contact sera également établi avec la représentation locale de la Banque des Territoires, afin d'évaluer les possibilités de mobiliser des emprunts pour le financement du projet.

L'étude INGEROP a défini un certain nombre de besoins exprimés par la Commune. L'ensemble de ces besoins sera listé et repositionné spatialement en fonction du dimensionnement du projet. Chaque besoin exprimé par la Commune sera détaillé en termes :

- de contenu (activités, services...),
- d'aménagement général (localisation, organisation de l'espace, infrastructures nécessaires...), etc.),
- de facteurs de réussite et d'erreurs à éviter.
- d'évaluation de la pertinence économique (financement des investissements, équilibre du fonctionnement).

Ce programme d'exploitation fera l'objet d'une note d'étape n°1 permettant à la CCBTA d'établir les priorités et le phasage des différentes composantes du projet, en fonction d'objectifs de financement, minimum et maximum. Ces objectifs intégreront les subventions mobilisables, la capacité d'emprunt de la CCBTA et du port, l'autofinancement du port.

4.2 Analyse des activités sources de revenus

L'objectif du travail de MM&C est d'optimiser les recettes d'investissement et de fonctionnement, afin de garantir la rentabilité à long terme du nouveau port de Fourques.

En premier lieu, une évaluation de l'activité générée par la plaisance fluviale traditionnelle sera réalisée en se basant sur la capacité des ports le long l'axe fluvial Bas Rhône - Méditerranée, leurs tarifs, leurs fréquentations.

En second lieu, toutes les activités qui peuvent représenter de nouvelles sources de revenus seront listées et détaillées en termes de fréquentation et de tarifs. Un focus spécial sera fait sur l'hébergement touristique flottant. Pour cela des contacts seront établis avec les acteurs majeurs de cette nouvelle activité : PROMEO et L'Escale Royale. Ils permettront de connaître leurs modèles économiques, leurs capacités à participer à l'investissement du projet et au fonctionnement du port.

A partir de ces éléments, le programme d'exploitation sera décliné sous forme d'un scénario portant sur :

- les usages à développer en complément de la plaisance traditionnelle, et notamment la fonctionnalité des ouvrages port, l'accueil de nouveaux bateaux de plaisance et leur entretien, les activités liés à l'hébergement touristiques flottants, les activités de loisirs, etc..
- les solutions techniques à mettre en œuvre,
- un listing afin que le maître d'œuvre travaille sur l'organisation spatiale des équipements autour du bassin portuaire, des espaces publics, du bâti, des voiries et des circulations, des zones de stationnement,
- les incidences possibles sur l'environnement et notamment l'adaptation au changement climatique, les problèmes de gestion des eaux polluées et des déchets, etc.

Le scénario optimum sera présenté sous forme d'esquisses dans une note d'étape n°2. Cette esquisse pourra panacher plusieurs choix techniques, car l'intérêt de cette démarche est justement d'explorer toutes les possibilités qui sont réalisables.

4.3 Définition du modèle économique

La réalisation et la réussite du projet repose sur la capacité de la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence à financer les investissements (études, acquisitions, travaux, etc.) grâce aux résultats d'exploitation du port, des subventions possibles et des emprunts mobilisables.

Comme les précédentes étapes, la préparation d'un budget prévisionnel sera menée en étroite collaboration avec les services de la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence. Ce budget portera sur la phase de réalisation du projet avec une continuité de services portuaires et d'exploitation après réalisation des principaux aménagements publics et ouvrages portuaires. Il sera bâti sur une période réaliste, fixée lors de la phase de programmation, supérieure à 5 ans compte tenu de l'importance des investissements.

Ce budget prévisionnel du port sera présenté en détaillant :

- Le financement des investissements (section investissement en comptabilité publique) :
 - En recettes : résultat, subventions, participation des garanties d'usage, emprunts, amortissements,
 - En dépenses : reprise subvention, dettes, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, déficit.
- L'exploitation du port (section fonctionnement en comptabilité publique) :

- En recettes : amarrages, redevances, garantie d'usage, escales, autres services portuaires, concessions, revenus d'immeuble, autres recettes commerciales, travaux en régie, subventions d'exploitation, reprise subvention, etc.
- En dépenses : achats, services extérieurs, impôts et taxes, charges de personnel, autres charges de gestion, charges financières, amortissements, impôts sur les bénéfices, etc.

La tarification des services portuaires sera particulièrement examinée en reprenant les hypothèses de travail établie par INGEROP. Un travail de comparaison sur les tarifs pratiqués sur l'axe Bas-Rhône - Méditerranée sera réalisé, afin de définir des recettes liées aux amarrages annuels, aux garanties d'usage et aux escales qui correspondent aux clientèles régionales.

L'objectif de ce travail sera de veiller à l'équilibre budgétaire du port tout au long de la phase de réalisation et d'exploitation qui suivra. Les points de fragilité de l'équilibre budgétaire seront identifiés et précisés en termes de risque.

Au cours de cette phase, MM&C se réserve la possibilité de revenir sur le contenu du programme s'il s'avère que l'équilibre financier du projet n'est pas atteint. Si cela est nécessaire plusieurs scénarios d'investissement et de montage financier seront proposés en reprenant le cadre budgétaire préalablement établi afin d'aboutir à un équilibre financier reposant sur des recettes et des dépenses réalistes.

Enfin, la définition du modèle économique permettra de comparer de manière synthétique différente possibilité d'évolution de la structure gestionnaire du port en présentant les avantages et les inconvénients de chaque solution : régie, simple, régie à autonomie financière, régie à personnalité morale, SPL, délégation sous forme de contrat de concession.

Aux termes de ce travail, MM&C présentera dans un rapport final le programme d'exploitation et le modèle économique le plus approprié pour l'engagement du projet en 2025, en termes :

- De composantes techniques (localisation, type, phasage, estimation des travaux),
- De phasage et de délai de réalisation de l'ensemble du projet,
- De montage juridique du ou des maîtres d'ouvrage en charge des travaux et de l'exploitation du port,
- De financement de l'opération
- De tarification des services portuaires et des garanties d'usage,
- De budget prévisionnel pour l'exploitation du port.

Ce rapport final sera présenté en réunion de fin de mission à la Communautés Communes Beaucaire Terre d'Argence et à sa demande, à tous les services concernés par ce projet (DREAL, DDTM, CNR, SGAR, Préfecture, Service Mer de la Région, Département, etc.).

5. PROPOSITION FINANCIERE

5.1 Tarif de la mission

Le tableau ci-dessous résumé la proposition commerciale associée a la mission comme décrite ci-dessus.

DESCRIPTION	DUREE
Analyse de la situation du port et du projet de port de Fourques	5 jours
Analyse des activités sources e revenus	5 jours
Définition du modèle économique	5 jours

Tarif

DESCRIPTION	TARIF
Tarif de la mission	16 000 Euros HT

Informations complémentaires :

- Ce tarif comprend cinq journées de déplacement sur la commune. Tout déplacement ou réunion supplémentaire en présentiel demandée par le client sera facturée en sus du tarif indiqué ci-dessus.
- Le tarif proposé correspond à du temps/homme sur site ou dans nos bureaux comme décrit dans l'offre.
- Toute prestation complémentaire, non incluse dans le contenu de mission comme décrit dans l'offre, devra être explicitement validée par le client. La prestation engagée par MM&C sera alors facturé en sus de la mission initiale sur la base d'un tarif de 1 100 Euros HT par jour.
- Les frais liés à de potentielles études complémentaires ne sont pas inclus (création de fichiers exploitables Autocad, études de sites, bathymétrie...)
- En raison du contexte sanitaire toute date sur site est susceptible d'être modifiées en fonction des contraintes sanitaires du moment
- TVA applicable non incluse

5.2 Termes de paiement

DESCRIPTION	MONTANT
Première échéance – au lancement de la mission – 50% des frais de mission	8 000 Euros (HT)
Dernière échéance – Après réunion de restitution – 50% des frais de mission	8 000 Euros (HT)

6. ACCORD

Marina Management & Consulting
Nova Nautic SAS
Nom : Christophe Saune
Titre : Directeur MM&C

Pour la Communauté de Communes
de Beaucaire Terre d'Argence
Nom : Juan MARTINEZ
Titre : Président


NOVA NAUTIC SAS
ZI - Rue des Bouleaux
01460 PORT
Tél. 04 74 76 78 11 - Fax 04 74 76 78 00
SAS au Capital de 3 578 430 € - SIRET 511 219 370 00018

#signature#

Signature

Signature

7. CONDITIONS DE VENTE

- a. MM&C – Marina Management & Consulting – est une division du Groupe Poralu Marine. Son activité est portée par la société Nova Nautic SAS.
- b. Cette proposition commerciale ne constitue en aucun cas une offre de service pouvant s'apparenter à une offre de maîtrise d'œuvre.
- c. En conformité avec le code de la commande publique, et la jurisprudence s'y associant, MM&C, le Groupe Poralu Marine, ou tout autre entité du groupe, n'ont pas vocation à participer au processus de sélection d'un constructeur ou fournisseur d'infrastructure et d'équipements de port de plaisance.
- d. Conformément aux règles régissant les aspects légaux et juridiques de la commande publique, et plus particulièrement les dispositions de l'article de l'article L. 2141-8 du code de la commande publique, l'intervention de MM&C sur les phases d'études amonts d'un projet ne peuvent légalement exclure le Groupe Poralu Marine ou l'une de ses filiales, détenues ou non à 100%, des phases ultérieures de construction ou de fourniture d'équipements.



Objet : Conclusion d'une convention - Organisation de visites et ateliers du patrimoine pour individuels, groupes et scolaires – Ville d'Art et d'Histoire – Madame Karine Passier-Berni

DECISION N° 050-2024
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, notamment sa compétence en matière de « Patrimoine » ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président en ce qui concerne les marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°18-105 du 1^{er} octobre 2018 relative à la tarification 2019 : services Ville d'Art et d'Histoire et Musée Auguste Jacquet ;

Considérant :

- **Qu'** afin de répondre favorablement à la forte demande de visites guidées et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence souhaite faire appel à des guides-conférenciers qualifiés ;
- **Que** Madame Karine Passier-Berni dispose d'un agrément du ministère du Tourisme, de la Culture et de la Communication ;

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention avec Madame Karine Passier-Berni, en sa qualité de guide-conférencière agréée par le ministère du Tourisme, de la Culture et de la Communication, domiciliée à Beaucaire (30 300) et dont le numéro de SIRET est le 905 282 943 00018, pour l'organisation de visites et d'ateliers autour du patrimoine d'une durée maximale de 3 heures par visite et dont le montant par visite est de 120 euros nets, étant précisé que ces prestations ne sont pas soumises à la TVA.

Article 2 : Précise que la convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 15 avril 2024 renouvelable trois fois par tacite reconduction soit jusqu'au 14 avril 2026.

Article 2 : Inscrit et réparties que les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours comme suit :

Budget	Chapitre	Montant (€ net unitaire)
SIEGE (VAH)	011	120,00

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

#signature#



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Juan MARTINEZ,
Demeurant 1, avenue de la Croix Blanche – 30 300 BEAUCAIRE
Agissant au nom de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE
(CCBTA), service Culture et Patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire
En sa qualité de Président
N° de Siret : 243 000 585 00 105 Code APE : 8411 Z
Ci-après dénommé « l'organisateur »

D'une part,

Et

Madame Karine PASSIER-BERNI, guide conférencière
Agréée par le ministère du Tourisme et de la Culture et de la Communication
Carte n°GC : 13 30 001 P
Demeurant : 5, impasse de l'églantier – Les collines d'Ugernum – 30 300 BEAUCAIRE
En sa qualité de guide-conférencière du patrimoine, professionnel libéral
N° de Siret : 905 282 943 00018 Code APE : 9001 Z

Joignable aux coordonnées suivantes :
Courriel : karinepassier@yahoo.fr
Téléphone : 06.75.80.27.85

Ci-après dénommée « le prestataire »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

L'organisateur propose des visites et ateliers du patrimoine pour individuels, groupes et scolaires. Il peut à ce titre faire appel à Madame Karine PASSIER-BERNI, guide conférencière pour réaliser lesdites prestations.

Article 2 : Modalités d'exécution

Le planning des interventions est proposé par l'organisateur sous forme de courriel ; et en cas d'urgence, sous forme de message envoyé par téléphone, aux coordonnées indiquées par le prestataire.

Chaque collaboration s'effectue après accord préalable, selon disponibilité des deux parties.

Article 3 : Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à prendre en charge :

- la billetterie ;
- l'assurance ;
- l'information du public.

Article 4 : Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- prendre en charge la préparation et la phase de recherches nécessaires à ces prestations ;
- se présenter au minimum une demi-heure avant toute prestation pour installation du matériel, prise de clés ou de matériel pédagogique et de rester au minimum une demi-heure après un atelier pour le rangement et le nettoyage des outils utilisés ;
- informer l'organisateur de tout dysfonctionnement permettant le bon déroulement des visites ou ateliers pédagogiques du patrimoine à venir (manque de matériel, problème de clés...) ;
- se déplacer par ses propres moyens sur les différents lieux d'intervention.

Article 5 : Visites guidées « en direct »

En tant qu'auto-entrepreneur et dans le cadre de sa profession, le prestataire peut être amené à réaliser des visites guidées « en direct » avec des clients qui l'ont sollicité sans passer par le service Culture et Patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

L'attention du prestataire est attirée sur le fait que la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence peut autoriser ce dernier à proposer des visites guidées du territoire de la Terre d'Argence « en direct » dans les conditions suivantes :

- Que ces visites n'entravent pas le bon fonctionnement du service Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Que le prestataire se soit assuré de disposer de l'ensemble des attestations nécessaires (assurances, etc.). En effet, dans le cas de visite(s) « en direct », il est évident que la responsabilité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ne pourra pas être recherchée et/ou retenue, et ce, pour quelque motif que ce soit ;
- Que le prestataire ait fait l'objet d'une acceptation ou habilitation expresse du ou des propriétaires des lieux visités (généralement : la commune).

Le prestataire fera son affaire de demander le(s) autorisation(s) écrite(s) au(x) propriétaire(s) des lieux visités.

Si le prestataire sollicitait la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, celle-ci fera son possible pour transmettre sa demande au(x) propriétaire(s) des lieux visités et obtenir une réponse dans des délais raisonnables. Dans le cas d'absence de réponse de la part du(es) propriétaire(s) sous 15 jours ouvrés, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ne pourrait en être tenue responsable.

Il incombe donc au prestataire de formuler sa demande le plus tôt possible au(x) propriétaire(s) des lieux visités, et s'il le souhaite, en informant voire en sollicitant la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Article 6 : Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de 6 (six) mois à compter du 15 avril 2024. Elle est reconduite tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de reconduction est fixé à 3. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception n'est prise par l'organisateur au moins 20 jours ouvrés avant la fin de la durée de validité du contrat.

Article 7 : Prix

7.1 : La prestation n'excédera pas 3 heures en incluant les prestations mentionnées à l'article 4. Elle sera facturée de façon forfaitaire à 120 € net. Aucune majoration (week-end, jour férié ou langue étrangère) ne sera appliquée. Ce tarif est valable depuis le 2 avril 2015 jusqu'à nouvelle délibération.

7.2 : En cas de reconduction dudit contrat, une révision du prix de la prestation pourra être effectuée par l'organisateur. Celle-ci sera appliquée en fonction d'une délibération adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence pour les conventions de prestations de service de ce type.

Article 8 : Assurances

Le prestataire s'engage à fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile (R.C.) en cours de validité pour l'année 2024.

En cas de tacite reconduction du présent contrat, le prestataire devra à nouveau fournir une attestation R.C. en cours de validité pour la période de reconduction.

L'organisateur est autorisé à demander la communication des attestations afférentes sur simple demande (mail ou téléphone) sans mise en demeure préalable. Ces pièces ou tout autre pièce nécessaire seront à transmettre dans un délai laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Article 9 : Respect des horaires/Incidence sur le versement du montant de la prestation

Le prestataire est tenu de se conformer aux dates et horaires tels que prévus dans le planning des interventions mentionné à l'article 2 de la présente convention, en prenant en compte les temps de préparation et de rangement et nettoyage des outils tels que stipulés à l'article 4 de la convention.

En cas de retard non justifié – sauf cas de force majeure - le prestataire pourra se voir appliquer une réduction du montant de la prestation prévue à l'article 7.1 de la présente convention.

La prestation sera alors facturée au prorata du temps effectif que le prestataire aura consacré à la prestation, par rapport à sa durée prévisionnelle telle que définie dans le planning mentionné à l'article 2 de la présente convention.

Le cas échéant, pour écarter l'application de cette disposition, il appartiendra au prestataire d'apporter la preuve à l'organisateur qu'un événement de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de la jurisprudence, est à l'origine de son retard.

Article 10 : Paiement

A l'issue de la prestation, le prestataire présente à l'organisateur, en déposant sur la plateforme Chorus Pro, une facture en y incluant ou en y joignant obligatoirement l'IBAN, payable par virement administratif.

La facture devra être adressée à :

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
Service Culture et Patrimoine
1, avenue de la Croix Blanche
30 300 BEAUCAIRE

Article 11 : Signature

Le présent engagement n'est valable que revêtu de la signature des deux parties, sans aucun rajout ni rature sauf à ce que ceux-ci fassent l'objet d'un paraphe de chacune des parties dans leur marge avec mention exacte des types d'opérations effectuées et que le récapitulatif de ces rajouts ou suppressions soit mentionné sous le dernier article des présentes. Toute modification à la présente devra faire l'objet d'un avenant.

Article 12 : Compétence juridique

Il est rappelé que la présente convention est régie, en raison de son objet, par les règles du droit administratif.

En cas de différend, les parties feront leurs meilleurs efforts afin de régler leur litige à l'amiable. A défaut d'accord trouvé dans un délai raisonnable, leur litige sera soumis à la juridiction du tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Beaucaire, le

Pour l'organisateur,
Juan MARTINEZ
Président de la CCBTA

Pour le prestataire,
Karine PASSIER-BERNI
Guide conférencière

#signature#

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Juan', with a long horizontal stroke extending to the right.



Objet : Prêt d'œuvres – Maison du Tourisme et du Patrimoine – Monsieur Chérif Ahmed-Chaouch – Action « Reg'Arts d'artistes en Terre d'Argence » - Exposition « Encre et transparence » - Du 22 avril au 28 mai 2024.

DECISION N° 051-2024
(8.9 Culture)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence en matière de Patrimoine ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Considérant qu'il importe de conclure une convention de prêt avec Monsieur Chérif Ahmed-Chaouch pour le prêt d'œuvres, dont il est propriétaire, dans le cadre de l'exposition « Encre et transparence » organisée du 22 avril au 28 mai 2024 à la Maison du Tourisme et du Patrimoine.

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention de prêt avec Monsieur Chérif Ahmed-Chaouch demeurant 21, route de Crau 13 200 ARLES, en sa qualité d'artiste et de propriétaire de 74 œuvres, qui seront exposées à la Maison du Tourisme et du Patrimoine de Beaucaire dans le cadre de l'action « Reg'arts d'artistes en Terre d'Argence » du 22 avril au 28 mai 2024.

Article 2 : Le prêt est conclu à titre gracieux pour une durée de 37 jours, soit du lundi 22 avril 2024 (installation des œuvres, du 22 au 26 avril 2024) au mardi 28 mai 2024 (démontage de l'exposition et restitution des œuvres du 27 au 28 mai 2024).

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le 23 avril 2024
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ





CONVENTION DE PRÊT
Exposition temporaire
« Chérif Ahmed-Chaouch / Encre et
transparence »
Maison du Tourisme et du Patrimoine

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Juan MARTINEZ,
Domicilié : 1, avenue de la croix Blanche – 30 300 BEAUCAIRE
Agissant au nom de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE
(CCBTA), Service Culture et Patrimoine – Ville d'Art et d'Histoire
En sa qualité de Président
N° de Siret : 243 000 585 001 05 Code APE : 8 411 Z
Ci-après dénommé « l'emprunteur »

D'une part,

Et

Monsieur Chérif AHMED-CHAOUCH
Domicilié : 21, route de Crau – 13 200 ARLES
En sa qualité d'artiste
N° SIRET : 494 296 726 000 16
Ci-après dénommé « le prêteur »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Monsieur Chérif Ahmed-Chaouch prête, à titre gracieux, 74 œuvres originales (liste détaillée dans l'annexe 1) à la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA). Ces œuvres seront exposées à la Maison du Tourisme et du Patrimoine, sise 8, rue Victor Hugo à Beaucaire.

Ce prêt est conclu pour une durée de 37 jours, soit du lundi 22 avril au mardi 28 mai 2024 (installation des œuvres, du 22 au 26 avril 2024 et démontage de l'exposition et restitution des œuvres du 27 au 28 mai 2024).

Article 2 : Obligations de l'emprunteur

La CCBTA ayant obtenu l'accord de Chérif Ahmed-Chaouch s'engage à passer une convention de prêt avec ledit prêteur, propriétaire des œuvres, objet du prêt.

La CCBTA s'engage également à :

- prendre à sa charge les frais d'assurance liés à cette exposition et ce pendant la durée de l'exposition hors transport, accrochage et décrochage. La valeur totale des 74 œuvres de l'exposition « Chérif Ahmed-Chaouch / Encre et transparence » est estimée par le prêteur à 40 375 € (quarante mille trois cent soixante-quinze euros) ;
- fournir le matériel nécessaire à la présentation et à la sécurité des œuvres (vitrines, socles, cimaises et accroches...);

- assurer la sécurité des œuvres par la surveillance des salles (moyens humains et télésurveillance). Le bâtiment est pourvu d'une alarme anti-intrusion et incendie ;
- prendre en charge l'organisation d'un vernissage, le samedi 27 avril 2024 à 11h30 ;
- réaliser la communication nécessaire à la publicité de l'exposition, soit la réalisation et la diffusion de flyers et de communiqués de presse.

Article 3 : Obligations du prêteur

Le prêteur s'engage à :

- assurer sous sa propre responsabilité le transport aller et retour de ses œuvres depuis leur lieu de stockage jusqu'à la Maison du Tourisme et du Patrimoine ;
- installer et désinstaller les 74 œuvres de l'exposition « Chérif Ahmed-Chaouch / Encre et transparence ». La CCBTA n'interviendra d'aucune façon et ne verra pas sa responsabilité engagée en cas d'incident ou de détérioration des œuvres dans ce cadre ;
- fournir tout document (textes, photos...) permettant à la CCBTA de préparer les supports de communication de l'exposition ;
- autoriser la CCBTA à photographier les œuvres exposées dans le but de promouvoir l'exposition sur les réseaux sociaux et au sein de ses outils de communication (programmes, magazines...).

Article 4 : Conditions de fonctionnement de l'exposition

L'exposition « Chérif Ahmed-Chaouch / Encre et transparence » sera accessible au public uniquement aux horaires d'ouverture de la Maison du Tourisme et du Patrimoine tels que rappelés ci-dessous :

Du 27 avril au 26 mai 2024 :

- Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00.

Pendant cette période, la Maison du Tourisme et du Patrimoine sera également ouverte au public les jours fériés (8, 9 et 20 mai 2024), sauf le mercredi 1^{er} mai 2024.

Article 5 : Constat d'état

Après l'installation et avant la désinstallation des œuvres à la Maison du Tourisme et du Patrimoine, un constat d'état de chaque œuvre est réalisé sur place en présence du prêteur et d'un agent de la CCBTA. Les jours et heures de ce constat d'état seront fixés ultérieurement.

En cas de détérioration constatée, un devis de restauration est produit par une personne habilitée et adressé à l'emprunteur qui fait son affaire, avec son assureur, du paiement de l'intégralité des frais correspondants.

Article 6 : Signature

Le présent engagement n'est valable que revêtu de la signature des deux parties, sans aucun rajout ni rature sauf à ce que ceux-ci fassent l'objet d'un paraphe de chacune des parties dans leur marge avec mention exacte des types d'opérations effectuées et que le récapitulatif de ces rajouts ou suppressions soit mentionné sous le dernier article des présentes.

Article 7 : Résiliation pour motif d'intérêt général

La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence se réserve le droit de résilier la présente convention, et ce, pour tout motif d'intérêt général.

La résiliation pour motif d'intérêt général sera notifiée au prêteur par lettre recommandée adressée par la Communauté de Communes en respectant un délai de préavis de 15 jours sauf cas d'urgence, tels qu'impératifs d'utilisation des locaux pour des nécessités publiques ou des aménagements dont la

réalisation ferait apparaître notamment des contraintes de temps en matière de sécurité ou d'hygiène publique.

Article 8 : Compétence juridique

Il est rappelé que la présente convention est régie, en raison de son objet, par les règles du droit administratif.

En cas de différend, les parties feront leurs meilleurs efforts afin de régler leur litige à l'amiable. A défaut d'accord trouvé dans un délai raisonnable, leur litige sera soumis à la juridiction du tribunal administratif de Nîmes.

Signé à Beaucaire en 2 (deux) exemplaires,

Pour l'emprunteur,
Monsieur Juan MARTINEZ
Président de la CCBTA

Pour le prêteur,
Monsieur Chérif AHMED-CHAOUCH



#signature#

ANNEXE 1 LISTE DES VALEURS DES ŒUVRES EXPOSITION "Chérif AHMED-CHAOUCH / Encre et Transparence" MAISON DU TOURISME ET DU PATRIMOINE 8, rue Victor Hugo 30 300 BEUCAIRE DU 22 avril 2024 AU 27 mai 2024			
N°	Titre de l'œuvre	Dimensions (cm)	Valeurs
LAQUES			
1	ECRITURE	49 X 42	500,00 €
2	BOUQUET 2	41 X 27	475,00 €
3	"NON"	50 X 50	1 050,00 €
4	REPOS	31 X 21	375,00 €
5	MATERNITE	20 X 17	300,00 €
6	VOLCAN	27 X 7	275,00 €
7	HOMMES EN BLANC	25 X 7	250,00 €
8	ARLESIENNES	38 X 18	375,00 €
9	MERE ET SES ENFANTS	15 X 8	250,00 €
10	ARLESIENNE BLEUE	20 X 8	250,00 €
11	ARLESIENNE ROUGE	37 X 21	350,00 €
12	MEDITATION	44 X 41	750,00 €
13	PAYSAGE PROVENCE 1	35 X 35	400,00 €
14	PAYSAGE PROVENCE 2	35 X 35	400,00 €
15	COQUELICOTS	64 X 50	750,00 €
16	UNIVERS	100 X 75	2 950,00 €
17	CASBAH 1	39 X 47	500,00 €
18	CASBAH 2	60 X 46	850,00 €
19	FIBULE	33 X 30	550,00 €
20	SOUK	65 X 50	1 150,00 €
21	REFLET	47 X 27	500,00 €
22	SABRE	55 X 29	1 100,00 €
23	SILHOUETTE JAUNE	70 X 26	450,00 €
24	ALPHABETISATION	33 X 28	375,00 €
25	THE	30 X 30	500,00 €
26	ALIF 2	50 X 50	850,00 €
27	ENVOL	60 X 60	1 300,00 €
28	DUO - 2 laques	60 X 20	1 050,00 €
29	CHAMPS D'ALPHA	60 X 40	850,00 €
30	ARLEQUIN	98 X 48	1 200,00 €
31	CROIX DU SUD	60 X 40	850,00 €
32	ORCHIDEES	61 X 38	850,00 €
33	FILIGRANE	55 X 45	750,00 €
34	GAADA	60 X 60	900,00 €
35	BOUQUET 1	60 X 40	850,00 €
36	FEMMES	25 X 25	325,00 €
37	CITE	25 X 25	325,00 €
38	PAYSAGE	25 X 25	325,00 €
CALLIGRAPHIES			
39	ALPHABET	70 X 70	400,00 €
40	ALPHABET 1	35 X 35	250,00 €

41	ALPHABET 2	35 X 35	250,00 €
42	CALLIGRAPHIE 1	60 X 50	400,00 €
43	CALLIGRAPHIE 2	60 X 50	400,00 €
44	CALLIGRAPHIE 3	60 X 50	400,00 €
45	CALLIGRAPHIE 4	60 X 50	400,00 €
46	CALLIGRAPHIE	60 X 50	350,00 €
47	ALIF1	50 X 40	300,00 €
48	RESINE 1	30 X 15	150,00 €
49	RESINE 2	40 X 30	225,00 €
50	FOULE - RESINE	150 X 70	2 000,00 €
51	ARLESIENNE	170 X 50	1 400,00 €
52	ARLESIENNE 1	70 X 50	400,00 €
53	ARLESIENNE 2	70 X 50	400,00 €
54	ARLESIENNE 3	70 X 50	400,00 €
55	ARLESIENNE 4	70 X 50	400,00 €
56	ARLESIENNE 5	70 X 50	400,00 €
57	ARLESIENNE 6	50 X 40	300,00 €
58	ARLESIENNE 7	50 X 40	300,00 €
59	ARLESIENNE 8	50 X 40	300,00 €
60	ARLESIENNE 9	50 X 40	300,00 €
61	ARLESIENNE 10	50 X 40	300,00 €
62	ARLESIENNE 11	40 X 30	250,00 €
63	ARLESIENNE 12	40 X 30	250,00 €
64	ARLESIENNE 13	40 X 30	250,00 €
65	ARLESIENNE 14	40 X 30	250,00 €
66	ARLESIENNE 15	40 X 30	250,00 €
67	ARLESIENNE 16	40 X 30	250,00 €
68	ARLESIENNE 17	35 X 35	250,00 €
69	ARLESIENNE 18	35 X 35	250,00 €
70	ARLESIENNE 19	30 X 21	150,00 €
71	LUTH		500,00 €
72	BOITE ROUGE		450,00 €
73	BOITE NOIRE		450,00 €
74	ENLUMINURES (6)	50 euros pièce	300,00 €
TOTAL VALEUR ASSURANCE DES ŒUVRES			40 375,00 €



DECISION N° 052-2024 (1.4 Autres contrats)

OBJET : Convention pour une prestation de formation professionnelle/accueillants du LAEP CCBTA – Posture de l'accueillant

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence partielle Petite Enfance via la gestion du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la convention territoriale globale conclue le 23 novembre 2023 avec la CAF du Gard, la MSA du Languedoc et les communes membres de la CCBTA ;

Vu la convention Grandir en Milieu Rural conclue le 19 décembre 2022 avec la MSA

Vu le devis de l'Ecole des Parents et des Educateurs du Gard, daté du 31 octobre 2023, en annexe ;

Considérant

-Que la CCBTA bénéficie d'un soutien financier de la Caisse de mutualité sociale agricole pour un certain nombre d'actions prévues par la convention susvisée ;

-L'intérêt de former les professionnels intervenant sur le Lieu d'Accueil Enfants-Parents à la posture d'accueillants (module 2), en vue d'une qualité d'accompagnement des familles et de leurs jeunes enfants et conformément aux exigences du référentiel national des LAEP ;

DECIDE

Article 1 : De conclure avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) du Gard, dont le siège social est situé à Nîmes et le numéro de Siret est le 38910975200029, une convention pour une prestation de formation professionnelle continue.

Article 2 : Précise que cette formation d'une durée de 14 heures aura lieu les 27 et 28 juin 2024, à la CCBTA.

Article 3 : Inscrit et réparties les dépenses au budget CCBTA comme suit :

Budget	Chapitre	Montant en € frais de déplacement inclus (HT non assujetti à la TVA)
Principal	011	2 602

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification

Fait à Beaucaire,

#signature#

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignées

L'École des Parents et des Éducateurs du Gard – Organisme de Formation
représentée par Madame Corinne Manificier, membre de la Direction Collégiale et Déléguée à la
« commission communication et représentation »,

et

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 av. de la Croix Blanche – 30300 Beaucaire,
représentée par Monsieur Juan MARTINEZ, Président

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1^{er} – Objet de la Convention

L'École des Parents et des Éducateurs du Gard organisera l'action de FORMATION en INTRA :
« **La posture de l'accueillant en LAEP** » module 2

Type d'action de formation (au sens de l'article L900-2 du Code du Travail) : actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Objectifs :

- Approfondir, à travers diverses approches, ses connaissances de la construction du lien enfant-parent dans ses dimensions intra psychique, intergénérationnelle et transgénérationnelle.
- Renforcer ses compétences en observation et en écoute (tant individuelle que collective) nécessaires pour accompagner des situations rencontrées ou évoquées par les parents.
- Enrichir ses capacités d'appréhension et d'analyse des situations accueillies afin de clarifier sa manière d'être et « d'intervenir » dans la justesse et le respect des liens parent-enfant et des cultures familiales.

Date : jeudi 27 et vendredi 28 juin 2024

Horaires : 9h/17h avec une pause déjeuner

Durée : 14 heures sur 2 jours

Lieu : Salle du conseil de la CCBTA – 1 avenue de la Croix Blanche – 30300 Beaucaire

ARTICLE 2 – Effectif Formé

12 accueillantes maximum

ARTICLE 3 – Dispositions Financières

En contrepartie de cette action de formation, la CCBTA s'acquittera du coût suivant :

Frais de formation : 2 journées d'intervention sur site = 2500 €

Frais de déplacement : 120 km a/r x 0,425€ x 2 jours = 102 €

Montant TTC : 2 602,00 €

(deux mille six cent deux euros)

ARTICLE 4 – Modalité de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture.

A régler : par virement, par chèque bancaire ou par CCP.

ARTICLE 5 – Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article, l'EPE retiendra sur le coût total, les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, soit la somme forfaitaire de 100 €, conformément aux dispositions de l'article 920-9 du Code du Travail.

Des annulations d'une ou plusieurs séances à l'initiative de l'EPE 30 peuvent avoir lieu en cas de force majeure (COVID, intempéries...). Celle-ci s'engage alors à proposer de nouvelles dates dans un délai d'un mois.

Enfin, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, l'EPE 30 se réserve le droit de proposer à l'entreprise, une transformation de la prestation, à distance, sur les plateformes collaboratives usuelles (ZOOM, TEAMS, ...). L'entreprise est libre d'accepter ces nouvelles modalités, afin de trouver un mode d'organisation adapté à ses besoins.

ARTICLE 6 – Cas de différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Nîmes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires, à NIMES, le 16 avril 2024

Pour la CCBTA

Monsieur Juan Martinez
Président

Pour l'École des Parents et des Educateurs du Gard

Et par délégation, Valérie LAUZENT, Directrice



École des Parents
et des Educateurs
27 rue de St Gilles - 30000 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 29 46 27
epe30@club-internet.fr

Devis N°	Date
50 - 2023	31/10/2023

Mandaté le 14/11/2023 par kbegot

Communauté de communes Beaucaire Terre
d'Argence
Service RPE/LAEP
1, avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Ecole des Parents et des Educateurs
27 rue de Saint Gilles - 30000 Nîmes
Association Loi 1901 non assujettie à la TVA
N° SIRET : 38910975200029
N° FORMATEUR : 91 30 02050 30
Action de formation certifiée QUALIOP!

OBJET : FORMATION INTRA
Type de prestation : La posture de l'accueillant en LAEP - Module 2

	Qté	Prix Unitaire	MONTANT
FORMATION INTRA : Posture de l'accueillant en LAEP module 2	2	1 250,00 €	2 500,00 €
Frais déplacement : 120km A/R X 0,425€	2	51,00 €	102,00 €
		Total HT	2 602,00 €
		TVA	0,00 €
		Total TTC	2 602,00 €

Durée : 2 jours - soit 14 heures
Dates : mai ou juin 2024 (dates à déterminer)
Lieu : BEAUCAIRE

Durée de la validité du devis : 30/01/2024

Si ce devis vous convient, veuillez-nous le retourner signé, précédé de la mention
« BON POUR ACCORD ET EXÉCUTION DU DEVIS »

DATE : 07/11/2023

SIGNATURE ET CACHET :



Organisme de formation non assujetti à la TVA, conformément à l'article 261-4-4° du Code Général des impôts.

Arrêté à la somme de : DEUX MILLE SIX CENT DEUX EUROS

Epe30.fr

27 rue de Saint Gilles – 30000 Nîmes
Tél. 04 66 29 46 27 – Email : epe30@club-internet.fr

Association loi 1901 - association reconnue d'intérêt général - Siret : 389 109 752 00029 - Code NAF : 9499Z
Organisme de Formation certifié Qualiopi - Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) : 91 30 02050 30



Objet : Contrat avec l'association Brocéliande– spectacle de fin d'année au Relai Petite Enfance.

DECISION N° 053-2022
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 L5211-10 ;
- Vu** le code de la commande publique, notamment son article L2122-1 ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence partielle Petite Enfance, via la gestion du Relais Petite Enfance intercommunal ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
- Vu** la convention territoriale globale renouvelée le 29 novembre 2023 avec la CAF du Gard, la MSA du Languedoc et les communes membres de la CCBTA ;
- Vu** la convention Grandir en Milieu Rural conclue le 19 décembre 2022 avec la MSA ;
- Vu** le projet de contrat en annexe ;

Considérant

- Que la CCBTA bénéficie d'un soutien financier de la Caisse de mutualité sociale agricole pour un certain nombre d'actions prévues par la convention susvisée ;
- L'intérêt de proposer un temps festif aux assistants maternels et aux enfants accueillis en fin d'année ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat avec l'association Brocéliande, dont le siège social est situé à Saint Drézéry (34 160) et le numéro de SIRET est le 450 900 568 00038, afin de jouer le spectacle « Le voyage de câlinoudou », le 16 décembre 2024 à la salle des sources à Bellegarde.

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit :

Budget	Chapitre	Montant (€)
RPE	011	940 €

En vertu des dispositions de l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

#signature#

Association BROCELIANDE

CONTRAT DE CESSION

Entre les soussignés :

ASSOCIATION BROCELIANDE

Numéro de SIRET : 450 900 568 00038

Code APE : 9001Z

Numéro de licence : 2-1040885

Siège social : 5 rue de la Carierette 34160 Saint-Drézéry

Adresse de correspondance : 12 grand rue 34160 St Drézéry
représentée par Stéphanie Jean, en qualité de Présidente.

Ci-après dénommé « LE PRODUCTEUR », d'une part

Et :

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

Adresse de correspondance : 1, avenue de la Croix Blanche 30 300 Beaucaire

Téléphone : 04 66 59 54 54

représentée par Mr Juan MARTINEZ , en qualité de Président

Ci-après dénommé, "L'ORGANISATEUR" d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation et d'exploitation du spectacle suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation :

- 1 représentation du spectacle « **Le voyage de Câlino** »
- Le : **16/12/2024**
- Lieu : salle des sources ,1 rue du château 30127 Bellegarde

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition de la salle le **16/12/2024**, dont le PRODUCTEUR déclare accepter les caractéristiques techniques.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article I – Objet

LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans le lieu précité, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession de droit d'exploitation, **une représentation** du spectacle : **Le 16/12/2024 à partir de 10h**

Article II – Equipe du PRODUCTEUR

- a) L'équipe du PRODUCTEUR est composée de **2 personnes**.

Article III - Obligations du PRODUCTEUR

- a) LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. Le spectacle comprendra les décors, costumes et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. LE PRODUCTEUR en assurera le transport aller et retour.
- b) En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.
- c) LE PRODUCTEUR fournira les éléments nécessaires à la publicité du spectacle et la fiche technique des spectacles.

Article IV - Obligations de l'ORGANISATEUR

- a) Après accord entre les directeurs techniques, L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche conformément à la fiche technique fournie par LE PRODUCTEUR.
- b) L'ORGANISATEUR fournira le personnel nécessaire au déchargement et rechargement, au montage et au démontage, et aux services des représentations. L'ORGANISATEUR assurera la mise en place de la salle

Article V - capacité du lieu

La capacité de la salle est de : ... places.

Article VI – Montant de la cession

- a) L'ORGANISATEUR s'engage à verser au producteur en contrepartie de la présente cession sur présentation d'une facture la somme de :

<p>Prix de cession une représentation : 850€ TTC Frais de déplacement : 90€ Soit un total de : 940€</p>
--

En vertu des dispositions de l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable. Le règlement de cette somme sera effectué par chèque ou virement sur présentation de facture à l'issue de la représentation.

- b) L'ORGANISATEUR prendra en charge les frais de droit d'auteurs. .

Article VII - Montage, démontage, répétitions

- a) L'ORGANISATEUR tiendra la salle à la disposition du PRODUCTEUR le **16/12/2024**, à partir de **8h** pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.
- b) Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la représentation.

Article VIII – Assurances

- a) LE PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

- b) L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu et à l'exposition du matériel du PRODUCTEUR dans son lieu.

Article IX - Annulation du contrat

- a) Tout manquement à l'un quelconque des articles du présent contrat entraînera sa résiliation de plein droit, après mise en demeure de la partie défaillante par l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, et si cette mise en demeure n'a pas été suivie d'effets dans le délai raisonnablement adapté à l'urgence de l'obligation.
- b) Le contrat sera considéré comme nul et non avenue et chacune des parties sera dégagée de ses obligations sans qu'il y ait lieu à paiement d'une indemnité, au cas où l'évolution de la présente convention serait empêchée par un cas de force majeure, c'est à dire des circonstances qui se sont produites après la signature du contrat, en raison de faits d'un caractère imprévisible et insurmontable et qui ne peuvent être empêchés par les co-contractants, tels que reconnus par la loi et la jurisprudence.
En cas de maladie d'un artiste-interprète, dans la mesure où aucun autre artiste ne pourrait le remplacer, les représentations seraient annulées de plein droit et les sommes déjà engagées ne seraient pas réclamées à la partie défaillante.
- c) En cas d'annulation du contrat pour toute autre cause, la partie défaillante, sans préjudice des dommages et intérêts éventuels, versera une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par l'autre partie.

Article X - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, après épuisement des voies amiables en vigueur dans la profession, les parties conviennent de s'en remettre, conformément au droit commun, à l'appréciation des Tribunaux de Montpellier.

Fait à St Drézéry, le **04/03/2024** en 2 exemplaires.

LE PRODUCTEUR,



L'ORGANISATEUR,

#signature#

Total : 3 pages

5 rue de la Carierette
34160 ST DREZERY
Mail : ass.broceliande@hotmail.fr

Adresse de correspondance:
12 Grand'Rue
34160 Saint-Drézéry

Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence
1, avenue de la Croix Blanche
30 300 Beaucaire

Spectacle pour enfants

Qté	Désignation	Prix
1	1 représentation du spectacle « Le voyage de Câlinoudou » Décembre 2024	850,00
1	Frais de déplacement :	90,00

Devis en euros Total HT 940,00
TVA non applicable, article 293 B du CGI **Total TTC 940,00**

Validité du devis : 3 mois
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Cordialement,

Si ce devis vous convient, veuillez-nous le retourner signé précédé de la mention :
"BON POUR ACCORD "

DATE: 23/02/2024

SIGNATURE:

"Bon pour accord"




Association loi 1091 déclarée le 10/10/02 sous le n° w343011553

Code APE 9001Z - SIRET : 450900568 00038

Banque : SG-IBAN: FR76 3000 3032 3900 0500 3833 813



Objet : Demande de subvention 2024 – Fonds Régional d’Aide à la Restauration (FRAR) – Programme de soutien à la restauration des collections du musée de France Auguste Jacquet - Beaucaire.

DECISION 054-2024

(8.9 Culture)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d’Argence, et la compétence « Patrimoine » exercée par celle-ci ;

Vu les délibérations n°20-031 du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au Président et notamment celui de demander à tout organisme financeur l’attribution de subventions quel qu’en soit le montant visé ;

Considérant :

- **Que** le musée Auguste Jacquet a programmé pour l’année 2024, pour des raisons urgentes de préservation, la restauration de deux objets relevant des arts et traditions populaires, pour un montant subventionnable qui s’élève à 10 950,00 euros HT soit 11 178, 00 euros TTC ;
- **Que** la nature et le type de projet sont éligibles à des financements publics du Fonds Régional d’Aide à la Restauration (FRAR), dans le cadre de son programme de « soutien à la restauration des collections des musées de France » ;
- **Que** le FRAR est alimenté de manière paritaire par la Région et l’Etat (DRAC) et qu’il est par conséquent obligatoire de déposer la même demande à chaque instance ;

DECIDE

Article 1 : **De solliciter** auprès du FRAR une subvention d’un montant de 5 589,00 € TTC (soit 5 475,00 euros HT) pour la restauration d’un lot d’objets relevant des arts et traditions populaires conservés au musée Auguste Jacquet de Beaucaire.

Article 2 : Que la recette correspondante, attribuée le cas échéant après réalisation du programme établi, sera constatée comme suit :

Budget	Chapitre
Principal	74

Article 3 : **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à Beaucaire,

#signature#

Chiffrage avec option

Opération	Qté j/h	Prix unitaire (€ HT)	Qté	Total (€ HT)
Transport AR (commun aux prestataires)	heure	60		
	jour	420	1,5	630
Constat d'état (commun aux prestataires)	heure	60	2	120
	jour	420		
Conservation-restauration Adrien Lemaitre	heure	60	1	60
	jour	420	10	4200
Conservation-restauration Enora Theillère	heure	60	1	60
	jour	420	11	4620
Rapport d'intervention (commun aux prestataires)	heure	60	2	120
	jour	420		
		H.T.*	T.T.C.	
Total des prestations d'Adrien Lemaitre**		4 695	4 695	
Total des prestations d'Enora Theillère**		5 115	5 115	
TOTAL sans option		9 810	9 810 €	
* TVA non applicable, art. 293 B du CGI				
** Chaque prestataire facturera séparément ses prestations d'après des bons de commandes propres.				

Devis réalisé par Adrien Lemaitre,

le 15/12/023 à Marseille



COMMISSION SCIENTIFIQUE REGIONALE COMPETENTE EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE CONSERVATION PREVENTIVE OCCITANIE du mardi 26 mars 2024 - Site de Montpellier

Désignation des œuvres/objets/lots	Constat d'état synthétique	Cahier des charges synthétique	Prestataire retenu	Observations	Votes membres			OBSERVATIONS GENERALES
					Oui	Non	Report	
BEAUCAIRE - Musée Auguste Jacquet - Histoire et archéologie Nombre d'œuvres présentées : 2 Coût total : 10 950 € HT et 11 178 TTC								
Œuvre n°1 : Souvenir de tour de France d'un compagnon cordier. Rapporteur : Marie-Pierre Maurin, responsable des collections								
Artiste : indéterminé Titre : La Sagesse Provençale, compagnon Cordier reçu à Toulon Date : 25 janvier 1829 Technique : 2 feuillets papier de réemploi collés « en tambour ». Les motifs évidés du papier sont « garnis » de découpes de soie collées sur le revers. Texte manuscrit à l'encre brune, rehauts à l'encre colorée, Dimensions : Ht x l. 43,5 x 37, 7 cm Statut juridique de l'œuvre : inscrite à l'inventaire sous le n°979.2.1065	Papier très encrassé, jauni. Traces de moisissures et galeries d'insectes à la surface du papier. Papier déformé (plis, décollements) et zones lacunaires. Soie décolorée, encrassée et présentant des lacunes.	Nettoyage ; consolidation déchirures et reprise collage ; comblement lacunes papier et soie. Conditionnement sur mesure.	Isabelle Chavane , mandataire, restauratrice du patrimoine, spécialisée en livre et documents graphiques et Enora Theillère , restauratrice du patrimoine, spécialisée en matériaux textiles. Pôle Culture et Patrimoines, Arles (13).	Restauration prévue dans le rapport de post-récolement 2016	6			<p align="center">Avis favorable</p> Point de vigilance sur la consolidation de la soie par adhésif : le traitement proposé est normalement choisi en dernier recours. Dans la mesure du possible, il serait nécessaire de s'assurer que la restauratrice retenue justifie de références et d'expériences dans le domaine. Il sera nécessaire d'avoir un dialogue assez nourri avec elle à ce moment-là car le traitement peut également avoir une incidence esthétique. La commission signale que l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon se spécialise sur les objets composites. Elle pourrait être intéressée pour observer cette restauration et développer des collaborations avec le musée.
Œuvre n°2 : Poupée de barque matériaux composites. Rapporteur : Marie-Pierre Maurin, responsable des collections								
Artiste : Atelier indéterminé (Région de Valence - Espagne ?) Titre : Poupée de barque Date : vers 1735 Technique : Cire moulée, soie, papier imprimé Dimensions : Ht x l. 77,5 x 24 cm Statut juridique de l'œuvre : inscrite à l'inventaire 979.2.3294	Corps en cire encrassé et lacunaire, cire cassante au niveau du cou ; soie cassante, craquelée et déchirée. Dentelle très fragile (se décompose). Altérations du carton de mise en forme de la robe dues à une exposition à l'humidité, traces de moisissures sur la soie.	Démontage des éléments; dépoussiérage; consolidation des déchirures des textiles ; remise en forme ; nettoyage cire, textiles et papier; refixage des fragments de cire cassés et comblements	Groupeement conjoint solidaire constitué d' Adrien Lemaitre , restaurateur d'objets composites, entrepreneur individuel de Préserv'Ethno (84400 Apt) et Enora Theillère , restauratrice de textiles	Restauration prévue dans le rapport de post-récolement 2016	6			<p align="center">Avis favorable</p> Point de vigilance sur la consolidation de la soie par adhésif : le traitement proposé est normalement choisi en dernier recours. Dans la mesure du possible, il serait nécessaire de s'assurer que la restauratrice retenue justifie de références et d'expériences dans le domaine. Il sera nécessaire d'avoir un dialogue assez nourri avec elle à ce moment-là car le traitement peut également avoir une incidence esthétique. La commission signale que l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon se spécialise sur les objets composites. Elle pourrait être intéressée pour observer cette restauration et développer des collaborations avec le musée.

Propriété des objets et note d'opportunité du programme de restauration

1/ Liste des biens concernés

Domaine : Arts et traditions populaires

1 lot de 2 objets :

- Une poupée en cire vêtue de soie, d'environ 78 cm de haut, datée de 1735 grâce à l'achevé d'imprimé inscrit sur un petit livret associé à la poupée (crocheté à la robe) ;
- Un document manuscrit orné de motifs en découpe de soie daté par une inscription manuscrite de 1829 (souvenir d'un compagnon cordier).

2/ Propriété des objets

- Ville de Beaucaire : Arrêté municipal 18/05/1979 – Dation Comité des Musées du Vieux Beaucaire et Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire à la Ville de Beaucaire
- Collection classée musée de France et inventoriée parmi les collections du musée A. Jacquet.

3/ Dates d'exécution de la prestation

- Du 2 avril au 30 septembre 2024.

4/ Opportunité en regard du PSC

Un cycle d'expositions temporaires est nécessaire pour renouveler l'intérêt du public. Depuis 2019, ce cycle se présente sous la forme d'édition d'expositions annuelles, intitulée « Le musée sort de sa réserve » et permettant de renouveler le propos par des thématiques attractives, de fidéliser le public local, d'assurer une fréquentation sur l'année. Comme le titre de l'édition veut le suggérer, il s'agit de montrer de nouveaux objets entreposés dans les réserves, pouvant à l'issue de leur présentation, intégrer le parcours des collections permanentes, ou regagner les zones de stockage, après avoir été traités.

Au-delà de l'intérêt historique et patrimonial de l'ensemble, il est également question de valoriser le travail de conservation-restauration des prestataires ; d'informer la population locale du soutien de la collectivité à la politique de valorisation du patrimoine de la Terre d'Argence.

5/ Opportunité en regard du programme d'expositions

Un nouveau PSC doit être produit dans les prochains mois. Le parcours permanent va à cette occasion être retravaillé pour renforcer l'identité du musée sur 4 des 5 thématiques initialement retenues. Un espace d'exposition temporaire va pouvoir être aménagé.

La thématique « Foire de Beaucaire » va pouvoir être renouvelée grâce notamment à la présentation ponctuelle de la poupée de barque.

6/ Opportunité en regard de la collection

Le premier récolement des collections (07/2012 à 06/2015) a permis de dresser une liste d'objets à prioriser en termes de traitement en conservation-restauration (depuis l'amélioration du mode de conditionnement jusqu'au traitement d'urgence, notamment pour les métaux archéologiques), puis d'établir **un calendrier pluriannuel de restauration** (voir rapport de post-récolement n°5 remis aux services de la DRAC le 10/10/2017). Le projet de restauration 2024 suit cette logique, coordonnée avec le programme des expositions temporaires.

- Motivations de l'intervention

Préservation-conservation :

La poupée

Consolider les zones altérées pour enrayer les pertes de matières (notamment cire et robe en soie).
Améliorer le conditionnement en évitant les frottements et déformations ;

Le « Souvenir de tour de France »

Améliorer l'état sanitaire du document ;
Consolider les zones altérées pour éviter la perte de matière,

Valorisation :

Présentation de la poupée en salle « Foire de Beaucaire » de façon discontinue, dans un environnement et selon des moyens qui seront préconisés par le prestataire (conservation, manipulations, environnement, conditionnement, stockage ; préconisations de soilage).

- Procédure

La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence a lancé une consultation pour deux marchés distincts de prestation de services ayant pour objet la conservation-restauration des deux objets, partie intégrante des collections du musée A. Jacquet de Beaucaire.

- Deux marchés de prestation de services sur simple consultation (5 prestataires habilités consultés pour chacun des deux projets) avec cahier des charges.
 - Demande de devis établis à partir d'une visite sur place.
 - Un contrat ordinaire de prestation de services.
 - Notification des marchés aux prestataires retenus : février 2024.
 - Critères de choix du prestataire : 30% prix ; 40% délai d'intervention ; 30% moyens techniques et humains.
- Les ateliers pressentis

La poupée de barque

Contrat avec le groupement conjoint composé de :

M. Adrien LEMAITRE, restaurateur d'objets composites et ethnologiques à dominante de matériaux organiques (84 APT) et

Mme Enora THEILLERE, restauratrice textile (13 MARSEILLE)

Références en lien avec le projet :

Musée du Quai Branly - Jacques Chirac (statuaire des chefferies du Cameroun, costumes à plumes de Black Indians),

Ville de Nîmes (mandataire de l'accord-cadre de restauration des œuvres d'Art de la (lot organique).

Musée des Confluences à Lyon, Château de Castries, Musée Borely, Musée Cantini, Cathédrale d'Embrun, maison Georges Sand... différentes typologies d'objets : costumes divers, accessoires, bannières, et ameublements.

Le souvenir du Tour de France de compagnon

Contrat de prestation de services avec le groupement conjoint solidaire composé de :

Mme Isabelle CHAVANE, mandataire, restauratrice du patrimoine, spécialisée en livre et documents graphiques. Diplômée de l'Institut national du patrimoine (Inp, Master II) (13 - ARLES)

Mme Enora THEILLERE, restauratrice du patrimoine, spécialisée en matériaux textiles (13 - MARSEILLE)

Références en lien avec le projet :

Collaborations Atelier Cédric Lelièvre, Atelier Coralie Barbe, à Paris.

Co-traitante d'un groupement au musée du Quai Branly-Jacques Chirac depuis 2020

Musée national Fernand Léger (Biot), musée du Gévaudan-Mende (lot d'affiches et dessins) ...

Musée des Confluences à Lyon, Château de Castries, Musée Borely, Musée Cantini, Cathédrale d'Embrun, maison Georges Sand... différentes typologies d'objets : costumes divers, accessoires, bannières, et ameublements.

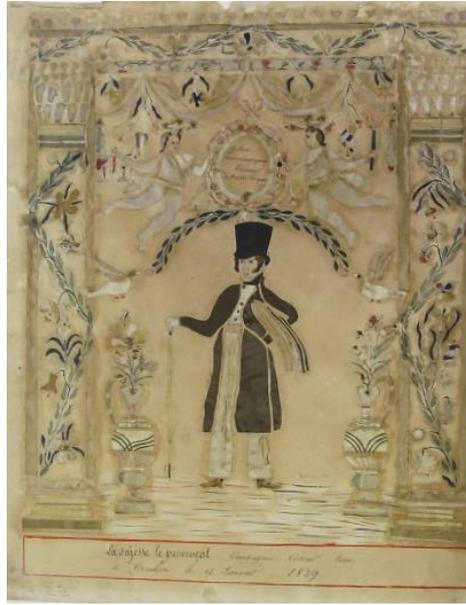
L'ensemble des dossiers des prestataires pressentis (notes méthodologiques, références, agrément...) a été communiqué aux services de la DRAC Occitanie (en vue de la **Commission scientifique régionale de restauration** du 6/12/2022. Un **avis favorable** a été émis par les membres de la commission le 26 mars 2024 (PV joints au dossier de demande de subvention), et pour chacun des deux objets.

7/ Publications des collections

- Charles Braibant (préface) et Gilbert Tournier (texte), La vallée du Rhône. Son passé, son présent, son avenir. Exposition de documents historiques, projets et plans, Catalogue d'exposition, Beaucaire 3 juillet-31 août 1954, Sommières, Atelier Antoine Demontoy, 1954.
- Maurice Agulhon, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Fayard, Paris, 1968.
- Catalogue d'exposition - 550ème Anniversaire de la Foire de la Madeleine Beaucaire, 26 avril - 1er septembre 2014, Musée Auguste Jacquet. CCBTA.

Note de synthèse des œuvres à restaurer

1/ Les œuvres à restaurer : 2 documents ATP



- « **Poupée de barque** » en cire, soie et chanvre

Date : 1735, indiqué par l'achève d'imprimer sur le petit imprimé associé à la poupée (espagnol et latin) : « Valencia – ANTONIO BALLE - San Martin -1735 »

- **Souvenir du tour de France**

Document ayant appartenu à un Compagnon cordier dit « La Sagesse Provençale », reçu à Toulon le 25 janvier 1829 (inscription manuscrite). Deux feuillets en réemploi collés l'un à l'autre sur leur pourtour.

Technique du négatif de la découpe : les décors de soie sont collés au verso du premier feuillet.

2/ Constat d'état sommaire

- Etat poupée de barque – inv. 979.2.3294

Fort empoussièrément général.

Cire : pieds, tête, main droite cassés ; le doigt de la main gauche manque. Cire cassante au niveau du cou.

Pâte de verre : œil droit cassé en deux morceaux et décollé.

Soie : nombreux trous d'épingles, soie cassante, craquelée et déchirée ; traces de moisissures.

Dentelle très fragile (se décompose).

Carton de mise en forme de la robe a subi des altérations dues au contact de l'humidité.

- Etat souvenir de compagnon inv. MAJ 979.2.1065

Papier très encrassé, jauni.

Traces de micro-organismes liées aux conditions de conservation avant 1979 (environnement humide, carton acide d'encadrement au contact).

Galleries d'insectes à la surface du papier.

Papier déformé (plis, décollements)

Zones lacunaires.

Soie décolorée et présentant des lacunes.

3/ Eléments de connaissance des œuvres - Des documents peu étudiés

- **La poupée**

Un catalogue d'exposition daté de 1954 et édité par le musée du Vieux Beaucaire nous indique que l'objet, présenté alors dans la « Salle François Cestin » consacrée à la Foire de Beaucaire, est désigné sous le nom de « Vierge mauresque » ; selon le même catalogue, elle aurait « servi à orner l'avant d'une tartane venant à la Foire de Beaucaire ».

En 2014, le musée A. Jacquet de Beaucaire a organisé une exposition consacrée au 550ème anniversaire de la Foire de la Madeleine. Quelques recherches ont été menées pour la rédaction d'une nouvelle notice pour présenter cet objet atypique.

Pourvue de deux yeux en pâte de verre et coiffée d'un rang de faux cheveux, la tête portait un bonnet de soie, de tulle de coton brodé orné de dentelles et de boucles dorées à perles de verre facettées, bonnet sur lequel venait se poser une couronne en deux parties : d'une part, un coussinet de soie orné de perles et, d'autre part, de la couronne proprement dite en galon de fil doré à deux lys et perles de verre.



Un petit livre imprimé est accroché à la robe par une épingle dorée. La couverture est en soie verte et jaune brodée. Il a été imprimé en langue espagnole (incipit avec frontispice puis achevé d'imprimer sur la page numérotée 32) et en latin (extraits des quatre évangiles)², vraisemblablement à Valence, par l'imprimeur Antonio Balle, « à côté de San Martin », en 1735. Deux croix en laiton sont suspendues au bas de l'imprimé.

D'autres accessoires sont associés à la poupée : deux chapelets en perles de pâte de verre, métal et os et un petit bracelet de petites perles.

La dimension religieuse de la poupée est claire, ce qui a pu conduire les auteurs du catalogue de 1954 à y voir une représentation de la Vierge. La provenance de cet objet est indiquée par l'achever d'imprimé qui désigne la Catalogne.

La Vierge de Montserrat est une Vierge Noire patronne de la Catalogne. Son nom vernaculaire est la Moreneta ; en catalan, l'expression signifie la « petite noire ». Elle est située dans le Monastère de Santa Maria de Montserrat qui est localisé sur la montagne sacrée des Catalans, à quelques kilomètres au Nord de Valence. La légende colportée remonte à l'année 880, où des enfants auraient eu une apparition de la Vierge dans une caverne de la montagne sacrée, après y avoir été attirés par une lumière fugitive. Les enfants ont trouvé la statue et un pasteur a essayé de l'apporter dans la ville ; mais du fait de son poids, il n'a pas réussi à l'emporter et il a alors interprété cela comme un souhait divin de ne pas déplacer la statue. Il a donc été construit un monastère autour de la Vierge. Les marins catalans vouaient-ils un culte particulier à la Moreneta ? S'adressaient-ils à la sainte patronne pour assurer leur protection durant la traversée ? Les recherches doivent être poursuivies, mais le cas ne serait pas isolé.

L'église de Notre-Dame-de-Vernay dans la Loire abrite une statue de la Vierge Marie qui daterait du début du XIV^e siècle : assise et portant sur ses genoux l'Enfant Jésus, elle tient un poisson dans sa main. Elle est vêtue d'une ample tunique, enveloppée d'un manteau, la tête recouverte d'un voile. Elle est de couleur sombre d'où son nom de « Vierge Noire ». Depuis le XVIII^e siècle, la Loire est utilisée à partir de Saint-Rambert jusqu'à Roanne pour le transport du charbon. Les marins, sur des embarcations appelées « sapines », doivent parcourir en amont de Vernay une zone dangereuse. Beaucoup promettent de monter en pèlerinage à la Vierge Noire s'ils s'en sortent sains et saufs.

La Vierge Noire ou Notre-Dame-de-Rocamadour est particulièrement honorée depuis des siècles, y compris des marins du Lot. Au bord de la Dordogne, l'église Sainte-Catherine de Limeuil renferme une statue de la Vierge Noire des bateliers.

D'autres sources mériteraient une recherche tout aussi approfondie. On peut, en effet, souvent lire que les Vierges Noires portaient en général un enfant, souvent sur le genou gauche et qu'elles étaient par excellence symbole de fécondité et de fertilité, tout comme les grenades que l'on remarque sur les rubans latéraux tissés de soie ornant la ceinture de la poupée beaucairoise. Sa présence ne témoignerait-elle donc pas d'une piété toute personnelle, celle d'un marinier catalan ayant quitté sa famille dans l'attente d'un heureux événement ?



- Le souvenir du tour de France

Ce document est connu par :

Une publication de 1968 : Maurice Agulhon, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence* (Fayard, Paris, 1968). Le document est présenté comme un diplôme de compagnon ;

Un échange avec M. Frédéric THIBAUT en 2023 (compagnon Tailleur de Pierre des Devoirs Unis, Directeur de la rédaction Le Compagnonnage Union Compagnonnique des Devoirs Unis). C'est dans le cadre de ses recherches sur la ville de Toulon, pour un projet de publication sur les rixes compagnonniques au 19^{ème} siècle, que M. Thibault a découvert l'existence de ce document, qui est un « souvenir du tour de France ». Il s'avère qu'à ce jour, seuls deux documents en soie de ce type sont identifiés : celui de Beaucaire et un second concernant un compagnon teinturier du devoir daté de 1849.

4/ Statut de la collection

- **Arrêté municipal 18/05/1979** –

Dation Comité des Musées du Vieux Beaucaire et Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire à la Ville de Beaucaire

- Collection labellisée « musée de France » en 2003

Objets **inventoriés** dans les collections du musée A. Jacquet sous les numéros 979.2.1065 et 979.2.3294